



## Conseil économique et social

Distr.: Générale  
28 septembre 2001

Français  
Original: Anglais

### Commission des stupéfiants

Reprise de la quarante-quatrième session

Vienne, 12-14 décembre 2001

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions administratives et budgétaires**

### Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: budget final proposé pour l'exercice biennal 2000-2001 et budget initial proposé pour l'exercice biennal 2002-2003

#### Rapport du Directeur exécutif

#### Additif

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XVIII. Aperçu des programmes directeurs .....	1-443	4
A. Programmes mondiaux .....	1-100	4
B. Afrique .....	101-170	28
C. Europe centrale et orientale, Asie occidentale et Asie centrale et Proche et Moyen-Orient. ....	171-277	44
D. Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique .....	278-358	68
E. Amérique latine et Caraïbes .....	359-443	85

\* E/CN.7/2001/13.

Table des matières (*suite*)

	<i>Page</i>
Tableaux	
1. Programme relatif à la sensibilisation: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	5
2. Programme relatif à l'analyse des politiques et des tendances: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	8
3. Programme relatif à la réduction de la demande: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	12
4. Programme relatif à la réduction de l'offre: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	17
5. Programme relatif à l'appui scientifique et technique: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	22
6. Programme relatif à la lutte contre le blanchiment de l'argent: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	25
7. Programme d'assistance juridique: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	28
8. Programme pour l'Afrique: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	31
9. Programme pour l'Afrique de l'Ouest: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	34
10. Programme pour le Nigéria: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	35
11. Programme pour l'Afrique de l'Est: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	38
12. Programme régional pour l'Afrique australe: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	41
13. Programme pour l'Afrique du Nord: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	44
14. Programme pour la Fédération de Russie et le Bélarus: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	46
15. Programme pour l'Europe centrale et orientale: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	49
16. Programme pour l'Afghanistan: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	51
17. Programme pour l'Asie centrale: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	55
18. Programme pour la République islamique d'Iran: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	58
19. Programme pour le Pakistan: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	61
20. Programme pour la Turquie: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	64
21. Programme pour le Moyen-Orient: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	68
22. Programme pour l'Asie du Sud: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	71

---

23. Programme pour l'Asie de l'Est et le Pacifique: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	75
24. Programme pour la République démocratique populaire lao: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	79
25. Programme pour le Myanmar: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	82
26. Programme pour le Viet Nam: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	85
27. Programme pour la Bolivie: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	89
28. Programme pour la Colombie: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	92
29. Programme pour l'Équateur: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	93
30. Programme pour le Pérou: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	96
31. Programme pour le Brésil et le cône Sud: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	99
32. Programme pour les Caraïbes: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	103
33. Programme pour le Mexique et l'Amérique centrale: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 .....	105

## **XVIII. Aperçu des programmes directeurs**

### **A. Programmes mondiaux**

#### **1. Programme de base relatif à la sensibilisation**

##### **a) Analyse de la situation**

1. Au cours de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, les États Membres se sont engagés à réduire à la fois l'offre et l'abus de stupéfiants et ont fixé les années 2003 et 2008 comme dates butoirs pour réaliser ces objectifs. Beaucoup de gouvernements ne pourront probablement pas y parvenir seuls et nécessiteront l'aide de la communauté internationale, notamment des organisations internationales et non gouvernementales, ainsi que des collectivités et institutions nationales et locales. Une partie de l'assistance fournie par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) est conçue pour renforcer la sensibilisation et la mobilisation des organisations pour appuyer l'action des gouvernements contre l'abus et le trafic des drogues.

##### **b) Objectif**

2. L'objectif est de susciter un large appui en faveur des efforts déployés au plan international pour lutter contre le problème mondial de la drogue.

##### **c) Stratégie**

3. Il s'agit d'informer un public aussi large que possible de la situation en matière d'abus et de trafic des drogues et de ses conséquences en mettant l'accent en particulier sur les politiques et priorités adoptées par la communauté internationale et sur les activités entreprises par le PNUCID pour appuyer les initiatives nationales, régionales et mondiales. Ces activités englobent: la diffusion d'informations par l'intermédiaire du site web du PNUCID et la publication du magazine UPDATE, ainsi que l'élaboration et la diffusion à grande échelle d'autres documents d'information, tels qu'affiches et brochures; la production et la diffusion dans le monde entier de messages d'intérêt général, pour la télévision et la radio, sur des problèmes essentiels que sont l'usage de drogues par injection, le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et le syndrome d'immunodéficience acquise (sida); l'organisation de manifestations promotionnelles dans le cadre de la campagne "Le sport contre la drogue" et à l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues; la promotion d'un dialogue avec les parlementaires sur les problèmes essentiels en matière de contrôle des drogues dans le cadre de conférences internationales annuelles; la collaboration avec les organismes du système des Nations Unies; la collaboration avec les organisations non gouvernementales afin de promouvoir les activités solidaires; et le parrainage du Prix des Nations Unies – Vienne pour la société civile, qui est décerné aux organisations de la société civile ayant apporté une contribution exemplaire à la lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme.

**d) Résultats**

4. Aboutissement: prise de conscience accrue du public, des médias et de la société civile par rapport à l'abus de drogues et à la production, à la culture et au trafic de drogues illicites, ainsi qu'aux mesures prises pour faire face à ce problème mondial, une attention particulière étant accordée aux pays en développement. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre, contenu et portée des références faites au problème dans les médias (y compris les pays visés); nombre de fois où le site web a été consulté; résultats des manifestations organisées, y compris les réponses aux questionnaires.

5. Aboutissement: appui accru de la part des décideurs aux activités de contrôle des drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: résultats des manifestations organisées, y compris les réponses aux questionnaires; activités de suivi lancées par les décideurs.

6. Aboutissement: incitation pour les organismes du système des Nations Unies à intégrer des considérations liées aux drogues dans leurs programmes de développement. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre des activités liées aux drogues entreprises par d'autres organismes et efforts de collaboration des pays dans ce domaine.

**e) Budget et financement**

7. Compte tenu de l'analyse de la probabilité de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 970 000 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 1 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). En outre, un montant d'environ 347 000 dollars est inscrit au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour financer les activités au titre du programme.

Tableau 1

**Programme relatif à la sensibilisation: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
Orientations, législations et sensibilisation	730,0	240,0	179,7	790,3	<b>970,0</b>
<b>Total</b>	<b>730,0</b>	<b>240,0</b>	<b>179,7</b>	<b>790,3</b>	<b>970,0</b>

**2. Programme de base relatif à l'analyse des politiques et des tendances****a) Analyse de la situation**

8. Le PNUCID est la seule organisation internationale dotée à la fois du mandat et des moyens lui permettant de produire des données mondiales agrégées

concernant la production, le trafic et l'abus de drogues illicites. Ce mandat, qui découle des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, a été précisé par l'Assemblée générale lors de sa vingtième session extraordinaire. En fixant des objectifs précis et des dates butoirs dans chaque domaine abordé lors de la session extraordinaire, les États Membres se sont engagés à parvenir à des résultats significatifs et mesurables dans des délais déterminés, engageant ainsi le PNUCID à leur fournir la base statistique leur permettant de mesurer ces résultats.

9. Le programme de base relatif à l'analyse des politiques et des tendances devrait donc fournir des données fiables, prévoir les tendances futures et donner des conseils aux gouvernements et aux organisations quant aux politiques, stratégies et mesures efficaces en matière de contrôle des drogues. La cartographie de la situation mondiale en matière de drogues et de son évolution, de même que l'analyse globale de l'impact des politiques de contrôle des drogues, aident à réévaluer périodiquement les priorités opérationnelles, à adapter les activités de coopération technique et à mieux faire comprendre aux autorités nationales la position de leur pays s'agissant de lutter contre le problème mondial de la drogue et son rôle à cet égard.

10. Si le PNUCID est capable de produire des données mondiales agrégées, c'est parce qu'il est le dépositaire d'un ensemble unique de données provenant du questionnaire destiné aux rapports annuels qui donne des informations sur l'offre et la demande de drogues illicites ainsi que sur la politique en matière de drogues, et qui constitue l'ensemble de données le plus complet en ce qui concerne le problème international des drogues. Par le passé, les renseignements agrégés communiqués par les États Membres étaient transmis par l'intermédiaire du PNUCID à la Commission des stupéfiants sous la forme de rapports annuels sur l'offre et la demande de drogues et la politique en matière de contrôle des drogues. Depuis 1997, toutefois, le PNUCID publie ces informations à l'intention d'un public plus large dans le chapitre du *Rapport mondial sur les drogues* consacré aux statistiques ainsi que dans la publication intitulée "*Tendances mondiales des drogues illicites*".

**b) Objectif**

11. Il s'agit d'aider la communauté internationale à déterminer les priorités en matière de contrôle des drogues en lui fournissant des informations statistiques et analytiques complètes concernant le problème mondial de la drogue.

**c) Stratégie**

12. Afin de mettre à la disposition de la communauté internationale la base de connaissances nécessaire pour évaluer le problème mondial de la drogue, le programme de base relatif à l'analyse des politiques et des tendances reposera sur une approche intersectorielle et pluridisciplinaire qui associera les données relatives à la production, au trafic et à la consommation de drogues aux données socioéconomiques et visera à élaborer des méthodes et des instruments nouveaux permettant de mieux analyser la situation et les politiques. Ce programme sera donc axé sur les trois éléments complémentaires suivants: analyse des tendances, analyse des politiques; et publication et diffusion de statistiques et de travaux analytiques.

13. Dans la mesure où il permet de connaître les caractéristiques et les tendances tant de l'offre que de la demande de drogues, le programme de base contribue à

l'élaboration de politiques et d'instruments de contrôle efficaces aux niveaux international, régional et national et sert de maillon central pour l'échange d'informations sur les tendances mondiales en matière de drogues. La base de données intégrée sur l'offre et la demande de drogues illicites (base de données sur l'analyse des prévisions et des tendances à long terme) est utilisée par le PNUCID pour faire les évaluations annuelles de l'étendue des cultures, de la production, du trafic et de la consommation des drogues illicites, ainsi que pour d'autres travaux analytiques tels que la série des analyses de situation, et pour des publications comme le document annuel *Tendances mondiales des drogues illicites*. Cette base de données sera mise à jour de façon régulière mais elle sera également développée dans cinq domaines: a) résultats du projet de comparaison des données entrepris en collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et du projet de données relatives aux saisies mené en collaboration avec le Conseil de coopération douanière (connu également sous le nom d'Organisation mondiale des douanes); b) données historiques concernant la production de drogues; c) nouvelles données relatives à l'ampleur de l'abus émanant du Programme mondial d'évaluation de l'ampleur de l'abus de drogues; d) nouvelles données relatives à la culture, fournies par le programme de surveillance des cultures illicites; et e) nouvelles données sur les prix, la pureté et les quantités moyennes des drogues consommées susceptibles de permettre des analyses plus détaillées et plus concrètes du mouvement des drogues illicites.

14. Le but de la composante analyse des politiques est de renforcer le lien entre l'analyse des données et des situations et la prise des décisions. Au-delà des méthodes traditionnelles d'évaluation des programmes et des projets, il faudrait élaborer de nouvelles techniques dans le domaine du contrôle des drogues afin de faciliter l'évaluation de l'impact et du rapport coût-efficacité des politiques en matière de drogues. Compte tenu des dimensions transnationales de plusieurs aspects du problème des drogues, il est important d'effectuer ce travail au-delà du cadre national ou régional puis de promouvoir son extension aux pays en développement. Dans ce contexte, le PNUCID a un rôle important à jouer.

15. À partir des données et des informations obtenues grâce à la composante analyse des tendances et d'une large coopération internationale avec les institutions et les experts qui mènent des activités complémentaires, la composante analyse des politiques sera d'abord axée sur trois éléments essentiels: a) systématisation de l'analyse intersectorielle de l'impact et du rapport coût-efficacité des politiques actuelles; b) mise au point de méthodes permettant d'intégrer les dimensions dynamiques des marchés des drogues dans l'analyse des politiques; et c) systématisation de la base de données pour ce qui est des connaissances, des meilleures pratiques et de l'évaluation pour la formulation des politiques. Les connaissances acquises permettront de fournir des documents et des publications valables et fiables au sujet des drogues illicites qui seront ensuite largement diffusés dans les universités et les bibliothèques du monde entier et distribués aux gouvernements et aux organisations internationales qui s'occupent du contrôle des drogues.

16. Les principaux facteurs externes qui pourraient influencer la mise en œuvre globale sont la communication en temps voulu et la qualité des données fournies dans le questionnaire destiné aux rapports annuels et le taux de réponse

correspondant, dans la mesure où l'ensemble unique de données dont dispose le PNUCID repose sur cette source essentielle.

**d) Résultats**

17. Aboutissement: un exposé complet et équilibré du problème mondial de la drogue à l'intention du grand public par l'intermédiaire du *Rapport mondial sur les drogues* qui paraît tous les deux ans.

18. Aboutissement: une image statistique exhaustive de l'évolution de la situation mondiale en matière de drogues illicites à l'intention des responsables nationaux du contrôle des drogues, des organismes internationaux et des experts par l'intermédiaire de la publication annuelle *Tendances mondiales des drogues illicites*.

19. Aboutissement: une meilleure compréhension de la part des experts, des universitaires et des gouvernements de l'évolution de la situation en matière de drogues par l'intermédiaire du *Bulletin des stupéfiants*.

20. Indicateurs objectivement vérifiables: pour chacun des trois résultats susmentionnés, le nombre et la nature des références à la publication pertinente dans les médias, dans les revues scientifiques et dans le cadre de la Commission des stupéfiants et d'autres instances internationales, ainsi que le nombre de fois où le site web de l'OCDPC a été consulté.

**e) Budget et financement**

21. Compte tenu de l'analyse de la probabilité de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 1,9 million de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 2 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). En outre, un montant d'environ 850 000 dollars est inscrit au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour financer les activités au titre du programme.

Tableau 2

**Programme relatif à l'analyse des politiques et des tendances: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
Orientations, législation et sensibilisation	1 200	--	600	600	<b>1 200</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	720	--	--	720	<b>720</b>
<b>Total</b>	<b>1 920</b>	<b>--</b>	<b>600</b>	<b>1 320</b>	<b>1 920</b>



### **3. Programme de base relatif à la réduction de la demande**

#### **a) Analyse de la situation**

22. Dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2, annexe), l'importance des mesures de réduction de la demande dans le cadre d'une vaste action mondiale de lutte contre l'abus des drogues a été réaffirmée. Dans la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues (résolution S-20/3, annexe), adoptée elle aussi à la vingtième session extraordinaire, la question des actions efficaces à mettre en œuvre a été également considérée. Il fallait notamment des programmes reposant sur des bases factuelles et fondés sur "une évaluation régulière de la nature et de l'ampleur de l'usage et de l'abus des drogues ainsi que des problèmes y afférents...", et il devait être procédé aux évaluations en question en utilisant "des définitions, indicateurs et procédures analogues". Le PNUCID a un rôle évident à jouer pour aider les États Membres à se doter durablement des capacités voulues pour évaluer leur situation en matière d'abus des drogues et pour promouvoir l'adoption d'indicateurs et de mesures valables du point de vue méthodologique et harmonisés.

23. La Déclaration politique donnait également pour objectifs aux États Membres de mettre en place, d'ici à 2003, des stratégies et programmes, nouveaux ou améliorés, de réduction de la demande de drogues, conformément aux principes fondamentaux et au Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues (résolution 54/132 de l'Assemblée générale, annexe), et d'obtenir des résultats significatifs et mesurables dans le domaine de la réduction de la demande de drogues d'ici à 2008. Le PNUCID a été expressément chargé de fournir aux États Membres des conseils et une assistance, à leur demande, pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes nationaux de réduction de la demande, qui devraient couvrir tous les aspects de la prévention, qu'il s'agisse de décourager la consommation initiale de drogues ou d'atténuer les conséquences néfastes de leur abus du point de vue de la santé et sur le plan social, et être focalisés sur les groupes à risque et les populations ayant des besoins spéciaux, y compris les enfants, les adolescents et les femmes.

#### **b) Objectifs**

24. Les objectifs sont les suivants:

a) Établir à l'intention des États Membres un système mondial permanent et fiable qui permette d'évaluer l'ampleur et les tendances de l'abus des drogues illicites aux niveaux national, régional et mondial (le Programme mondial d'évaluation de l'ampleur de l'abus de drogues est conçu dans cet objectif);

b) Renforcer la capacité des États Membres pour formuler des politiques, stratégies et programmes efficaces de réduction de la demande pour lutter contre l'abus des drogues.

#### **c) Stratégie**

25. Le Programme mondial d'évaluation de l'ampleur de l'abus de drogues comprend un programme d'appui mondial et neuf sous-programmes régionaux (Asie

centrale et du Sud-Ouest, Asie du Sud, Asie de l'Est et du Sud-Est, Europe centrale et orientale et Fédération de Russie, Amérique latine, Caraïbes, Afrique du Nord et Moyen-Orient, Afrique de l'Ouest et centrale et Afrique de l'Est et australe). Dans un certain nombre de pays des activités sont entreprises pour appuyer la mise en place de systèmes nationaux et les réseaux épidémiologiques régionaux reçoivent également un appui. Les activités du PNUCID durant l'exercice biennal 2002-2003 reposeront sur les principes de base suivants: appui aux réseaux de ressources humaines; mise en place de mesures harmonisées; prise en compte des conditions et des besoins locaux; partenariats avec les gouvernements nationaux et d'autres organismes locaux, régionaux ou internationaux pertinents; et centralisation des informations pertinentes qui présentent une utilité concrète pour l'élaboration des politiques.

26. Le Programme mondial d'évaluation de l'ampleur de l'abus de drogues bénéficie de l'appui technique du siège du PNUCID. Cela facilite l'adoption d'une approche commune et permet d'intégrer les initiatives aux autres activités prescrites en vue de l'adoption de mesures harmonisées au niveau mondial et de présenter aux États Membres un rapport annuel sur la situation mondiale concernant l'abus de drogues. Il importe également de disposer de données améliorées sur les caractéristiques et les tendances de l'abus de drogues pour mesurer les avancées réalisées par rapport aux objectifs et aux dates butoirs prévus dans la Déclaration politique adoptée à la vingtième session extraordinaire. Le Programme mondial d'évaluation de l'ampleur de l'abus de drogues est expressément conçu dans le but de développer la base de données en aidant les États Membres à s'acquitter de leurs obligations en matière de présentation de rapports. Dans chaque pays participant, il sera procédé à une analyse des besoins et des ressources en matière d'information, en partenariat avec des experts locaux. Mais le bon déroulement du programme est conditionné à un facteur externe essentiel, à savoir que les États Membres doivent être prêts à appuyer ledit programme et à consentir aux investissements nécessaires pour assurer le succès des réseaux d'experts multidisciplinaires, il faut que les organismes qui s'occupent des différents aspects de la collecte des données concernant la réduction de la demande soient prêts à coopérer. La même coopération s'impose pour encourager l'adoption de mesures harmonisées, car il peut se révéler nécessaire de modifier les pratiques existantes.

27. Pour atteindre l'objectif défini ci-dessus au paragraphe 3 b) on s'attachera, dans le cadre du programme de base, à développer une base de connaissances reconnues au niveau international et fondées sur les faits et sur l'expérience, afin de déterminer quelles sont les actions efficaces et les initiatives prometteuses en matière de prévention de l'abus de drogues, de traitement et de réadaptation des toxicomanes et de prévention du VIH/sida parmi les toxicomanes. Cette base de connaissances couvrira les pays développés et les pays en développement. On s'efforcera aussi de diffuser l'information aux États Membres. Dans son programme de travail, le PNUCID tirera parti des résultats des initiatives de réduction de la demande prises aux niveaux national, régional ou sous-régional, ainsi que de ses propres initiatives au niveau mondial. L'accent sera mis, en particulier, sur la mise en place de réseaux de ressources techniques pour la prévention, le traitement et la réadaptation ainsi que sur la production de manuels et de matériels pour contribuer à l'efficacité des initiatives en matière de prévention et de traitement sur le terrain. Ces réseaux serviront à assurer, à faciliter et à améliorer l'accès à des informations techniques concrètes et à jour ainsi que l'utilisation de techniques et de méthodes de

pointe pour la prévention de l'abus de drogues, le traitement et la réadaptation. En particulier, le PNUCID contribuera, en partenariat avec les pays tant développés qu'en développement, au développement des capacités nécessaires, en termes de ressources humaines et d'organisation, pour mettre en place des systèmes viables de prévention et de traitement, en tirant parti des compétences techniques de diverses organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales ainsi que d'autres organismes de la société civile, y compris les principales institutions impliquées dans la recherche, la prévention et le traitement dans le monde entier. En nouant des partenariats avec ces institutions, le PNUCID bénéficiera en permanence de l'appui et des conseils d'éminents experts et disposera de documents qu'il lui sera à son tour possible de communiquer aux États Membres nécessitant une assistance. Le PNUCID engagera également un dialogue actif avec d'autres organismes du système des Nations Unies, y compris le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), afin de les faire contribuer et participer (selon qu'il conviendra) au programme de travail du PNUCID et également de promouvoir l'incorporation dans les programmes en cours de ces organismes d'initiatives en faveur de la réduction de la demande. Parmi les principaux facteurs externes susceptibles d'affecter la capacité du PNUCID d'exécuter ce programme de travail, on peut mentionner notamment la volonté des États Membres: a) de parvenir à un consensus sur des principes efficaces de prévention, de traitement et de réadaptation parmi les différents groupes cibles; b) d'élaborer des politiques, stratégies et programmes, nouveaux ou améliorés, de réduction de la demande et c) de fournir des informations de qualité, en temps voulu, sur les avancées obtenues par rapport aux objectifs et aux dates butoir déjà mentionnés.

28. Périodiquement, un comité d'experts techniques externes évaluera l'état d'avancement du Programme mondial d'évaluation de l'ampleur de l'abus de drogues et suggérera des modifications propres à améliorer l'impact global de l'initiative. Chacun des projets (c'est-à-dire les initiatives mondiales) actuellement gérés par la Section de la réduction de la demande du PNUCID fera l'objet d'une évaluation interne et externe.

#### **d) Résultats**

29. Aboutissement: développement méthodologique et adoption d'indicateurs harmonisés. Indicateurs objectivement vérifiables: finalisation et production d'un nécessaire d'épidémiologie; établissement de rapports de recherche à partir d'évaluations effectuées dans le cadre du programme.

30. Aboutissement: développement de réseaux épidémiologiques, là où il n'en existe pas, avec le soutien correspondant et soutien pour le renforcement des réseaux existants. Indicateurs objectivement vérifiables: réseaux épidémiologiques établis dans chaque région; plans stratégiques élaborés pour 8 pays au minimum par région; formation d'experts techniques.

31. Aboutissement: informations de meilleure qualité et mieux comparables sur le problème de l'abus des drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: quantité et qualité des données présentées dans le questionnaire destiné aux rapports annuels;

mise en œuvre des mesures détaillées dans les plans stratégiques; nombre de projets de collecte de données spécifiques.

32. Aboutissement: consensus avec les représentants du système des Nations Unies et de la société civile quant à ce qui constitue une prévention efficace, en particulier parmi les groupes à risque, et élaboration de mesures de traitement reposant sur un examen des besoins et les résultats d'évaluations. Indicateurs objectivement vérifiables: acceptation et utilisation par les États des directives et des documents et accroissement concomitant du nombre des États qui adoptent des plans et stratégies, nouveaux ou améliorés, de réduction de la demande et de traitement et de réadaptation, y compris les initiatives qui sont prises par les services de santé publique, de protection sociale et de répression et par la société civile, conformément à la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et au Plan d'action en vue de sa mise en œuvre; accroissement du nombre des États qui appliquent des programmes de traitement reposant sur un examen des besoins et une évaluation.

**e) Budget et financement**

33. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 1,9 million de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 3 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Par ailleurs, un montant d'environ 702 000 dollars est inscrit au budget ordinaire de l'ONU pour financer les activités décrites au titre du programme.

**Tableau 3**

**Programme relatif à la réduction de la demande: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

<i>Secteur thématique</i>	<i>Activités</i>		<i>Ressources</i>		<i>Total</i>
	<i>En cours</i>	<i>Dans la filière</i>	<i>À des fins générales</i>	<i>À des fins spéciales</i>	
Prévention et réduction de l'abus des drogues	1 854			1 854	<b>1 854</b>
<b>Total</b>	<b>1 854</b>			<b>1 854</b>	<b>1 854</b>

**4. Programme de base relatif à la réduction de l'offre**

**a) Sous-programme relatif à la surveillance des cultures illicites et à l'appui aux programmes nationaux axés sur les activités de substitution**

*i) Analyse de la situation*

34. Les gouvernements ont besoin de données et d'informations complètes et à jour sur la nature et l'ampleur des cultures illicites dans le monde entier pour pouvoir formuler des stratégies et des mesures efficaces, de manière à respecter les

dates butoirs fixées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. Comme l'Organisation des Nations Unies a un rôle unique à jouer pour coordonner les efforts dans ce domaine, il lui a été demandé par les États Membres d'appuyer la mise en place d'un réseau international de surveillance des cultures illicites, d'établir une banque de données et de faire rapport sur la situation mondiale chaque année aux gouvernements, ainsi que d'apporter une assistance technique aux systèmes nationaux de surveillance. En outre, les gouvernements doivent déterminer les meilleures pratiques, en termes d'efficacité, pour les activités de substitution et les efforts d'élimination des cultures illicites. C'est aux niveaux national et international qu'il faut agir pour remédier à l'insuffisance des informations et des connaissances.

ii) *Objectifs*

35. Les objectifs sont les suivants:

a) Permettre à la communauté internationale de surveiller l'évolution et l'ampleur des cultures illicites;

b) Mettre à la disposition des États Membres des informations et des connaissances sur les stratégies, approches, projets et programmes efficaces pour éliminer les cultures illicites.

iii) *Stratégie*

36. Le PNUCID continuera à exécuter son programme de surveillance des cultures illicites dans le but de collationner des données fiables et comparables au niveau international à l'intention des États Membres. Du matériel, une formation, une supervision et l'élaboration d'applications pour la compilation et l'analyse des données continueront d'être fournis ou assurés pour appuyer le développement des mécanismes nationaux de surveillance des cultures illicites. Au niveau mondial, l'appui au titre du programme de base relatif à la réduction de l'offre permettra aussi d'améliorer la coordination du réseau international et la compatibilité des différentes méthodes utilisées et données collectées. Pour faciliter l'accès aux techniques modernes de levés, en particulier à l'aide de satellites, le PNUCID a noué un partenariat avec l'Agence spatiale européenne. Le programme de base relatif à l'appui scientifique correspondant contribuera aussi à améliorer la précision des méthodes d'évaluation du rendement des cultures illicites de plantes servant à fabriquer des stupéfiants.

37. Les activités de substitution sont une composante clef de la stratégie du PNUCID pour aider la communauté internationale à éliminer les cultures illicites. Il est fourni des conseils et une assistance technique pour améliorer et renforcer les moyens existants et pour mettre en œuvre des programmes axés sur les activités de substitution nouveaux et innovants, aux niveaux national et régional. Des détails sont fournis dans la description des programmes du PNUCID en vue de l'élimination des cultures illicites au niveau national figurant plus loin dans le présent document. Au niveau mondial, les activités sont également centrées sur l'identification, l'analyse et le développement des meilleures pratiques, notamment grâce aux enseignements tirés du vaste portefeuille de projets axés sur les activités de substitution du PNUCID et à des évaluations thématiques. Le sous-programme appuiera les activités des programmes nationaux d'élimination des cultures illicites.

Les questions de la participation des femmes, du rôle des organisations communautaires et de leur participation, de la surveillance et de l'évaluation de l'impact seront particulièrement prises en considération. À cet égard, il a été établi des partenariats étroits avec un certain nombre d'organisations internationales et d'organismes gouvernementaux qui s'occupent d'activités de substitution.

38. Des cultures illicites de plantes servant à fabriquer des stupéfiants sont souvent observées dans des zones de troubles où il peut s'avérer difficile, pour des raisons de sécurité, d'exécuter des activités de surveillance au sol. Le recours à une combinaison de techniques (télédétection, par exemple) peut aider à minimiser l'impact potentiel de ce facteur. En outre, les institutions de développement et les institutions financières internationales hésitent souvent à s'engager dans des programmes axés sur les activités de substitution dans la mesure où les cultures illicites sont souvent pratiquées dans des zones difficiles et isolées qui ne sont pas toujours sous le contrôle (total) des autorités. En fournissant à ces organismes des informations techniques de qualité sur les méthodes éprouvées et les meilleures pratiques, on devrait contribuer à les convaincre d'entreprendre de tels programmes.

iv) *Résultats*

39. Aboutissement: mise en place et maintien de programmes nationaux efficaces reposant sur un système harmonisé de surveillance des cultures illicites. Indicateurs objectivement vérifiables: existence de programmes nationaux efficaces de surveillance des cultures illicites.

40. Aboutissement: mise à la disposition des États Membres, des organisations nationales et internationales et d'autres institutions de plus de données, d'informations et d'analyses fiables, en temps opportun, sur la nature et l'ampleur des cultures illicites dans le monde entier. Indicateurs objectivement vérifiables: matériels techniques, tels que manuels, brochures et données, mis à la disposition des autorités nationales, des organisations internationales et d'autres institutions compétentes.

41. Aboutissement: mise à la disposition des États Membres et des organisations nationales et internationales et d'autres institutions d'un plus grand nombre d'informations fiables sur les approches et les méthodes efficaces en matière d'activités de substitution et autres mesures visant à éliminer les cultures illicites. Indicateurs objectivement vérifiables: matériels techniques, tels que manuels, brochures et données, mis à la disposition des autorités nationales, des organisations internationales et d'autres institutions compétentes; et acceptation et intégration dans les plans de développement et les stratégies internationales des approches novatrices et des meilleures pratiques préconisées par le PNUCID en matière d'activités de substitution.

**b) Sous-programme relatif à la répression du trafic des drogues**

i) *Analyse de la situation*

42. Pour pouvoir atteindre les objectifs fixés à la vingtième session extraordinaire, tous les gouvernements doivent être informés des évolutions et des tendances internationales actuelles du trafic illicite des drogues et des précurseurs. Cela implique une collaboration entre les divers acteurs, y compris les gouvernements, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes ainsi que des organisations

régionales comme l'Office européen de police (Europol). Il convient non seulement de rassembler des données et des informations, mais aussi d'en vérifier la qualité et la concordance et de les analyser. Les données internationales sur le trafic des drogues proviennent essentiellement du questionnaire destiné aux rapports annuels. Les gouvernements peuvent agir plus efficacement s'ils connaissent les mesures, stratégies et politiques d'une efficacité avérée actuellement appliquées pour réprimer le trafic des drogues. Des méthodes communes de formation faisant appel aux technologies modernes offrent aussi de réelles possibilités d'agir plus efficacement. Enfin, une coordination des initiatives en matière de répression, aux niveaux multilatéral, bilatéral et régional, est nécessaire pour assurer la complémentarité des actions et pour éviter les chevauchements et le gaspillage des ressources.

ii) *Objectifs*

43. Les objectifs sont les suivants:

a) Mettre à la disposition des gouvernements des données, des informations et des analyses utiles et fiables sur la nature, les caractéristiques et les tendances du trafic des drogues;

b) Appuyer les initiatives en matière de répression aux niveaux national et sous-régional en choisissant et en diffusant des informations et des données pertinentes concernant les mesures de lutte efficaces.

iii) *Stratégie*

44. Dans le domaine spécifique de la collecte et de l'analyse des données sur le contrôle international des drogues, le PNUCID a une fonction de coordination, au niveau international, pour déterminer les tendances récentes et les évolutions futures probables. Il y a, dans ce domaine, une collaboration étroite avec Interpol et l'Organisation mondiale des douanes. La troisième partie du questionnaire destiné aux rapports annuels constitue l'une des principales sources d'information. En réponse à une demande formulée par la Commission en mars 2001, cette troisième partie a été révisée et améliorée et elle sera présentée à la Commission pour approbation.

45. Pour appuyer les initiatives en matière de répression au niveau des pays, la formation est indispensable. Il convient de mentionner particulièrement la nouvelle initiative du PNUCID pour fournir des services de formation interactifs informatisés en matière de répression. Ce programme, qui devrait permettre de former un grand nombre d'agents des services de répression moyennant un coût raisonnable, aidera grandement à renforcer les mesures de détection et de répression. À partir de ce programme d'une utilité avérée – élaboré par le PNUCID durant l'exercice biennal 2000-2001 –, on a conçu une stratégie en l'intégrant dans les programmes du PNUCID dans un certain nombre de pays et de régions.

46. Pour lutter avec succès contre le problème de la drogue et de la criminalité organisée, il est indispensable de mettre en place des systèmes de renseignement criminel efficaces. Le PNUCID s'attachera donc à promouvoir le concept d'une activité policière reposant sur le renseignement. D'autres initiatives visant à incorporer dans d'autres programmes du PNUCID des activités de répression

reposant sur le renseignement seront activement promues durant l'exercice biennal 2000-2003.

47. Outre l'assistance technique en matière de détection et de répression du trafic des drogues qui est fournie par l'intermédiaire du PNUCID, il existe bien d'autres initiatives internationales qui sont menées sur une base bilatérale ou régionale. Mais il est très préoccupant que beaucoup de ces initiatives internationales soient entreprises avec peu ou pas de coordination. En effet, il peut en résulter des doubles emplois et le risque que les conseils, la formation et le matériel soient fournis au coup par coup et de manière peu rationnelle. Pour minimiser ces problèmes dans l'avenir, on a entrepris de créer une nouvelle base de données globale sur les initiatives en matière de détection et de répression. On s'efforcera d'y inclure non seulement des renseignements détaillés sur toutes les initiatives du PNUCID dans le domaine, mais aussi des informations exhaustives sur les autres initiatives conduites au niveau bilatéral ou régional. La base de données pourra être consultée non seulement au siège du PNUCID et dans les bureaux extérieurs, mais sera aussi accessible aux États Membres, aux organisations régionales et aux organismes qui exécutent des programmes d'assistance en matière de détection et de répression.

48. Les initiatives dans les secteurs prioritaires mentionnés ci-dessus seront entreprises en étroite coopération entre le siège du PNUCID et les parties prenantes au niveau des pays et en tirant parti des réseaux de ressources des conseillers et autres spécialistes du PNUCID en matière de répression dans le monde entier. Des contacts étroits ont été noués avec un large éventail d'organismes qui s'occupent de répression et d'organismes scientifiques de contrepartie, Europol, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes méritant d'être particulièrement mentionnées à ce propos.

iv) *Résultats*

49. Aboutissement: renforcement de la capacité de la Commission des stupéfiants pour établir les politiques de contrôle des drogues du fait qu'elle disposera de rapports annuels de qualité sur la production et les tendances du trafic dans le monde. Indicateurs objectivement vérifiables: observation des États Membres sur les rapports annuels concernant les saisies et sur les directives et documents techniques.

50. Aboutissement: collaboration renforcée, aux niveaux national et international, entre les fournisseurs de services de formation à la détection et à la répression. Indicateurs objectivement vérifiables: acceptation et intégration dans les plans de développement et les stratégies internationales des approches novatrices et des meilleures pratiques en matière de détection et de répression préconisées par le PNUCID.

51. Aboutissement: meilleure coordination de la coopération technique dans le domaine de la détection et de la répression. Indicateurs objectivement vérifiables: volume des données incorporées dans la base de données aux fins de la coordination; nombre de consultations de la base de données par des gouvernements.

v) *budget et financement*

52. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à



520 000 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 4 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Par ailleurs, un montant d'environ 450 000 dollars est inscrit au budget ordinaire de l'ONU pour financer les activités décrites au titre du programme.

Tableau 4

**Programme relatif à la réduction de l'offre: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

<i>Secteur thématique</i>	<i>Activités</i>		<i>Ressources</i>		<i>Total</i>
	<i>En cours</i>	<i>Dans la filière</i>	<i>À des fins générales</i>	<i>À des fins spéciales</i>	
Élimination des cultures illicites	100	--	50	50	<b>100</b>
Répression du trafic des drogues	420	--	50	370	<b>420</b>
<b>Total</b>	<b>520</b>	<b>--</b>	<b>100</b>	<b>420</b>	<b>520</b>

## 5. Programme de base relatif à l'appui scientifique et technique

### a) Analyse de la situation

53. La dynamique qui anime la production illicite, le trafic et l'abus de drogues, illustrée ces derniers temps par l'essor de la fabrication illicite et de l'abus de stimulants de type amphétamine, représente un problème majeur pour les services de détection et de répression, par les autorités judiciaires et sanitaires, ainsi que pour les laboratoires d'analyse des drogues partout dans le monde.

54. Les autorités nationales doivent veiller à ce qu'il existe des laboratoires et des ressources humaines appropriées pour permettre l'identification des substances saisies et fournir aux tribunaux des preuves scientifiques, sans lesquelles les opérateurs clandestins ne peuvent être traduits en justice. Elles doivent également fournir l'appui scientifique voulu pour renforcer les activités de répression et lutter contre la production, la fabrication et le trafic illicites de drogues, dont l'importance s'accroît. Par exemple, les responsables des services de détection et de répression doivent pouvoir reconnaître les différentes drogues consommées, ainsi que les précurseurs utilisés dans la transformation et la fabrication illicites; ils doivent également disposer d'outils permettant une identification rapide de ces substances, et en connaître le maniement. Enfin, il importe de plus en plus de se doter de moyens plus performants pour mesurer notamment l'ampleur des cultures et de la production illicites de drogues afin d'obtenir les informations indispensables pour mettre au point des programmes d'activité de substitution et éliminer les cultures.

55. Seule une analyse globale des substances effectivement utilisées fournira des informations fiables sur les drogues disponibles sur le marché illicite, sur leur qualité et sur les risques sanitaires. Cela est particulièrement important dans le contexte de ce qu'il est convenu d'appeler les systèmes d'alerte rapide, mis en place

pour déceler rapidement les nouvelles tendances ou l'évolution de l'abus de drogues. D'autre part, les programmes de traitement et de réadaptation prescrits par les tribunaux, qui suscitent un intérêt croissant, exigent une surveillance rapprochée si l'on veut appliquer des mesures d'incitation et des sanctions efficaces à ceux qui y participent. Les patients des centres de traitement pour toxicomanes doivent également faire l'objet d'une surveillance rapprochée pour faire en sorte qu'ils ne consomment plus de drogues.

56. L'Organe international de contrôle des stupéfiants considère que l'exploitation d'une base de données sur les précurseurs est un outil essentiel pour surveiller à l'échelle mondiale la fabrication de drogues et le commerce de produits chimiques qui pourraient être détournés vers les circuits de fabrication illicite.

57. En vertu des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, les gouvernements sont tenus de surveiller certaines drogues et certains précurseurs, y compris ceux qui sont utilisés à des fins médicales et scientifiques licites. Les mesures de contrôle concernent tout particulièrement le mouvement, la fabrication et la consommation de ces substances. Lorsqu'ils appliquent ces mesures de contrôle, les gouvernements sont tenus de surveiller un ensemble de plus en plus complexe de transactions nationales et internationales. L'informatisation des données, le stockage et la recherche de l'information, ainsi que les techniques modernes de télécommunication permettent de mieux contrôler la situation.

#### **b) Objectifs**

58. Les objectifs sont les suivants:

a) Fournir une assistance technique, des services et des outils visant à renforcer la capacité des gouvernements de détecter et d'analyser les drogues et les précurseurs, de mesurer l'ampleur de la production et de la fabrication illicites de drogues et d'éliminer la culture et le trafic illicites de drogues;

b) Aider l'Organe à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988<sup>1</sup>, qui traite des précurseurs;

c) Aider les gouvernements nationaux à contrôler quotidiennement les drogues licites aux plans national et international et favoriser l'échange d'informations entre les différentes autorités compétentes et entre les gouvernements, le PNUCID et l'Organe.

#### **c) Stratégie**

59. Le programme définira et arrêtera des normes scientifiques et procédurales à l'appui du contrôle international des drogues, qui seront utilisées par les laboratoires nationaux médico-légaux et de toxicologie, les services de détection et de répression, la justice, les services sanitaires et les organismes de réglementation. Il fournira des services d'appui scientifique et technique essentiels aux autorités nationales, en particulier aux laboratoires d'analyse des drogues, directement ou dans le cadre des projets du PNUCID aux plans national, sous-régional ou régional. Il portera sur la réduction de l'offre et de la demande et prévoira notamment des activités de recherche et l'élaboration d'outils visant à renforcer la capacité nationale de prévention ou de réduction de l'offre et de l'abus de drogues illicites, à

définir des normes et à rassembler et diffuser des données. Par la fourniture d'une aide ou de conseils scientifiques adéquats, le programme de base jouera également un rôle important à l'appui de la coopération technique au niveau des pays ainsi qu'avec l'Organe, l'OMS et les organisations régionales et internationales comme l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). Afin de mener à bien son objectif, le programme de base: a) contribuera à renforcer la capacité opérationnelle des laboratoires nationaux d'analyse des drogues et des précurseurs et à améliorer leurs performances; b) s'emploiera à promouvoir l'harmonisation et la normalisation des méthodes de travail; c) aidera à renforcer les capacités opérationnelles des services nationaux de détection et de répression pour lutter contre la production, la fabrication et le trafic illicites de drogues; d) fournira une assistance technique qui permettra aux pays d'établir des profils des drogues à l'appui de la collecte de renseignements opérationnels, en vue de dégager les tendances du trafic de drogues et de précurseurs; e) développera la base de connaissances relative à la production et à la fabrication clandestine, ainsi qu'au trafic et à l'abus de drogues, particulièrement de drogues de synthèse. Dans le cadre de son assistance technique et de ses fonctions de base, la Section scientifique du PNUCID continuera de veiller: à l'accomplissement des tâches prescrites à l'application des meilleures pratiques; à l'utilisation optimale des ressources et du financement; à la cohérence de l'approche adoptée; à l'évaluation concrète des résultats; à l'application des données d'expérience à l'échelle mondiale; et à la transparence des activités.

60. Le programme comprend également la gestion de la base de données sur les précurseurs élaborée par le Secrétariat pour l'Organe.

61. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le PNUCID s'attachera à promouvoir l'utilisation du système de base de données nationales et à en renforcer les moyens. Il soutiendra les activités de trois services d'appui régionaux en vue d'apporter aux États Membres une aide technique et fonctionnelle dans l'utilisation quotidienne de ce système. La formation portera sur les points suivants: contrôle des drogues aux niveaux tant national qu'international, compréhension des questionnaires et formulaires, et mesures de soutien à l'élaboration de réseaux efficaces entre les différents secteurs et autorités dans les pays. Pour garantir des communications électroniques opérationnelles entre les gouvernements et le PNUCID, ce dernier mettra au point une interface entre le système de base de données nationales et son propre système d'information.

62. Une évaluation thématique complète du programme d'activités de la Section scientifique a été réalisée en 1997. Une évaluation du programme pour la deuxième année de l'exercice biennal 2002-2003 est actuellement envisagée. Une évaluation indépendante du système de base de données nationales a été menée au cours du deuxième semestre de 2001.

#### **d) Résultats**

63. Aboutissement: amélioration de la capacité opérationnelle des laboratoires et des États Membres dans le domaine de l'analyse des drogues, notamment amélioration de la qualité des rapports d'analyse et des données techniques des laboratoires utilisés par les tribunaux; et application par les laboratoires nationaux de normes reconnues sur le plan international. Indicateurs objectivement vérifiables: mise à disposition de matériels et équipement, notamment drogues de référence et

normes chimiques; élaboration et diffusion de manuels sur des méthodes recommandées, de fiches de données techniques et de directives; renforcement des connaissances et des compétences professionnelles du personnel des laboratoires; création d'un réseau de laboratoires, notamment établissement de relations entre laboratoires, services de détection et de répression et autorités judiciaires et sanitaires.

64. Aboutissement: accroissement du nombre de laboratoires d'analyse des drogues utilisant des méthodes de travail et des techniques normalisées d'analyse des drogues; amélioration des performances de l'analyse des drogues à l'appui des activités, des services de détection et de répression et des autorités sanitaires; amélioration de la qualité et de la fiabilité des preuves utilisées par les tribunaux. Indicateurs objectivement vérifiables: participation mondiale active au programme international d'assurance de la qualité et aux exercices internationaux de collaboration du PNUCID; évaluation de la qualité des performances des laboratoires; recensement des faiblesses et des problèmes; diffusion et application de recommandations relatives aux procédures d'assurance de la qualité.

65. Aboutissement: disponibilité et utilisation accrues de tests permettant de détecter rapidement sur le terrain les drogues et les précurseurs. Indicateurs objectivement vérifiables: accroissement du nombre de saisies de substances reconnues comme étant des drogues illicites; mise au point, diffusion et utilisation de trousse d'analyse de drogues par les services de détection et de répression et par les laboratoires; capacité du personnel des services de répression d'utiliser correctement ces trousse et d'identifier différents types de drogues.

66. Aboutissement: renforcement des capacités de caractérisation et de détermination du profil des impuretés contenues dans les drogues et précurseurs. Indicateurs objectivement vérifiables: renforcement du réseau de laboratoires et des relations entre les laboratoires et les services de détection et de répression; étude et évaluation de nouvelles méthodes de détermination du profil de certaines substances de type amphétamine et de leurs précurseurs; formation du personnel des principaux laboratoires et mise à disposition et utilisation de méthodes et directives; élaboration et gestion d'une série d'échantillons de référence et de données analytiques.

67. Aboutissement: utilisation courante de méthodes objectives et internationalement reconnues d'évaluation du rendement (pour les feuilles de coca et le pavot à opium) lors d'études sur le terrain. Indicateurs objectivement vérifiables: diffusion et application au niveau national de directives pour l'évaluation du rendement des cultures de plantes servant à fabriquer des stupéfiants; achèvement, évaluation et vérification des études et enquêtes sur le rendement; collecte et analyse d'échantillons de drogues; diffusion des résultats auprès des gouvernements nationaux.

68. Aboutissement: amélioration des connaissances relatives à la production et à la fabrication clandestines, ainsi qu'au trafic et à l'abus de drogues, en particulier de drogues de synthèse. Indicateurs objectivement vérifiables: mise en commun par les laboratoires d'analyse de renseignements relatifs aux saisies de drogues et de précurseurs et aux laboratoires illicites; utilisation par les laboratoires nationaux de directives sur la collecte de données de qualité; communication aux États Membres de données fiables relatives aux tendances; gestion et développement d'une base de données scientifiques.

69. Aboutissement: communication à l'Organe de données et de renseignements utiles et fiables sur les précurseurs. Indicateurs objectivement vérifiables: observations formulées par les membres de l'Organe et les autorités nationales sur l'utilité de la base de données.

70. Aboutissement: renforcement des capacités de contrôle des drogues licites au niveau national. Indicateurs objectivement vérifiables: utilisation du système de base de données nationales par les autorités compétentes pour la plupart des opérations nationales portant sur le contrôle des drogues licites; observations formulées par les gouvernements sur l'efficacité du système de base de données nationales lors de réunions périodiques de groupes d'utilisateurs de ce système; soutien des gouvernements aux services d'appui régionaux (apport financier en coopération).

71. Aboutissement: harmonisation informatique des normes d'information concernant le contrôle licite. Indicateurs objectivement vérifiables: transfert réussi des données et des informations par l'utilisation du système de base de données nationales et évaluation au moyen d'une enquête technique.

72. Aboutissement: adoption de moyens électroniques pour collecter des données et des informations relatives à l'offre et à la demande à des fins d'analyse statistique en vue de faciliter la prise de décisions au niveau national, et communication de données à la Commission par le truchement du questionnaire destiné aux rapports annuels. Indicateurs objectivement vérifiables: quantité et qualité des informations et données communiquées au PNUCID par voie électronique, à l'aide du système de base de données nationales; satisfaction des gouvernements exprimée lors des réunions de groupes d'utilisateurs dudit système et à la Commission.

#### e) Budget et financement

73. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 1,1 million de dollars environ pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 5 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si des ressources supplémentaires devaient se libérer en temps opportun, ce qui n'est pas prévu actuellement, un montant supplémentaire de 471 000 dollars pourrait être alloué à des activités de laboratoire au cours de l'exercice biennal. En outre, 2 millions de dollars supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre du projet de système de base de données nationales au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Ces montants ne figurent toutefois pas dans la présente prévision budgétaire. Par ailleurs, un montant d'environ 1,1 million de dollars est inscrit au budget ordinaire de l'ONU pour financer les activités au titre du programme.

Tableau 5

#### **Programme relatif à l'appui scientifique et technique: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

<i>Activités</i>	<i>Ressources</i>
------------------	-------------------

<i>Secteur thématique</i>	<i>En cours</i>	<i>Dans la filière</i>	<i>À des fins générales</i>	<i>À des fins spéciales</i>	<i>Total</i>
Répression du trafic des drogues	1 057,3	--	300	757,3	<b>1 057,3</b>
<b>Total</b>	<b>1 057,3</b>	<b>--</b>	<b>300</b>	<b>757,3</b>	<b>1 057,3</b>

## **6. Programme mondial contre le blanchiment de l'argent**

### **a) Analyse de la situation**

74. Le Programme mondial contre le blanchiment de l'argent a été institué en 1997 en vertu de la Convention de 1988, qui fait obligation aux États parties de conférer le caractère d'infraction pénale au blanchiment de l'argent provenant du produit du trafic de drogues, et de mettre en place un cadre législatif susceptible de faciliter l'identification, le gel, la saisie et la confiscation du produit du crime. L'Assemblée générale, dans la Déclaration politique et les mesures de lutte contre le blanchiment de l'argent qu'elle a adoptées à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/4 D du 10 juin 1998) a étoffé les attributions du Programme mondial. Par cette même résolution, l'Assemblée priait les États Membres de prendre un certain nombre de mesures concernant en particulier les opérations des institutions financières et appelait expressément l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC) à continuer à travailler dans le cadre du Programme mondial. En vertu de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, que l'Assemblée a adoptée par sa résolution 55/25, annexe I, du 15 novembre 2000, la définition du blanchiment de l'argent s'étendra à tout produit d'une infraction grave et un certain nombre de questions traitées dans la Déclaration politique auront des effets juridiques. En particulier, il est fait obligation aux États de prendre des mesures d'ordre juridique et administratif pour réglementer les activités financières, faciliter la détection et l'investigation des cas de blanchiment et en traduire en justice les responsables.

75. Les États Membres doivent mettre en place un cadre législatif criminalisant le blanchiment de l'argent provenant d'infractions graves afin d'assurer la prévention, la détection, l'investigation et la poursuite du crime de blanchiment. Ils doivent également établir des règles financières et une réglementation efficaces pour empêcher les auteurs des infractions et leurs fonds illicites d'avoir accès aux systèmes financiers nationaux et internationaux. Enfin, ils doivent mettre en œuvre des mesures répressives afin de disposer d'outils leur permettant de lutter contre les criminels se livrant au blanchiment, notamment en matière d'extradition et de communication de l'information.

### **b) Objectif**

76. Le programme a pour objectif de renforcer la capacité des États Membres à lutter contre le blanchiment de l'argent, et de les aider à empêcher les auteurs d'une infraction pénale de jouir du produit de leur activité criminelle.

### **c) Stratégie**

77. Comme auparavant, on s'acquitte des tâches assignées au Programme mondial par des activités de coopération technique et de recherche. La coopération technique

concernera essentiellement l'aide à apporter aux autorités judiciaires, financières et de détection et répression pour qu'elles mettent sur pied les infrastructures nécessaires à la lutte contre le blanchiment. Des initiatives spécifiques sont axées sur la sensibilisation, le renforcement des institutions et la formation. La recherche continue de s'articuler autour de travaux qui complètent le corpus d'informations dont on dispose concernant les aspects actuels du blanchiment de l'argent, la mise à jour et le perfectionnement des bases de données pertinentes, l'analyse de données relatives à des aspects spécifiques du blanchiment et la prestation d'un soutien logistique aux activités de coopération technique à l'échelle nationale. L'on fera en sorte que les États Membres puissent mettre en place les cadres juridiques et les dispositifs administratifs voulus pour donner effet aux dispositions de la Convention de 1988 relatives au blanchiment et, d'une manière générale, pour satisfaire aux normes internationalement acceptées en matière de lutte contre ce phénomène. L'on fera également en sorte que les États Membres prennent les mesures exposées dans la Déclaration politique et dans les mesures de lutte contre le blanchiment de l'argent que l'Assemblée a adoptées à sa vingtième session extraordinaire.

78. Dans le cadre du Programme mondial, on continuera de prêter assistance aux États Membres essentiellement dans les domaines suivants: actions visant à mieux sensibiliser les principaux acteurs du secteur public et des milieux financiers aux effets préjudiciables du blanchiment de l'argent sur le plan économique ainsi qu'aux mesures à prendre pour le combattre; rédaction et analyse de textes législatifs se rapportant au blanchiment et réformes des textes de loi; élaboration et actualisation de lois types sur le blanchiment et sur le produit d'activités criminelles, en concertation avec le Programme d'assistance juridique du PNUCID; mise en place des dispositifs institutionnels voulus pour donner effet aux textes de loi, et en particulier de services de renseignement financier, dans le cadre des rapports que le Programme mondial entretient avec le Groupe Egmont; formation des personnels des services législatifs, judiciaires, de détection et de répression, et de réglementation financière, ainsi que des personnels d'institutions privées, afin de renforcer les moyens dont ces organismes disposent pour s'acquitter de leurs tâches respectives en matière de lutte contre le blanchiment; bases de données et analyse des informations utiles aux États Membres et aux organismes de lutte contre le blanchiment; établissement et maintien de relations stratégiques avec le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux, le Groupe d'action financière des Caraïbes, le secrétariat du Commonwealth, le Comité restreint d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux, qui relève du Conseil de l'Europe; le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'Organisation des États américains (OEA), et Interpol. Ce faisant, on multipliera et diversifiera les ressources pouvant être utilisées pour réaliser les activités du Programme mondial et éviter les chevauchements dans l'assistance technique fournie.

79. Dans le cadre du Programme mondial, l'attention portera essentiellement sur l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique, et des actions seront conçues en collaboration avec les bureaux régionaux du PNUCID à La Barbade, au Nigéria, au Sénégal et en Thaïlande.

80. Toujours dans ce cadre, et pour le compte de divers organismes internationaux engagés dans la lutte contre le blanchiment de l'argent, on réalisera des études

portant sur divers aspects du blanchiment et l'on administrera un site web, le Réseau international d'information sur le blanchiment de l'argent (IMoLIN), ainsi que la Banque de données internationale contre le blanchiment de l'argent (AMLID) qui s'y rapporte.

81. L'on continuera aussi à œuvrer en concertation avec le Centre pour la prévention internationale du crime (CPIC), particulièrement pour ce qui est de trouver des moyens de prévenir les transferts illicites et de s'y attaquer, ainsi que de rapatrier dans le pays d'origine les fonds illicitement transférés.

82. Les modalités du blanchiment de l'argent ne cessent de se modifier, en fonction de l'évolution des techniques et technologies, de la jurisprudence et des politiques suivies, aux plans tant national qu'international. Les activités au titre du Programme mondial continueront donc d'être agencées et modifiées, le cas échéant, en fonction des circonstances de façon qu'elles puissent en permanence répondre aux besoins des États Membres et de la communauté internationale.

83. Parmi les facteurs externes qui ont une incidence sur ces activités figurent des initiatives prises par d'autres organismes multilatéraux. De même, la volonté politique de prendre les mesures voulues au plan national et la volonté du secteur public de mettre en œuvre les réformes sont aussi des paramètres d'importance, tout comme les interventions du secteur privé, notamment des institutions financières et des prestataires de services spécialisés.

84. Une évaluation externe du Programme mondial sera réalisée au cours de l'exercice afin d'en déterminer les aboutissements et les impacts.

#### **d) Résultats**

85. Aboutissement: meilleure sensibilisation des responsables des secteurs public et privé aux aspects fondamentaux du blanchiment de l'argent et à l'évolution de la situation dans ce domaine. Indicateurs objectivement vérifiables: mention de ces questions dans des déclarations publiques et des articles de presse; observations faites par les lecteurs (internes et externes) des rapports, études et autres documents d'information établis dans le cadre du Programme mondial.

86. Aboutissement: augmentation du nombre de pays disposant d'une infrastructure législative et institutionnelle de lutte contre le blanchiment de l'argent conforme aux normes internationales. Indicateurs objectivement vérifiables: rédaction de nouveaux textes de loi ou réforme des textes en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment; création de services de renseignement financier conformes aux prescriptions du Groupe Egmont; modernisation d'autres structures institutionnelles de lutte contre le blanchiment.

87. Aboutissement: perfectionnement des compétences spécialisées des personnels des services judiciaires ainsi que des services chargés de la détection et de la répression, et de la réglementation financière. Indicateurs objectivement vérifiables: réponses aux questionnaires d'évaluation et observations formulées par les participants aux stages de formation et conférences, ainsi que réactions des récipiendaires de services consultatifs.

88. Aboutissement: meilleure coordination des activités de lutte contre le blanchiment de l'argent. Indicateurs objectivement vérifiables: mise au point



d'actions de lutte contre le blanchiment par les groupements régionaux ayant reçu une assistance dans le cadre du Programme mondial.

89. Aboutissement: augmentation du nombre des informations et analyses relatives au blanchiment et amélioration de leur qualité. Indicateurs objectivement vérifiables: recours plus fréquent au site web d'IMoLin; réactions plus nombreuses des utilisateurs des travaux de recherche et des autres produits de la recherche.

#### e) Budget et financement

90. Le tableau 6 ventile les ressources prévues pour ce programme au titre du projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (1,3 million de dollars) par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Il serait possible d'exécuter d'autres activités pour un montant total de 1,3 million de dollars si de nouvelles ressources étaient mises à disposition. Ce dernier montant n'a pas été inscrit au projet de budget. Par ailleurs, un montant de 194 000 dollars est inscrit au budget ordinaire de l'ONU pour financer les activités au titre du Programme.

Tableau 6

#### Programme relatif à la lutte contre le blanchiment de l'argent: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
Répression du trafic des drogues	1 315	--	400	915	<b>1 315</b>
<b>Total</b>	<b>1 315</b>	<b>--</b>	<b>400</b>	<b>915</b>	<b>1 315</b>

## 7. Programme d'assistance juridique

### a) Analyse de la situation

91. En 2000, soit 12 ans après l'entrée en vigueur de la Convention de 1988, la majorité des États Membres de l'ONU étaient devenus parties aux trois principales conventions relatives au contrôle des drogues. Si cela est clairement une réussite, il n'en reste pas moins que l'on n'est pas encore parvenu à une adhésion universelle, que l'Assemblée générale a à plusieurs reprises réclamée.

92. Dans nombre de pays, les poursuites engagées contre les auteurs d'infractions en matière de drogue concernent encore et toujours de façon disproportionnée les simples utilisateurs ou utilisateurs-revendeurs. De même, dans beaucoup de pays, il est encore rare que les poursuites envers les gros trafiquants soient couronnées de succès, ou que l'on retrouve la trace du produit de leurs activités criminelles et que ce produit soit confisqué – deux objectifs fondamentaux au regard des conventions. Le traitement des dossiers d'entraide judiciaire internationale demeure lent et n'est pas toujours aussi efficace qu'il pourrait l'être. Bien que le nombre des États parties soit élevé, l'application efficace des conventions demeure le principal point faible

de ces dispositifs. L'expérience montre que ceci est essentiellement imputable au fait que nombre de ces États n'ont pas mis en place, au plan national, des textes de loi, des infrastructures et des moyens (humains et financiers) suffisants pour appliquer les conventions.

**b) Objectif**

93. Le programme a pour objectif d'aider les pays prioritaires à mettre en place des cadres juridiques adéquats et fonctionnels et à appliquer de façon efficace les conventions internationales de contrôle des drogues.

**c) Stratégie**

94. Pour atteindre ces objectifs, on axera l'assistance sur: a) les pays par lesquels se font essentiellement le trafic de précurseurs et de drogues et le blanchiment de l'argent, lorsque ces pays en font la demande et en particulier lorsque les études du PNUCID ou d'autres études sérieuses font apparaître d'importantes lacunes sur le plan des lois ou de l'application des conventions; b) la nécessité, pour les pays ayant besoin d'une assistance juridique, de satisfaire d'ici 2003 et 2008, respectivement, aux buts et objectifs fixés en matière d'entraide judiciaire. Chaque fois que possible, des projets seront élaborés dans le cadre des programmes de pays ou des programmes régionaux de sorte à fournir un appui plus intensif et plus soutenu pour répondre aux besoins.

95. Les conseillers juridiques affectés au Programme d'assistance juridique, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, agiront en étroite collaboration avec: a) les praticiens nationaux; b) les partenaires intergouvernementaux autres que les organismes des Nations Unies, tels que la CICAD, la Commission européenne, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Eurojust, Europol et Interpol, et le secrétariat du Commonwealth; c) des associations internationales de magistrats, de procureurs et de professions apparentées; d) leurs homologues de l'OCDPC (au siège et dans les bureaux extérieurs), en particulier ceux affectés au Programme mondial de lutte contre le blanchiment de l'argent et aux programmes mondiaux de lutte contre la corruption et la traite des personnes.

96. Les activités au titre du Programme d'assistance juridique se répartissent en quatre grandes catégories: a) assistance en vue de la rédaction et de l'adoption de nouveaux textes de loi et de réformes des textes en vigueur en matière de drogue; b) formation des personnels chargés de faire appliquer ces nouveaux textes, notamment les magistrats et les procureurs, et convocation de groupes d'experts chargés de réviser les lois types et les matériels de formation; c) amélioration de l'entraide judiciaire entre États, en particulier entre ceux ayant des traditions juridiques différentes; d) inventaire des meilleures pratiques opérationnelles en matière d'application des conventions, telles que celles concernant la confiscation des biens, l'entraide judiciaire, l'extradition, la coopération dans le domaine maritime et les pratiques en matière de peines, par exemple dans les affaires faisant intervenir des tribunaux de traitement de la toxicomanie.

**d) Résultats**

97. Aboutissement: augmentation du nombre de pays disposant d'une infrastructure juridique et institutionnelle en matière de contrôle des drogues satisfaisant aux normes internationales. Indicateurs objectivement vérifiables: ratification des conventions par les États qui n'en sont pas encore parties; élaboration de textes de lois supplémentaires en matière de contrôle des drogues; modernisation des infrastructures nationales et internationales de contrôle des drogues, sur la base d'analyses spécialisées.

98. Aboutissement: perfectionnement des compétences spécialisées des personnels des services judiciaires et des services chargés de la réglementation financière. Indicateurs objectivement vérifiables: réponses aux questionnaires d'évaluation et observations formulées par les participants aux stages de formation et conférences, ainsi que réactions des récipiendaires de services consultatifs; augmentation du nombre de cas de poursuite en justice de gros trafiquants et de cas de confiscation du produit de l'activité criminelle dans le cadre d'affaires nationales et internationales jugées dans les pays récipiendaires, comme il ressort des questionnaires destinés aux rapports annuels.

99. Aboutissement: resserrement des liens de coopération régionale et internationale aux fins des activités judiciaires. Indicateurs objectivement vérifiables: développement de l'entraide judiciaire entre groupements régionaux bénéficiant d'une assistance au titre du Programme d'assistance juridique; mise en place d'autorités centrales responsables de l'entraide judiciaire; allègement des problèmes imputables à la diversité des procédures pénales nationales dans le traitement des dossiers internationaux.

**e) Budget et financement**

100. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du Programme d'assistance juridique, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 1,2 million de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 7 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Par ailleurs, un montant d'environ 845 000 dollars est inscrit au budget ordinaire de l'ONU pour financer les activités au titre du Programme.

Tableau 7  
**Programme d'assistance juridique: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**  
(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
Orientations, législation et sensibilisation	1 220	--	--	1 220	<b>1 220</b>
<b>Total</b>	<b>1 220</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>1 220</b>	<b>1 220</b>

## B. Afrique

### 1. Programme pour l'Afrique

#### a) Analyse de la situation

101. L'Afrique est de plus en plus touchée par le problème du trafic et de l'abus de drogues. La culture et l'abus de cannabis se répandent à travers toute l'Afrique, et le trafic et la consommation de substances psychotropes, de cocaïne et d'héroïne constituent une nouvelle menace pour plusieurs pays, notamment dans les grandes zones d'échange de l'Afrique australe, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest. Les taux de prévalence de l'abus de cannabis en Afrique sont parmi les plus élevés au monde. Certains pays signalent des taux de prévalence de l'abus d'héroïne ou de cocaïne proches du niveau mondial. La consommation de drogues par voie intraveineuse pose des problèmes dans les pays d'Afrique du Nord et pourrait devenir un facteur supplémentaire de transmission du VIH/sida pour certains groupes à risque.

102. Le trafic de drogues à travers l'Afrique est organisé par des groupes africains et étrangers qui collaborent aux niveaux intrarégional et international et se livrent également à d'autres formes d'activités criminelles organisées, comme le commerce illicite d'armes à feu, de véhicules volés et de pierres précieuses, et le blanchiment de l'argent. Du fait des conflits et de la pauvreté qui sévissent dans plusieurs pays, la traite des personnes en Afrique et vers d'autres continents se développe. Des enfants sont transportés vers d'autres régions de l'Afrique pour y servir de main-d'œuvre et de plus en plus de femmes finissent par se prostituer, principalement dans les pays occidentaux.

#### b) Objectif

103. L'objectif est d'aider les pays africains à prendre en main et à participer à l'élaboration de politiques et programmes intégrés de contrôle des drogues et de susciter l'engagement politique voulu pour que davantage soit fait en Afrique.

#### c) Stratégie

104. Le manque d'information et de communication sur les drogues et les questions connexes en Afrique est l'un des principaux obstacles à l'élaboration de politiques adéquates et, en fin de compte, à la mise en œuvre de programmes d'action faisant partie intégrante de programmes de développement plus vastes. Le programme pour

l'Afrique vise donc à remédier aux graves lacunes existantes en matière de données et de connaissances. Il a pour rôle principal de préparer et d'appuyer la mise en place de projets de qualité, aux niveaux régional et national, qui tiennent pleinement compte des différentes situations et des différents besoins des pays africains en matière de contrôle des drogues. Ce programme, opérationnel depuis 1998, est actuellement le programme le plus modeste, en volume, exécuté en Afrique. Il comprend cinq projets en cours dans les domaines de la réduction de la demande, de la répression du trafic et de l'élaboration des politiques et de la sensibilisation en matière de contrôle des drogues. Certains de ces projets doivent être étendus à mesure que des fonds seront dégagés. Si chaque projet a sa propre stratégie et ses propres modalités d'exécution, tous offrent un ensemble de services d'experts internationaux et de services consultatifs, les services d'experts étant en partie puis finalement intégralement pris en charge par des experts locaux travaillant à temps partiel ou à plein temps. Ce programme est en grande partie exécuté par le PNUCID.

105. Le PNUCID et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) exécutent ensemble le projet qui est à l'origine de la création du service de contrôle des drogues de l'OUA. Alors que l'OUA se transforme peu à peu en une union africaine et que son secrétariat et son budget sont restructurés en conséquence, il est attendu des gouvernements africains qu'ils détachent des experts nationaux auprès de ce service et qu'ils en couvrent les dépenses de fonctionnement. Le rôle du PNUCID pourra alors évoluer vers un appui à des activités spécifiques de l'OUA à l'échelle de l'Afrique, notamment pour renforcer la coopération et la coordination entre les services de contrôle des drogues de l'OUA, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et d'autres organismes régionaux.

106. Dans le cadre des projets de réduction de la demande et de détection et de répression en cours, des conseils d'experts sont temporairement fournis aux fins de l'élaboration et de l'exécution des programmes, de la création de systèmes locaux améliorés d'informations, de données et d'analyse et de la mise en place de réseaux d'experts locaux dans des régions clefs de l'Afrique. S'agissant de la réduction de la demande, une nouvelle initiative financée par ONUSIDA prévoit l'établissement d'un plan d'action visant à renforcer l'action menée par les organismes des Nations Unies pour lutter contre l'abus de drogues et le VIH/sida et vise à accroître la participation des femmes dans les projets régionaux de réduction de la demande. S'agissant de la détection et de la répression, un nouvel expert pour ces questions sera affecté sur le terrain pour transmettre des connaissances spécialisées aux partenaires africains, de même que pour assurer des fonctions de gestion des projets connexes du PNUCID. Ces fonctions porteront notamment sur le projet conjoint pour l'Afrique du PNUCID et de l'Union postale universelle visant à lutter contre l'utilisation des services postaux pour le trafic de drogues et le blanchiment de l'argent, ainsi que sur le développement des projets en cours concernant le contrôle des frontières maritimes et terrestres et des initiatives en matière de formation à la détection et à la répression dans le cadre des programmes pour l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest.

107. Pour chaque projet en cours, des fonds sont prévus pour au moins une évaluation en fin de projet. Des réunions de suivi et une évaluation à mi-parcours sont également prévues pour les projets pilotes, comme le projet de l'OUA ou le

projet de mise en place de réseaux locaux d'experts en réduction de la demande. Trois évaluations de projet sont programmées pour l'exercice biennal 2002-2003.

**d) Résultats**

108. Aboutissement: renforcement du service de contrôle des drogues de l'OUA et mise en service de la base de données de l'OUA sur les experts et les institutions de formation en matière de contrôle des drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: quantité et qualité des données, quantité d'informations introduites dans la base et nombre de demandes dont elle fait l'objet ou fréquence d'utilisation de la base (en 2002); transformation de la fonction d'agent de liaison en service/bureau; détachement d'experts africains auprès du service de contrôle des drogues; établissement du budget de l'OUA pour ce service (en 2003).

109. Aboutissement: amélioration de l'information sur les plans d'actions pour le contrôle des drogues au niveau de la prise de décisions et de leur suivi. Indicateurs objectivement vérifiables: mise en place de modalités de coopération entre la CEDEAO, l'OUA et la SADC; accès des autorités nationales aux orientations données par les services régionaux de contrôle des drogues (en 2003).

110. Aboutissement: experts locaux pour les programmes sans cesse plus nombreux de réduction de la demande en relation avec le VIH/sida. Indicateurs objectivement vérifiables: exploitation de deux réseaux locaux d'experts (avec 15 membres chacun); nombre d'experts formés (en 2002); nombre de projets portant sur la réduction de la demande et le VIH/sida; nombre d'experts africains participant aux projets (en 2003).

111. Aboutissement: analyse des principaux itinéraires du trafic de drogues et des problèmes connexes en Afrique en vue de renforcer le portefeuille de programmes de détection et de répression. Indicateurs objectivement vérifiables: rapports analytiques publiés sur les principales tendances et caractéristiques dans chaque région de l'Afrique (en 2002); accès des partenaires africains à un système informatisé (en 2003).

112. Aboutissement: stratégie concertée de formation en matière de détection et de répression en Afrique. Indicateurs objectivement vérifiables: utilisation par les gouvernements africains et les bailleurs de fonds des centres de formation locaux spécialisés dans des domaines impliquant des compétences techniques particulières (en 2003); nombre de stages de formation organisés par des organismes de formation africains; évaluation de la coopération entre les centres de formation africains à travers le nombre d'initiatives conjointes.

**e) Budget et financement**

113. Le programme pour l'Afrique porte sur la période 1998-2003 et son enveloppe budgétaire se chiffre à 2,6 millions de dollars. Compte tenu de l'évaluation des besoins et des probabilités de financement, l'enveloppe budgétaire des activités pour l'exercice biennal 2002-2003 se chiffre à 1,4 million de dollars. Le tableau 8 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière).

Tableau 8.  
**Programme pour l'Afrique: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**  
 (en milliers de dollars)

<i>Secteur thématique</i>	<i>Activités</i>		<i>Ressources</i>		<i>Total</i>
	<i>En cours</i>	<i>Dans la filière</i>	<i>À des fins générales</i>	<i>À des fins spéciales</i>	
Orientations, législation et sensibilisation	166	--	--	166	<b>166</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	489	--	--	489	<b>489</b>
Répression du trafic des drogues	696	--	100	596	<b>420</b>
<b>Total</b>	<b>1 351</b>	<b>--</b>	<b>100</b>	<b>1 251</b>	<b>1 351</b>

## 2. Programme pour l'Afrique de l'Ouest et le Nigéria

### a) Analyse de la situation

114. Le trafic de drogues et la criminalité organisée qui l'accompagne, principalement le fait de groupes nigériens, restent le problème majeur dans cette sous-région. Certaines filières internationales du trafic de drogues passent par le Nigéria, notamment par le nord du territoire, mais tous les pays côtiers de la région possédant des ports importants servent désormais de points de transit pour l'héroïne et la cocaïne. Du cannabis d'Afrique du Nord et des substances psychotropes d'origine essentiellement européenne sont transportés en contrebande à travers toute la région par des itinéraires associant la voie maritime, aérienne et terrestre. D'autres activités criminelles organisées, telles que le blanchiment de l'argent et la traite des personnes sont étroitement liées au commerce des drogues et à la situation politique et économique en Afrique de l'Ouest. Le Nigéria reste la source principale du cannabis destiné à la consommation locale et au trafic vers d'autres régions.

115. L'offre de plus en plus grande de drogues illicites a provoqué une évolution à la fois quantitative et qualitative de l'abus des drogues au niveau local. Le Nigéria, où l'abus d'héroïne, de cocaïne et de substances psychotropes a progressé au cours des années 80 et 90, a signalé une stabilisation de la situation en 1999. Toutefois, plusieurs pays limitrophes ont fait état d'une augmentation modérée à importante de l'abus des drogues, notamment de la cocaïne et de l'héroïne. Huit des 16 pays d'Afrique de l'Ouest signalent une consommation de drogues par voie intraveineuse sur leur territoire, mais seuls le Ghana, la Mauritanie et le Nigéria ont signalé des cas d'infection à VIH chez les toxicomanes par voie intraveineuse. Au Nigéria, une étude récente a établi que la consommation de drogues par injection était une pratique plus répandue qu'on ne le pensait jusqu'alors. La progression de l'abus des drogues chez les enfants et les jeunes est préoccupante dans plusieurs pays de la région secoués par des conflits.

**b) Objectif**

116. L'objectif est d'empêcher la propagation de l'abus des drogues, du trafic de drogues et de la criminalité organisée qui y est associée par l'application d'un ensemble de mesures concertées au Nigéria et dans les pays voisins.

**c) Stratégie**

117. Deux programmes complémentaires sont actuellement mis en œuvre en Afrique de l'Ouest. Compte tenu de l'ampleur du problème du contrôle des drogues et des problèmes connexes, et de l'existence d'un plan directeur national, un programme national est en cours d'élaboration avec le Nigéria. Les activités en matière de contrôle des drogues au niveau régional relèvent du programme pour l'Afrique de l'Ouest.

118. Le programme pour le Nigéria vise à renforcer les mesures de réduction de la demande, notamment par l'élaboration de programmes de prévention et de conseil à l'intention des groupes à risque, tels que les enfants des rues et les travailleurs de l'industrie du sexe, et les activités de prévention portant à la fois sur l'abus des drogues et le VIH/sida. Les services de traitement et de réadaptation offerts par les institutions publiques et les organisations non gouvernementales seront également améliorés. Le PNUCID a prévu de s'appuyer sur les investissements importants consentis par le Gouvernement en vue de moderniser l'Académie de formation de Jos et de favoriser la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de formation, de façon à améliorer la formation au niveau national et à aider l'Académie à devenir un établissement de formation régional pour l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, des fonds supplémentaires seront nécessaires pour le lancement de cette initiative. L'aide fournie en matière de contrôle des drogues sera complétée par de nouveaux projets du CPIC axés sur la lutte contre la corruption et la traite des personnes.

119. Pour ce qui est de l'Afrique de l'Ouest, les activités régionales de réduction de la demande se situent à deux niveaux. D'une part, sur la base des nouvelles données recueillies sur l'ampleur et les caractéristiques de l'abus des drogues dans les principaux pays touchés, des activités de sensibilisation et de prévention à l'intention des jeunes et des groupes vulnérables vont être mises en place, notamment au Cap-Vert, en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Ghana et au Sénégal. D'autre part, dans le cadre des priorités nationales établies par neuf pays au titre de l'ancien Programme africain antidrogue de la Commission européenne, le PNUCID va appuyer les mesures nationales de réduction de la demande prévues dans ces plans d'action. Les nouveaux projets s'attacheront à renforcer la participation des femmes, en particulier ceux qui prévoient des activités de prévention portant à la fois sur l'abus des drogues et le VIH/sida, étant donné que les femmes et les jeunes filles constituent des groupes à risque importants.

120. Le secrétariat de la CEDEAO à Abuja coopère avec l'OCDPC dans le cadre de nouvelles activités de lutte contre le blanchiment de l'argent, la criminalité organisée et d'autres problèmes. En vue d'assurer la prise en main intégrale des programmes par les partenaires ouest-africains, la CEDEAO doit faire office de centre d'information et d'expertise en matière de contrôle des drogues et, à terme, assumer des fonctions d'exécution et de gestion des programmes. Par conséquent,



lorsque des fonds supplémentaires seront dégagés, le PNUCID prévoit de renforcer le service régional de contrôle des drogues.

121. Le Programme d'assistance juridique et le Programme mondial contre le blanchiment de l'argent du PNUCID complètent les projets nationaux et régionaux. La complémentarité des activités nationales, régionales et mondiales sera assurée du fait que le secrétariat du Groupe régional d'action contre le blanchiment de l'argent en Afrique de la CEDEAO est établi au Sénégal et que l'élément du Programme mondial d'évaluation de l'ampleur de l'abus de drogues prévu pour l'Afrique de l'Ouest devrait être mis en place à Dakar en 2003 si des fonds suffisants sont disponibles. Les travaux du PNUCID au Nigéria et en Afrique de l'Ouest doivent être étroitement coordonnés avec l'aide fournie par plusieurs donateurs bilatéraux.

122. Les facteurs externes affectent davantage les activités menées par le PNUCID en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale que dans d'autres régions du continent. Les conflits qui touchent plusieurs pays, l'instabilité politique et le processus de démocratisation encore fragile au Nigéria ont des incidences à la fois sur la capacité du PNUCID à exécuter les projets et sur la capacité d'absorption des gouvernements. En outre, une augmentation sensible des fonds alloués serait nécessaire pour stimuler l'exécution des programmes.

123. L'état d'avancement des deux programmes fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours à la fin de 2003 si suffisamment d'éléments sont alors en cours d'exécution. Les principales activités, notamment la modernisation de l'Académie de formation de Jos et le projet régional de réduction de la demande en Afrique de l'Ouest, seront évaluées à la fin de chaque phase. Deux évaluations en fin de projet sont prévues pendant l'exercice biennal 2002-2003.

#### **d) Résultats**

124. Aboutissement: intégration de l'éducation préventive sur le sujet de l'abus des drogues dans les programmes pédagogiques au Cap-Vert, en Gambie et au Sénégal. Indicateurs objectivement vérifiables: existence de modules de formation et qualité de ces modules; nombre de professeurs et d'animateurs formés et nombre d'élèves et de jeunes non scolarisés qu'il aura été possible de toucher; nombre de conseillers en matière de drogues dans les centres pour les jeunes (en 2003).

125. Aboutissement: centres de prévention et de conseil, au Nigéria et dans deux autres pays d'Afrique de l'Ouest, à l'intention des groupes vulnérables, notamment des patients atteints du VIH/sida. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de travailleurs sociaux formés (en 2003); amélioration de l'aiguillage des patients; évaluation par des experts de la qualité des services fournis; augmentation du nombre de tests volontaires de dépistage des drogues (en 2003).

126. Aboutissement: centres communautaires de traitement et de réadaptation au Nigéria. Indicateurs objectivement vérifiables: six centres opérationnels au Nigéria; nombre de personnes traitées dans les centres; évaluation par des experts de la qualité des services (en 2003).

127. Aboutissement: évaluation de la situation s'agissant de l'abus des drogues et des besoins particuliers dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest au moins. Indicateurs objectivement vérifiables: existence de rapports d'évaluation détaillés; augmentation

de la quantité et amélioration de la qualité des rapports nationaux présentés au PNUCID (en 2003).

**e) Budget et financement**

128. Les deux sous-programmes devaient être mis en œuvre durant la période 2000-2004 et leur enveloppe budgétaire devait être en principe d'environ 15 millions de dollars. Toutefois, au vu de la situation dans la région et du manque considérable de moyens et de fonds, le PNUCID a retardé le lancement à part entière des deux sous-programmes. Seuls certains éléments, pour lesquels un financement et des capacités d'exécution locales ont pu être assurés, sont en cours. Plusieurs activités sont dans la filière pour 2002-2003 et seront développées à mesure que les fonds nécessaires seront disponibles. Compte tenu de cette situation et des perspectives actuelles de financement, les enveloppes budgétaires au titre des deux sous-programmes pour l'exercice biennal 2002-2003 se chiffrent à un total modéré de, respectivement, 2,3 millions de dollars pour l'Afrique de l'Ouest et 860 000 dollars pour le Nigéria. Les tableaux 9 et 10 ventilent les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si des fonds supplémentaires de 1,5 million de dollars pour le Nigéria et de 1,1 million de dollars pour l'Afrique de l'Ouest venaient à être dégagés en temps opportun, le PNUCID pourrait commencer à mettre en œuvre, au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les activités régionales de formation prévues concernant le Nigéria, les mesures d'appui au service régional de contrôle des drogues de la CEDEAO, ainsi qu'une initiative sous-régionale visant à renforcer le contrôle des frontières terrestres et maritimes au Nigéria et alentour. Ces activités ne sont pour l'instant pas inscrites au budget.

Tableau 9

**Programme pour l'Afrique de l'Ouest: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

<i>Secteur thématique</i>	<i>Activités</i>		<i>Ressources</i>		<i>Total</i>
	<i>En cours</i>	<i>Dans la filière</i>	<i>À des fins générales</i>	<i>À des fins spéciales</i>	
Orientations, législation et sensibilisation	16,0	--	--	16,0	<b>16,0</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	767,2	1 387	--	2 154,2	<b>2 154</b>
Répression du trafic des drogues	168,0	--	--	168,0	<b>168,0</b>
<b>Total</b>	<b>951,2</b>	<b>1 387</b>	<b>--</b>	<b>2 338,2</b>	<b>2 338,2</b>

Tableau 10  
**Programme pour le Nigéria: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

<i>Secteur thématique</i>	<i>Activités</i>		<i>Ressources</i>		<i>Total</i>
	<i>En cours</i>	<i>Dans la filière</i>	<i>À des fins générales</i>	<i>À des fins spéciales</i>	
Prévention et réduction de l'abus des drogues	460	400	--	860	<b>860</b>
<b>Total</b>	<b>460</b>	<b>400</b>	<b>--</b>	<b>860</b>	<b>860</b>

### 3. Programme pour l'Afrique de l'Est

#### a) Analyse de la situation

129. Les pays d'Afrique de l'Est sont confrontés non seulement à une augmentation des cultures et de l'abus de cannabis au niveau local mais également au trafic de substances psychotropes et d'héroïne. De plus en plus de ressortissants des pays d'Afrique de l'Est sont arrêtés pour trafic d'héroïne à l'aéroport de Karachi, au Pakistan, et dans les aéroports africains ou européens. Les voies maritimes commerciales sont utilisées pour le trafic de méthaqualone et d'amphétamines en provenance d'Asie, comme en témoignent plusieurs saisies effectuées dans des ports de la région. Les conflits dans la région des Grands Lacs contribuent à la progression du trafic de drogues et des formes de criminalité qui l'accompagnent, de même qu'à l'augmentation de l'abus de drogues dans les populations déplacées et les forces armées. Le cannabis et le khat sont les principales substances consommées. Au milieu des années 90, l'Éthiopie, le Kenya et la République-Unie de Tanzanie ont signalé une augmentation de l'abus d'héroïne et d'opiacés. Maurice a enregistré le taux de prévalence le plus élevé d'Afrique en ce qui concerne l'abus d'opiacés. Selon plusieurs sources, la cocaïne ferait l'objet d'abus dans certains groupes de population de la région. Presque tous les pays d'Afrique de l'Est ont signalé la consommation de drogues par voie intraveineuse.

#### b) Objectif

130. L'objectif est non seulement de faire participer davantage les organisations non gouvernementales et la société civile à la prévention de l'abus de drogues et du VIH/sida mais également de doter l'Afrique de l'Est de moyens renforcés pour surveiller et combattre l'abus de drogues.

#### c) Stratégie

131. Le programme permettra au PNUCID de coopérer avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et des partenaires nationaux dans le domaine du contrôle des drogues et des aspects connexes, tels que le VIH/sida, la corruption et l'intégrité de la justice. Les interventions actuelles du PNUCID s'inscrivent dans un contexte principalement régional, à savoir qu'elles visent plusieurs pays à la fois, voire tous. Elles ont notamment pour but de mettre en place au niveau local des services

d'expert et des réseaux dans des domaines spécialisés, comme l'abus de drogues, la réduction de la demande, les mesures de contrôle et la coopération juridique.

132. En ce qui concerne la réduction de la demande, suite au succès de précédents projets exécutés en collaboration avec des organisations non gouvernementales, le PNUCID aide actuellement ces dernières à étendre leurs programmes destinés aux toxicomanes et aux groupes à risque et s'attache à améliorer la coopération et les échanges d'informations entre les institutions gouvernementales et la société civile. Aux interventions régionales s'ajoutent un projet pour la création de réseaux d'experts locaux sur l'ensemble du continent – pour lequel l'Afrique de l'Est sert de région pilote – et les travaux épidémiologiques entrepris dans le cadre du programme mondial d'évaluation pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est. Ces deux initiatives plus vastes permettront d'acquérir des informations et connaissances plus complètes en Afrique de l'Est et d'améliorer l'élaboration et l'application des nouvelles mesures de réduction de la demande.

133. L'Afrique de l'Est sert également de région pilote pour la création de systèmes et de mécanismes de réglementation qui permettront de contrôler le mouvement des drogues licites et d'en empêcher le détournement vers les circuits illicites. Destiné initialement à quatre pays – Éthiopie, Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie –, ce projet sera étendu à l'ensemble de la région. Toujours dans le domaine du contrôle des drogues, le PNUCID mènera à terme avec l'Organisation mondiale des douanes le projet sur les ports maritimes, qui a donné de bons résultats, et mettra sur pied un dispositif régional d'information et d'évaluation en matière de détection et de répression des infractions en matière de drogues, auquel participeront des services de surveillance portuaire, des bureaux régionaux de liaison douanière et des services d'enquête sur les drogues des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Pour une pleine participation régionale au projet d'assistance juridique en faveur de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et des pays d'Afrique de l'Est, le PNUCID tentera de s'assurer la coopération d'au moins une école de formation judiciaire en Afrique de l'Est.

134. Tous les principaux éléments du programme sont exécutés par le PNUCID au besoin, en partenariat avec des institutions spécialisées, telles que l'Organisation mondiale des douanes, pour l'application des mesures douanières, ainsi que l'OMS et le Secrétariat de l'Organe, pour le contrôle des drogues licites. Le programme bénéficie des compétences juridiques d'experts en projet basés à Pretoria, ainsi que du concours de spécialistes de la réduction de la demande basés à Vienne.

135. Pour chaque projet en cours, des fonds sont prévus pour au moins une évaluation en fin de projet. Le projet d'assistance juridique et celui de contrôle des drogues licites feront l'objet d'une évaluation à mi-parcours, en 2003. Quatre évaluations de projet seront réalisées au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

#### **d) Résultats**

136. Aboutissement: moyens d'interception et d'enquête renforcés dans les principaux ports d'entrée (Djibouti, Kenya et République-Unie de Tanzanie). Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de saisies et quantités de drogues saisies; nombre et taux de réussite des enquêtes internationales; allocation de fonds et adoption de dispositions pratiques par les gouvernements; opérations menées par les services communs mis sur pied (en 2002).

137. Aboutissement: évaluation de la situation concernant l'abus de drogues et des besoins particuliers dans au moins cinq pays d'Afrique de l'Est. Indicateurs objectivement vérifiables: existence de rapports d'évaluation détaillés; augmentation du nombre de rapport des pays sur l'abus de drogues communiqués au PNUCID et amélioration de leur qualité (en 2002).

138. Aboutissement: participation d'experts locaux au renforcement des mesures de réduction de la demande. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre d'experts locaux travaillant en réseau; nombre de nouvelles idées et propositions de projets présentées; multiplication des initiatives nationales en matière de réduction de la demande (en 2002).

139. Aboutissement: services de prévention et d'information en matière d'abus de drogues proposés aux clients et aux groupes à risque. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de conseillers et de travailleurs sociaux formés; nombre d'organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la prévention et qualité de leur travail (en 2003).

140. Aboutissement: mise en place de systèmes de contrôle et de mécanismes de surveillance des drogues licites dans au moins cinq pays. Indicateurs objectivement vérifiables: quantité et qualité des rapports et évaluations communiqués à l'Organe; rapports sur les missions et les réunions de l'Organe; nombre d'envois suspects stoppés et signalés (en 2003).

141. Aboutissement: plan d'action régional de contrôle des drogues et modalités d'exécution pour l'Afrique de l'Est. Indicateurs objectivement vérifiables: adoption du plan d'action régional par la CAE; coordination du contrôle des drogues aux niveaux régional et national; création et mise en service d'organes; allocation par la CAE et les gouvernements des ressources budgétaires pour le contrôle des drogues (en 2003).

**e) Budget et financement**

142. Le programme régional pour l'Afrique de l'Est porte sur la période 2001-2005. Les principaux éléments du programme, représentant au total 4,9 millions de dollars, sont en cours d'exécution, tandis que d'autres restent à élaborer et devront être intégrés dans un descriptif global de programme régional au cours de l'exercice biennal 2002-2003. À l'heure actuelle, les prévisions de dépenses pour l'exécution du programme jusqu'en 2005 dépassent 8 millions de dollars. Compte tenu des besoins prioritaires mis en évidence et des perspectives actuelles de financement pour l'Afrique de l'Est, l'enveloppe budgétaire des activités au titre du programme pour l'exercice biennal 2002-2003 se chiffre à 2 millions de dollars. Le tableau 11 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière).

Tableau 11  
**Programme pour l'Afrique de l'Est: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**  
 (en milliers de dollars)

<i>Secteur thématique</i>	<i>Activités</i>		<i>Ressources</i>		<i>Total</i>
	<i>En cours</i>	<i>Dans la filière</i>	<i>À des fins générales</i>	<i>À des fins spéciales</i>	
Orientations, législation et sensibilisation	182	--	1	181	<b>182</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	636	--	--	636	<b>636</b>
Répression du trafic des drogues	1 240	--	138	1 102	<b>1 240</b>
<b>Total</b>	<b>2 058</b>	<b>--</b>	<b>139</b>	<b>1 919</b>	<b>2 058</b>

#### 4. Programme pour l'Afrique australe

##### a) Analyse de la situation

143. Avec la fin de l'apartheid et l'expansion du commerce international, le trafic de drogues en Afrique australe a progressé à un rythme alarmant. De nombreux groupes criminels, composés de membres de différentes nationalités, se livrent au trafic de drogues et à d'autres formes de criminalité transfrontière. Les résidents nigériens jouent un rôle clef et coopèrent avec des groupes locaux et des organisations criminelles d'autres continents. Le trafic de drogues va de pair avec d'autres formes de criminalité organisée, telles que la contrebande à grande échelle d'armes à feu et de véhicules volés et le blanchiment du produit de cette contrebande. Le trafic de cocaïne provenant principalement de ports brésiliens progresse. À elle seule, l'Afrique du Sud représentait environ 85 % des quantités totales de cocaïne saisies en Afrique en 1998 et 1999. Les saisies réalisées en Angola et au Mozambique montrent que d'autres pays côtiers de la région sont de plus en plus souvent utilisés pour l'introduction des drogues. Le trafic et la production locale de méthaqualone, ainsi que la culture et le trafic de cannabis pour la consommation locale se poursuivent.

144. L'Afrique du Sud, l'Angola et le Zimbabwe ont signalé une augmentation de l'abus de cocaïne, tandis que l'Afrique du Sud et le Zimbabwe enregistrent une stabilisation de l'abus de stimulants de type amphétamine, abus qui avait progressé depuis le début des années 90. L'abus de drogues par injection a été signalé par six pays d'Afrique australe, mais ce mode d'administration se limite apparemment à certains groupes de population. Enfin, l'Afrique du Sud, l'Angola et la Zambie ont relevé des cas de VIH/sida chez les usagers de drogues par voie intraveineuse.

##### b) Objectif

145. L'objectif est de réduire le trafic de drogues, la criminalité organisée qui l'accompagne ainsi que l'abus de drogues en expansion rapide grâce à la mise au point de politiques intégrées, de plans d'action et de moyens techniques dans les principaux pays.

**c) Stratégie**

146. Le programme régional privilégiera la lutte contre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée, ainsi que l'amélioration des dispositifs de prévention, de traitement et de réadaptation dans les principaux pays. Les interventions dans le cadre du programme viseront tout particulièrement l'Afrique du Sud, qui peut également jouer un rôle moteur et notamment fournir une assistance dans la région. Les principaux éléments du programme ont été définis avec différents partenaires de la région. En outre, comme convenu dans le mémorandum d'accord signé entre l'OCDPC et la SADC en 1999, les thèmes prioritaires dans la région seront notamment la corruption et la criminalité organisée. Outre le programme de la SADC financé par l'Union européenne, le PNUCID collabore étroitement avec les bailleurs d'aide bilatérale qui pourvoient aux principaux programmes d'aide en matière de drogues en Afrique australe.

147. Plusieurs éléments du programme, en particulier ceux qui visent à favoriser l'élaboration de politiques nationales, à encourager l'adoption de législations appropriées sur le contrôle des drogues, la criminalité organisée et le blanchiment de l'argent, et à améliorer les dispositifs nationaux de contrôle – en d'autres termes les mesures de réduction de la demande –, sont exécutés au niveau des pays. Ils sont complétés par une série de projets régionaux qui ont pour but de favoriser la coopération aux échelons régional et international dans des domaines comme le droit et la répression et d'améliorer l'efficacité des opérations d'interception dans les principales zones de trafic et de criminalité organisée. Un appui est fourni directement au programme régional, par l'intermédiaire du Programme d'assistance juridique et du Programme mondial contre le blanchiment de l'argent du PNUCID. Des conseils spécialisés sur les questions juridiques et le blanchiment de l'argent sont fournis aux bureaux nationaux et des experts transmettent leurs connaissances en prenant part à des ateliers ainsi qu'à des évaluations réalisées dans le cadre de la SADC.

148. Le Programme mondial d'évaluation pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est a permis, à partir de 2001, de recueillir des données et informations essentielles sur la situation concernant l'abus de drogues et les besoins particuliers. C'est à partir de ces données et informations, combinées à des évaluations rapides réalisées dans le cadre de certains projets de pays, que seront mis au point de nouveaux projets ciblés en matière de réduction de la demande dans le courant de l'exercice biennal 2002-2003. Il sera également tenu compte des enseignements tirés du projet de centre de traitement et de réadaptation actuellement exécuté en Afrique du Sud, qui constitue à ce jour le plus important projet national de réduction de la demande en Afrique.

149. La plupart des projets sont exécutés par le PNUCID et, dans les domaines exigeant des compétences spécialisées, en collaboration avec des partenaires comme l'Organisation mondiale des douanes. Deux projets régionaux relatifs à la coopération juridique et à la création de services de surveillance portuaire en Afrique australe et en Afrique de l'Est sont étroitement coordonnés avec des activités de projet en Afrique de l'Est. Il en sera de même pour un projet de contrôle aux postes frontière terrestres, destiné à quatre pays d'Afrique australe et à un pays de l'Est, qui démarrera en 2002.

150. Pour chaque projet en cours, des fonds sont prévus pour au moins une évaluation en fin de projet. Il est aussi prévu de réaliser une évaluation à mi-parcours des principaux projets, à savoir ceux qui ont trait à l'assistance juridique, aux centres de traitement et au contrôle aux postes frontière terrestres. Une évaluation à mi-parcours du programme régional est prévue mais ne sera pas réalisée avant 2004. Au moins quatre évaluations de projet seront réalisées au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

**d) Résultats**

151. Aboutissement: Mise en place du réseau régional d'experts en droit de la SADC et de moyens de formation juridique. Indicateurs objectivement vérifiables: formation de 400 juges et procureurs; intégration de modules standard de formation dans les programmes des écoles de formation judiciaire de Pretoria et d'Harare; création d'une équipe de formateurs régionaux (en 2003).

152. Aboutissement: mise en place de moyens d'interception et d'enquêtes en matière de trafic de drogues dans les principaux ports maritimes. Indicateurs objectivement vérifiables: création de deux nouveaux services portuaires et formation de leurs membres; augmentation du nombre de saisies importantes et de poursuites (en 2002); allocation de fonds et adoption de dispositions pratiques par les gouvernements en vue de l'exploitation de services communs (en 2003).

153. Aboutissement: mise en place de systèmes et mesures adéquats de contrôle aux postes frontière terrestres tendant à faciliter la coopération sous-régionale entre services de détection et de répression autour de l'Afrique du Sud. Indicateurs objectivement vérifiables: signature d'une lettre d'accord entre gouvernements sur des systèmes de contrôle communs; définition de normes et de modalités opératoires pour trois postes frontière terrestres; augmentation du taux d'interception s'agissant du trafic de drogues et d'autres formes de criminalité transfrontière (en 2003).

154. Aboutissement: ouverture de centres de traitement et de réadaptation au niveau local et création de centres pouvant servir de modèles dans la région. Indicateurs objectivement vérifiables: mise en service de huit centres en Afrique du Sud; nombre des personnes fréquentant les centres; nombre d'emplois créés; évaluation par des experts de la qualité des services proposés (en 2003).

155. Aboutissement: évaluation de la situation concernant l'abus de drogues et des besoins particuliers dans au moins cinq pays d'Afrique australe. Indicateurs objectivement vérifiables: existence de rapports d'évaluation détaillés; augmentation du nombre de rapports communiqués au PNUCID et amélioration de leur qualité (en 2003).

156. Aboutissement: mise en place d'une législation sur les drogues, de mécanismes de coordination et de moyens techniques au Malawi, au Mozambique et au Swaziland. Indicateurs objectivement vérifiables: adoption de nouveaux textes de loi dans deux pays; formation de 100 agents des services de détection et de répression (en 2002).

**e) Budget et financement**

157. Le programme régional pour l'Afrique australe porte sur la période 2001-2005. Plusieurs éléments essentiels du programme, représentant au total plus de 8 millions



de dollars, sont en cours d'exécution, tandis que d'autres restent à élaborer et devront être intégrés dans un descriptif global de programme régional au cours de l'exercice biennal 2002-2003. À l'heure actuelle, les prévisions de dépenses pour l'exécution de ce programme jusqu'en 2005 se chiffrent à 14 millions de dollars.

158. Compte tenu de l'évaluation des besoins et des perspectives de financement, l'enveloppe prévue pour les activités au titre du programme régional pour l'exercice biennal 2002-2003 se chiffre à 4,4 millions de dollars. Le tableau 12 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales), et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière).

Tableau 12

**Programme régional pour l'Afrique australe: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
Orientations, législation et sensibilisation	1 012	--	17	995	<b>1 012</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	450	--	--	450	<b>450</b>
Répression du trafic des drogues	2 903	--	--	2 903	<b>2 903</b>
<b>Total</b>	<b>4 365</b>	<b>--</b>	<b>17</b>	<b>4 348</b>	<b>4 365</b>

## 5. Programme pour l'Afrique du Nord

### a) Analyse de la situation

159. Le cannabis est la drogue qui pose le plus problème en Afrique du Nord, le Maroc étant le principal pays de provenance dans la région. L'Algérie, l'Égypte et le Maroc ont saisi d'importantes quantités de feuilles et de résine de cannabis provenant du pays ou d'ailleurs et destinées soit à la consommation locale, soit à l'exportation vers l'Europe. L'Afrique du Nord est un lieu de passage pour l'héroïne et la cocaïne, qui sont réexpédiées vers l'Europe, après avoir transité par l'Afrique de l'Ouest ou l'Afrique australe. Elle est également confrontée au détournement des drogues licites vers les circuits illicites. Les quantités d'héroïne et de cocaïne introduites clandestinement en Afrique du Nord pour la consommation locale semblent augmenter, en particulier en Algérie, en Égypte et au Maroc. Le trafic de drogues depuis le Maroc et à l'intérieur même du pays s'accompagne d'autres formes de criminalité organisée. Le blanchiment de l'argent et la traite des personnes, auxquels se livrent conjointement des réseaux criminels d'Afrique du Nord et d'Europe, gagnent du terrain.

160. La plupart des pays signalent une augmentation de l'abus de drogues, les principales substances consommées étant le cannabis, l'héroïne et les stimulants. Tous les pays d'Afrique du Nord ont signalé l'usage de drogues par voie

intraveineuse. L'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont relevé des cas de VIH/sida liés à ce mode d'administration.

**b) Objectif**

161. L'objectif est de favoriser la coopération entre les gouvernements des pays d'Afrique du Nord et d'autres gouvernements concernés dans le cadre d'un programme équilibré de réduction de l'offre, de réduction de la demande et de répression destiné à la région.

**c) Stratégie**

162. Afin d'introduire des changements durables dans le domaine du contrôle des drogues en Afrique du Nord, on doit remédier au problème du cannabis et de la criminalité organisée liée à cette drogue, qui touche la région et les pays d'Europe voisins. Il faut, en outre, mettre en place un cadre de coopération permettant d'exploiter, de manière coordonnée et efficace, les ressources et compétences spécialisées dont disposent les pays d'Afrique du Nord et les bailleurs d'aide bilatérale. À cet égard, le travail du PNUCID dans cette région consistera à fournir les connaissances spécialisées et l'appui nécessaires pour favoriser la réforme des politiques et des programmes nationaux de contrôle des drogues, à inciter les pays de la région à allouer des fonds supplémentaires et à accroître leur participation aux coûts et à encourager les gouvernements des pays d'Afrique du Nord, les bailleurs d'aide bilatérale et les organismes des Nations Unies à contribuer davantage, notamment sur le plan financier, à la réduction de l'offre et de la demande.

163. Le projet prévu au Maroc, qui sera exécuté en fonction des ressources disponibles, et le grand projet actuellement exécuté en collaboration avec le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne illustrent tous deux l'approche du PNUCID. Le projet marocain vise à intégrer, dans le Programme national de développement en faveur de la région du Nord, des objectifs mesurables pour l'élimination du cannabis et à élaborer une série de mesures efficaces de contrôle aux niveaux national et régional qui compléteront le programme de développement ainsi modifié. Le projet concernant la Jamahiriya arabe libyenne, entièrement financé par le Gouvernement libyen, a pour but de compléter la politique de contrôle des drogues, précédemment axée sur la répression, par de nouvelles mesures, dans le domaine juridique mais également en matière de contrôle des substances licites et de réduction de la demande. Le PNUCID envisage d'élaborer des projets similaires cofinancés par les gouvernements dans d'autres pays d'Afrique du Nord et d'exploiter les résultats obtenus dans le cadre des projets nationaux de réduction de la demande de drogues en Égypte. Parallèlement, un élément régional du Programme mondial d'évaluation pour l'Afrique du Nord, exécuté de concert avec le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, permettra d'acquérir les données de base nécessaires sur l'abus de drogues et sur les besoins particuliers dans la région, ainsi que de créer un système d'information sur l'abus de drogues en Afrique du Nord.

164. L'exécution des éléments de ce programme évolutif par le PNUCID reste la modalité privilégiée. La possibilité d'une exécution nationale sera négociée dans les cas où les pays mettent leurs ressources et leurs compétences spécialisées à la disposition de la région ou du continent, comme l'a fait l'Égypte en proposant les services de l'administration générale de lutte contre les stupéfiants et de ses experts

pour une formation en Afrique. Pour leur exécution, les projets bénéficieront de l'appui technique des services basés à Vienne, spécialisés dans la réduction de la demande et, à partir de 2002, d'un conseiller en épidémiologie du Programme mondial d'évaluation qui sera envoyé au Caire. En ce qui concerne le projet pour le Maroc, l'Agence du Nord accueillera un expert en projet du PNUCID et facilitera les fréquentes missions que les experts réaliseront dans le cadre du Programme mondial de surveillance des cultures illicites et du Programme mondial contre le blanchiment de l'argent.

165. À condition qu'ils soient exécutés dans les délais prévus, les projets pour le Maroc et la Jamahiriya arabe libyenne feront l'objet d'une évaluation à la fin de 2003.

**d) Résultats**

166. Aboutissement: définition, d'un commun accord, d'une méthodologie d'évaluation du problème du cannabis pour le Maroc et réalisation des premières études. Indicateurs objectivement vérifiables: existence de rapports et données de qualité (en 2002).

167. Aboutissement: programme national de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée au Maroc. Indicateurs objectivement vérifiables: progrès en matière de réforme de la législation nationale; adoption du programme révisé de développement national de la région du Nord; premiers résultats des mesures d'éradication, de détection et de répression (en 2003).

168. Aboutissement: évaluation de la situation concernant l'abus de drogues, des besoins particuliers et des liens entre l'abus de drogues et le VIH/sida dans au moins trois pays. Indicateurs objectivement vérifiables: existence de rapports d'évaluation et qualité de ces rapports; nombre d'épidémiologistes locaux formés; amélioration de la qualité des rapports communiqués au PNUCID (en 2003).

169. Aboutissement: mise en place d'un cadre juridique approprié et de moyens d'action adaptés pour le contrôle des drogues et la réduction de la demande dans la Jamahiriya arabe libyenne. Indicateurs objectivement vérifiables: nouveaux textes législatifs adoptés; mise au point d'un système informatisé de contrôle des substances licites sur place; mise en service du centre de traitement de Tagura; nombre de personnes formées (en 2003).

**e) Budget et financement**

170. Le programme régional porte sur la période 2001-2005. Compte tenu des projets prévus pour la région et des mesures prises en conséquence pour obtenir des fonds supplémentaires auprès des pays d'Afrique du Nord ainsi qu'une aide bilatérale accrue, les prévisions de dépenses actuelles du PNUCID pour l'exécution de ce programme jusqu'en 2005 se chiffrent à environ 7 millions de dollars. Les principaux éléments du programme sont en cours d'exécution ou commenceront à être exécutés en 2002. L'enveloppe budgétaire des activités au titre du programme pour l'exercice biennal 2002-2003 se chiffre à 3,7 millions de dollars. Le tableau 13 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière).

Tableau 13  
**Programme pour l'Afrique du Nord: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**  
(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
Orientations, législation et sensibilisation	2 476	--	--	2 476	<b>2 476</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	489	431	--	920	<b>920</b>
Répression du trafic des drogues	320	--	320	--	<b>320</b>
<b>Total</b>	<b>3 285</b>	<b>431</b>	<b>320</b>	<b>3 396</b>	<b>3 716</b>

## C. Europe centrale et orientale, Asie occidentale et Asie centrale et Proche et Moyen-Orient

### 1. Programme pour la Fédération de Russie et le Bélarus

#### a) Analyse de la situation

171. La Fédération de Russie est confrontée à des problèmes de grande envergure en ce qui concerne le trafic illicite de drogues. Au cours de la dernière décennie, le nombre d'usagers de drogues recensé a été multiplié par sept environ. Fin 2000, il était passé, d'après les registres des centres de traitement, à 451 603. Les héroïnomanes sont devenus 2,8 fois plus nombreux l'an passé, représentant ainsi 28,5 % de l'ensemble des consommateurs de drogues. La proportion globale de consommateurs d'opiacés a atteint 65 %. Cette augmentation, associée aux comportements à risque (partage des seringues) chez les toxicomanes par voie intraveineuse, fait que la Fédération de Russie se trouve face à une forte poussée épidémique du VIH/sida. Le nombre de personnes séropositives y était de 129 261 fin juin 2001, soit presque 12 fois plus qu'en 1998 (10 972 cas).

172. Bien que des progrès aient été faits dans les contrôles aux frontières avec les États d'Asie centrale, une assistance technique supplémentaire doit être fournie pour réduire l'offre. Le Gouvernement russe accorde également un degré de priorité élevé à la collecte de renseignements afin de disposer de données de référence cohérentes sur les caractéristiques et les tendances de l'abus de drogues.

#### b) Objectif

173. L'objectif est d'aider le Gouvernement et la société civile russes à renforcer leur capacité à trouver des solutions efficaces dans le domaine du contrôle des drogues et du crime organisé aux plans national et régional.

#### c) Stratégie

174. Le Programme constitue le prolongement du programme fédéral en préparation, intitulé "Ensemble de mesures de lutte contre l'abus et le trafic de

drogues pour la période 2002-2004". Le PNUCID collaborera étroitement avec le Gouvernement afin de soutenir ses efforts en matière de prévention et de réduction de l'abus de drogues. Parallèlement, il est essentiel de pérenniser les acquis dans le domaine du contrôle et de continuer à renforcer la coopération interorganisations et internationale en matière de lutte contre l'abus et le trafic de drogues. Le programme du PNUCID pour la Fédération de Russie pour 2002-2005 comprend plusieurs volets. Les deux premiers concernent l'aide à la répression du trafic des drogues par le renforcement des capacités, l'organisation de cours de perfectionnement pour les agents des services de détection et de répression et la fourniture d'une assistance technique aux services de répression chargés de la lutte contre le trafic de drogue. La prévention et la réduction de l'abus de drogues font l'objet de trois volets, à savoir: assistance à la mise en place d'un système national de suivi de l'abus de drogues; renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et de plans de prévention et de traitement de l'abus de drogues et sensibilisation du public aux répercussions néfastes, tant sanitaires que socioéconomiques, de la drogue et à la délinquance qui y est liée. Les projets seront exécutés conformément au Programme mondial d'évaluation de l'ampleur de l'abus de drogues, qui met l'accent sur la rapidité avec laquelle l'épidémie du VIH/sida se répand en Fédération de Russie et donne au Gouvernement et à la société civile accès à de nouvelles techniques et de nouveaux services de prévention de la transmission du VIH/sida entre toxicomanes par voie intraveineuse.

175. Le PNUCID cherchera à établir des liens stratégiques et opérationnels avec des organismes nationaux et internationaux actifs dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de la prévention du VIH/sida en Fédération de Russie et continuera de participer activement à la finalisation et au lancement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il poursuivra sa collaboration avec les signataires du mémorandum d'accord sur la coopération en matière de contrôle des drogues qu'il a conclu avec cinq États d'Asie centrale et mènera ses activités conformément au plan d'action régional adopté à une réunion du groupe "Six plus Deux" organisée à New York en septembre 2000. Il a également prévu de collaborer étroitement avec des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales, et plusieurs organismes du système des Nations Unies, en particulier ONUSIDA, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'OIT et l'OMS.

176. Le Programme du PNUCID pour la Fédération de Russie sera soumis à un suivi périodique ainsi qu'à des évaluations externes.

#### **d) Résultats**

177. Aboutissement: renforcement des capacités des services nationaux de détection et de répression (trafic interne). Indicateurs objectivement vérifiables: grande qualité de la formation professionnelle offerte aux agents des services de détection et de répression dans la Communauté d'États indépendants; augmentation des saisies de drogue et des démantèlements d'organisations de malfaiteurs.

178. Aboutissement: renforcement des capacités d'interception des envois de drogue aux frontières. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation ou stabilisation du nombre de saisies de drogue; établissement d'une base de données sur le trafic de drogue et le crime organisé; services interorganisations opérationnels dans certaines régions, nombre d'opérations menées conjointement avec les services étrangers de détection et de répression.

179. Aboutissement: système national de suivi de l'abus de drogues et de ses conséquences néfastes pour la société. Indicateurs objectivement vérifiables: établissement d'un système de suivi de l'abus et du trafic de drogues et du crime organisé.

180. Aboutissement: renforcement de la capacité des autorités nationales à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des plans de prévention et de traitement de l'abus de drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: création d'un réseau national de centres pilotes interrégionaux utilisant de nouvelles méthodes de prévention et de gestion; création de centres de réadaptation des jeunes toxicomanes.

181. Aboutissement: meilleure sensibilisation du public aux répercussions néfastes, tant sanitaires que socioéconomiques, du problème de la drogue et à la délinquance qui y est liée. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de campagnes médiatiques comprenant un volet sur la prévention de l'abus de drogues; nombre de publications; rapports et études sur la sensibilisation aux effets néfastes de l'abus de drogues.

182. Aboutissement: ralentissement de la pandémie de VIH/sida parmi les toxicomanes par voie intraveineuse dans les régions critiques. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation du nombre de services modernes à disposition des consommateurs de drogues séropositifs; existence de services fixes d'information, d'éducation et de conseils pour toxicomanes par voie intraveineuse.

#### e) Budget et financement

183. Le programme pour la Fédération de Russie et le Bélarus porte sur la période 2002-2005, avec une enveloppe budgétaire d'environ 4,3 millions de dollars. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 1,6 million de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 14 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si des fonds supplémentaires, non prévus au budget, venaient à être dégagés en temps opportun, il serait possible d'exécuter, au cours de l'exercice biennal, d'autres activités pour un montant de 1 450 000 dollars. Ce montant n'a pas été inclus dans les présentes prévisions budgétaires.

Tableau 14

#### Programme pour la Fédération de Russie et le Bélarus: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
Prévention et réduction de l'abus des drogues	342,2	880,5	50,0	1 172,7	<b>1 222,7</b>
Répression du trafic des drogues	--	370,7	--	370,7	<b>370,7</b>
<b>Total</b>	<b>342,2</b>	<b>1 251,2</b>	<b>50,0</b>	<b>1 543,4</b>	<b>1 593,4</b>

## **2. Programme pour l'Europe centrale et orientale**

### **a) Analyse de la situation**

184. Les pays d'Europe centrale et orientale sont confrontés à des problèmes croissants liés au trafic et au transit de drogues illicites ainsi qu'à l'augmentation de l'abus de drogues dans la région. Dans les années 90, la plupart d'entre eux ont connu une intensification du transit des drogues (principalement de l'héroïne). La criminalité a également augmenté aussi bien du point de vue du nombre d'infractions en rapport avec la drogue que du nombre de groupes et de réseaux de trafiquants originaires d'Europe du Sud-Est et des Balkans. En outre, des groupes criminels basés dans des États membres de l'Union européenne ont changé leurs itinéraires de façon à ce que la drogue passe par les pays d'Europe centrale et orientale. Ces dernières années, le processus de paix conduit dans l'ex-Yougoslavie a contribué à une réutilisation plus intense de la traditionnelle route des Balkans. Le trafic de drogue a été perturbé une nouvelle fois en 1999 en raison de la guerre au Kosovo, mais étant donné le processus de normalisation en cours, on peut s'attendre à ce que cet itinéraire soit de nouveau utilisé.

185. L'Europe centrale et orientale demeure une région de transit pour le cannabis à destination des États membres de l'Union européenne. Des études montrent que c'est la drogue la plus largement consommée dans les pays d'Europe centrale et les données recueillies montrent qu'il y a eu une augmentation sensible non seulement du trafic illégal, mais aussi de la culture de cannabis dans la région. Le rôle de région de transit pour le trafic de cocaïne a continué de gagner en importance en 2000. En outre, le succès croissant des drogues synthétiques auprès des jeunes et la violence qui y est associée chez les nombreux jeunes appartenant à des groupes criminels impliqués dans le trafic et la vente des drogues constituent également un danger. Des laboratoires illégaux ont été démantelés dans presque tous les pays de la région.

186. Dans le cadre de la stratégie de préaccession prévue dans le processus d'élargissement de l'Union européenne, les pays candidats ont ajusté ou réorienté leurs mesures de contrôle des drogues en vue d'adopter les normes de l'Union européenne dans ce domaine. Les pays concernés font des efforts pour aligner leur législation sur ces normes européennes.

187. Bien que les cadres juridique et institutionnel nécessaires aient été mis en place dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, les moyens pouvant être mis en œuvre pour appliquer efficacement les mesures adoptées et les ressources allouées demeurent limités. L'application des politiques est entravée par les déficiences des mécanismes nationaux de coordination et les faiblesses de la coopération régionale. Dans la plupart des pays, ces défaillances réduisent la capacité des institutions concernées à traiter le problème de la drogue et à participer efficacement aux activités de coopération internationale.

### **b) Objectifs**

188. Les objectifs consistent à aider les pays d'Europe centrale et orientale à élaborer des politiques et des mesures efficaces en matière de drogue, encourager la coopération dans cette région afin de lutter contre l'offre et le trafic illicite de drogues et réduire la demande illicite.

**c) Stratégie**

189. Le PNUCID continuera de s'employer à établir une coopération transfrontière dans divers domaines de la détection et la répression des infractions en matière de drogues, en soutenant la création de réseaux de spécialistes et l'établissement de rapports de confiance et de coopération entre institutions. Les programmes du PNUCID sont élaborés en collaboration étroite avec les pays bénéficiaires et les donateurs intéressés et sont centrés sur des questions cruciales relatives au contrôle des drogues. Ils mettront l'accent sur le renforcement durable des institutions fondé sur les meilleures pratiques dans les domaines administratif, gestionnel et opérationnel. Ils comporteront également des éléments d'appui technique: systèmes informatisés d'analyse des renseignements en matière criminelle; équipes de surveillance; systèmes nationaux d'enregistrement et d'utilisation des informateurs; formation informatisée des agents des services de répression et des douanes; renforcement des activités de contrôle international des précurseurs; renforcement des capacités nationales de réduction de la demande et sensibilisation.

**d) Résultats**

190. Aboutissement: mise en place de réseaux de renseignement en matière criminelle. Indicateurs objectivement vérifiables: base de données sur le trafic de drogues et le crime organisé; augmentation des saisies de drogues; identification des groupes criminels et de leurs activités; opérations menées conjointement avec les services de répression d'autres pays.

191. Aboutissement: systèmes nationaux de suivi de l'abus de drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: disponibilité de rapports sur les évaluations de l'abus de drogues; création de réseaux épidémiologiques; organisation de cours de formation; établissement de liens avec l'OEDT.

192. Aboutissement: renforcement des capacités nationales à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et stratégies de prévention et de traitement de l'abus de drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: établissement de réseaux et de centres nationaux pour la mise au point et l'application de nouvelles méthodes de prévention et de gestion; existence de centres de réadaptation pour jeunes toxicomanes.

193. Aboutissement: meilleure connaissance dans le public des répercussions socioéconomiques du problème de la drogue et de la délinquance qui y est liée. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de campagnes médiatiques comportant un volet consacré à la prévention de l'abus de drogues; nombre de mentions du sujet dans les médias.

194. Aboutissement: prévention du VIH/sida chez les toxicomanes par voie intraveineuse. Indicateurs objectivement vérifiables: lancement de campagnes médiatiques comportant un volet sur la prévention de l'abus de drogues; services pour les consommateurs de drogues séropositifs; existence de services d'information, d'éducation et de conseil pour toxicomanes par voie intraveineuse.

**e) Budget et financement**

195. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 1,7 million de



dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 15 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si des fonds supplémentaires, non prévus au budget, venaient à être dégagés en temps opportun, il serait possible d'exécuter, au cours de l'exercice biennal, d'autres activités pour un montant de 400 000 dollars. Ce montant n'a pas été inclus dans les présentes prévisions budgétaires.

Tableau 15

**Programme pour l'Europe centrale et orientale: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

<i>Secteur thématique</i>	<i>Activités</i>		<i>Ressources</i>		<i>Total</i>
	<i>En cours</i>	<i>Dans la filière</i>	<i>À des fins générales</i>	<i>À des fins spéciales</i>	
Orientations, législation et sensibilisation	22,5	92,9	--	115,4	<b>115,4</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	99,6	240,0	--	339,6	<b>339,6</b>
Répression du trafic des drogues	250,0	974,8	--	1 224,8	<b>1 224,8</b>
<b>Total</b>	<b>372,1</b>	<b>1 307,7</b>	<b>--</b>	<b>1 679,8</b>	<b>1 679,8</b>

### 3. Programme pour l'Afghanistan

#### a) Analyse de la situation

196. Les résultats préliminaires de l'enquête annuelle sur le pavot à opium du PNUCID en Afghanistan, ainsi que les résultats de la mission d'évaluation effectuée par les donateurs dans ce pays au deuxième trimestre de 2001, indiquent que l'interdiction de la culture du pavot à opium prononcée par les Taliban en juillet 2000 s'est traduite dans les faits en 2001. Lors de son examen à mi-parcours le 8 juin 2001 à Islamabad, le Groupe d'appui à l'Afghanistan a noté que cette interdiction était pour le moment respectée et a conclu qu'elle constituait un fait nouveau majeur dans la lutte contre les drogues illicites non seulement en Afghanistan mais dans le monde entier. Mais en même temps, il s'est dit préoccupé par l'existence de stocks d'opium sur le territoire afghan et par le trafic illicite de drogues. L'interdiction de la culture du pavot à opium a rendu plus difficile encore la situation de beaucoup de petits paysans, en particulier celle des métayers et des travailleurs itinérants. Ils sont lourdement endettés et, étant privés de leur principale source de revenus, ne sont pas en mesure, pour beaucoup, de rembourser leurs dettes. Un grand nombre se retrouvent déplacés à l'intérieur du pays et cherchent refuge dans d'autres pays ou s'engagent comme combattants dans des conflits, en Afghanistan ou ailleurs.

**b) Objectif**

197. L'objectif consiste à soutenir l'interdiction de la culture du pavot à opium en Afghanistan tout en aidant les populations touchées à trouver d'autres moyens de subsistance viables à long terme.

**c) Stratégie**

198. Il conviendrait de prendre rapidement et résolument des mesures afin d'écartier le risque d'un inversement de l'évolution très positive qu'est la réduction apparemment massive de la culture du pavot à opium. Ces mesures devraient être mises en œuvre bien avant la prochaine saison d'ensemencement en octobre 2001; à cet égard, des membres du Groupe d'appui à l'Afghanistan ont noté que des ressources supplémentaires pourraient être nécessaires. En juillet 2001, le Bureau du coordonnateur de l'Organisation des Nations Unies à Islamabad a présenté au groupe d'appui un ensemble de projets possibles pour répondre aux besoins urgents des paysans et des ouvriers agricoles qui cultivaient auparavant le pavot à opium.

199. Compte tenu de l'expérience accumulée par le PNUCID grâce à ses activités en Afghanistan, son rôle en matière de sensibilisation et de suivi sera essentiel et ses connaissances spécialisées dans les districts où était cultivé le pavot à opium seront très utiles aux organismes fournissant une assistance. C'est la raison pour laquelle son objectif principal pour 2002-2003 sera de contribuer à soutenir l'interdiction de la culture du pavot à opium en surveillant constamment l'étendue des plantations dans le pays et en fournissant conseils et orientations aux organismes qui apportent une assistance aux régions concernées. Pour ce faire, il a élaboré trois projets: l'enquête annuelle sur le pavot à opium; le projet d'intégration du contrôle des drogues dans les programmes d'aide à l'Afghanistan et un projet d'assistance à court terme destiné aux petits paysans propriétaires et sans terres de la province de Nangarhar les plus touchés par l'interdiction de la culture du pavot à opium. Ce projet est exécuté en collaboration étroite avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En fonction des ressources disponibles, des projets analogues pourraient être élaborés et exécutés dans d'autres régions de l'Afghanistan où était cultivé le pavot à opium. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à la province d'Helmand, où se trouvaient environ 50 % des superficies totales utilisées pour la culture du pavot à opium en 2000. Toutes les interventions, tout en contribuant à réaliser l'objectif général qui est de soutenir l'interdiction de la culture du pavot à opium, viseraient également à promouvoir des objectifs humanitaires et le respect des droits de l'homme.

200. Le succès du programme du PNUCID pour l'Afghanistan dépend du maintien de l'interdiction de la culture du pavot à opium par les Taliban ainsi que d'une situation politique suffisamment sûre et stable dans le pays, ce qui semblait extrêmement compromis en octobre 2001.

**d) Résultats**

201. Aboutissement: mécanisme d'intégration du contrôle des drogues et coopération dans la fourniture d'une aide au développement à l'Afghanistan. Indicateurs objectivement vérifiables: recrutement d'un expert en activités de substitution; nombre de projets visant à soutenir l'interdiction de la culture du pavot

à opium lancés par d'autres organismes; établissement d'une base de données sur le contrôle des drogues en Afghanistan; élaboration et publication d'études sur des questions liées aux drogues en Afghanistan.

202. Aboutissement: réalisation de l'enquête annuelle sur le pavot à opium. Indicateurs objectivement vérifiables: publication annuelle du rapport de l'enquête sur le pavot à opium; nombre d'enquêteurs et de coordonnateurs chargés de la réalisation de l'enquête recrutés et formés; mention de l'enquête par les pouvoirs publics dans la presse.

203. Aboutissement: accroissement de la sécurité alimentaire des ménages dans 10 districts de la province de Nangarhar où était cultivé le pavot à opium. Indicateurs objectivement vérifiables: quantité de semences améliorées et d'engrais fournis aux paysans dans les districts visés; nombre de personnes participant au programme "des vivres contre du travail"; rapports de suivi sur la sécurité alimentaire.

#### e) Budget et financement

204. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 3 millions pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 16 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si des fonds supplémentaires, non prévus au budget, venaient à être dégagés en temps opportun, il serait possible d'exécuter, au cours de l'exercice biennal, d'autres activités pour un montant d'1 million de dollars. Ce montant n'a pas été inclus dans les présentes prévisions budgétaires.

Tableau 16

#### Programme pour l'Afghanistan: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
Orientations, législation et sensibilisation	--	320	--	320	<b>320</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	226	--	--	226	<b>226</b>
Répression du trafic des drogues	750	1 750	--	2 500	<b>2 500</b>
<b>Total</b>	<b>976</b>	<b>2 070</b>	<b>--</b>	<b>3 046</b>	<b>3 046</b>

#### 4. Programme pour l'Asie centrale

##### a) Analyse de la situation

205. La période de transition que connaissent les cinq États d'Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le

Turkménistan depuis leur accession à l'indépendance en 1991 expose ces pays à des problèmes non négligeables comme l'aggravation de la pauvreté et de la misère, le chômage, l'augmentation de l'abus des drogues, de la corruption et de la criminalité (notamment du trafic de drogues) et, dans le cas extrême du Tadjikistan, des troubles civils. La culture du pavot à opium est quasiment inexistante en Asie centrale, mais la principale préoccupation dans le domaine de la culture et de la production des drogues est que, du fait de la forte réduction de la culture du pavot à opium prévue en 2001 en Afghanistan, la culture de cette plante en Asie centrale pourrait connaître une augmentation importante (par ce qu'on appelle un effet de déplacement). On observe en Asie centrale une augmentation spectaculaire du trafic de drogues (héroïne et opium) provenant de l'Afghanistan voisin, la région étant devenue une cible pour le trafic des précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues. La plupart des drogues sont destinées à la Fédération de Russie, à certains autres États de la Communauté d'États indépendants, à l'Europe occidentale et, dans une moindre mesure, aux États-Unis. L'offre croissante de drogues a non seulement induit une demande sans cesse croissante de drogues en Asie centrale, mais également entraîné une progression rapide de la consommation de drogues par injection (considérée comme la tendance la plus grave en matière d'abus des drogues ces dernières années dans la région), avec le risque alarmant de propagation du VIH/sida que cela implique. En effet, la consommation de drogues par injection est le principal mode de transmission du VIH/sida en Asie centrale. La situation en matière de contrôle des drogues exige une surveillance continue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, et en particulier en Afghanistan et alentour.

**b) Objectif**

206. Le programme a pour objectif de renforcer les capacités de l'Asie centrale pour lui permettre d'agir efficacement dans le domaine du contrôle des drogues aux niveaux national et régional.

**c) Stratégie**

207. Le programme a pour objet d'améliorer les conditions de sécurité dans les pays et, en général, de contribuer au développement rationnel et sain de la région. Il devrait également aider à contenir et à réduire la propagation du VIH/sida. L'objectif et la stratégie du programme sont conformes aux politiques, priorités, plans et besoins nationaux, ainsi qu'aux politiques et priorités reflétées dans les accords régionaux et internationaux relatifs au contrôle des drogues auxquels participent l'ensemble des États d'Asie centrale, ou certains d'entre eux, notamment le mémorandum d'accord signé le 1<sup>er</sup> mai 1996. Ils sont également conformes à la résolution 44/12 de la Commission intitulée "Coopération dans la lutte contre les drogues illicites en Asie centrale".

208. Le programme prévoit une aide pour renforcer les capacités dans les domaines de la lutte contre le trafic des drogues, du contrôle des précurseurs et de la réduction de la demande de drogues. Il est axé tout d'abord sur le renforcement des moyens à l'échelon national, ce qui permettra à son tour de favoriser la coopération régionale et internationale. Dans le cadre des trois éléments du programme, les préoccupations communes que sont l'apport de données et l'aide à fournir en vue de la création d'un système de collecte, d'analyse et de diffusion des données sont prises en compte. Cela est capital pour l'élaboration de stratégies aux niveaux national et régional. Les

autres domaines d'intervention sont les suivants: a) collaboration et coordination entre les organismes et entités chargés du contrôle des drogues dans chaque État; b) création ou amélioration des systèmes et des procédures au niveau national, par exemple dans les domaines de la collaboration interorganisations, du contrôle des précurseurs, du système judiciaire et de l'entraide judiciaire; ces systèmes nationaux seront conçus de manière harmonisée dans l'optique, le cas échéant, de les relier au plan régional; c) renforcement des capacités et des compétences pour les enquêtes, le contrôle des précurseurs, les systèmes judiciaires, l'entraide judiciaire et l'extradition, l'analyse des drogues (laboratoires de police) et la formation; et d) aide à la modernisation et à l'harmonisation de la législation et des règlements administratifs connexes conformément aux normes internationales. Le programme permettra d'élaborer une stratégie globale de réduction de la demande de drogues fondée sur l'action déjà menée, en vue de fournir des données fiables sur l'ampleur de l'abus des drogues en Asie centrale et sur les capacités existantes dans les domaines connexes. On prévoit que dans le cadre du programme une aide supplémentaire sera apportée dans ce domaine une fois la stratégie de réduction de la demande mise au point. Quant à la coopération régionale prévue dans le cadre de la stratégie du programme dans les domaines du trafic des drogues et du contrôle des précurseurs, elle portera essentiellement sur les aspects suivants: livraisons surveillées; collaboration transfrontière entre les services de répression; échange d'informations et coordination des activités entre les pays de la région; harmonisation de la législation; et entraide judiciaire et extradition.

209. Le programme vise essentiellement à poursuivre la mise en place de partenariats et à assurer une participation et une collaboration actives avec d'autres organismes multilatéraux, des entités bilatérales (donateurs notamment) et la société civile pour l'élaboration et l'exécution de projets au titre du programme, notamment par l'entremise du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Cela implique de créer des synergies entre les activités du PNUCID et celles du Centre pour la prévention internationale du crime, en particulier dans le domaine de la criminalité organisée, ainsi qu'avec les autres organismes œuvrant dans des domaines intéressant directement le programme, notamment l'Union européenne. En outre, le programme sera exécuté en étroite coordination avec les activités pertinentes menées aux niveaux national et régional, et aussi avec les autres programmes mondiaux de l'OCDPC dans des domaines comme la réduction de la demande de drogues, la surveillance des cultures, l'assistance juridique et le blanchiment de l'argent. La question intersectorielle essentielle que constitue la participation des femmes sera systématiquement prise en compte lors de la préparation et de l'exécution des projets au titre du programme.

210. La réussite du programme est tributaire d'une série de facteurs externes qui ne dépendent pas de la gestion du projet mais peuvent être maîtrisés par les gouvernements, notamment: l'adoption de la législation voulue et la promulgation de dispositions administratives connexes; la désignation d'autorités compétentes, selon que de besoin (par exemple dans le domaine du contrôle des précurseurs et de l'entraide judiciaire); et l'adoption de systèmes et de procédures pertinents pour l'analyse, le partage et l'échange de renseignements dans les domaines couverts par le programme, notamment pour le contrôle des précurseurs.

211. Le programme fera l'objet d'une évaluation externe conformément à la politique du PNUCID. Il sera notamment procédé à des évaluations externes de

projets particuliers en fonction de critères déterminés. La conception, l'exécution, les résultats et l'impact du programme dans son ensemble feront en outre l'objet d'une évaluation périodique.

**d) Résultats**

212. Aboutissement: projets de stratégie et de plans globaux de réduction de la demande pour l'Asie centrale. Indicateurs objectivement vérifiables: projets de stratégie et de plans globaux de réduction de la demande pour l'Asie centrale présentés aux cinq gouvernements pour approbation.

213. Aboutissement: renforcement des moyens d'enquête de certains organismes chargés du contrôle des drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation des quantités de drogues saisies; augmentation du nombre des arrestations pour trafic de drogue; augmentation du nombre des organisations de trafiquants de drogue démantelées.

214. Aboutissement: renforcement des mesures de répression au niveau national dans les zones particulièrement sensibles au trafic des drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation des quantités de drogues saisies dans les zones particulièrement sensibles au trafic des drogues; coordination des efforts d'interception aux frontières et des enquêtes dans les pays.

215. Aboutissement: renforcement des moyens de contrôle des précurseurs. Indicateurs objectivement vérifiables: élaboration de mécanismes de contrôle des précurseurs; augmentation des saisies de précurseurs chimiques.

216. Aboutissement: amélioration de la coopération et de la coordination entre les services de détection et de répression au niveau national. Indicateurs objectivement vérifiables: conclusion au niveau national d'accords de coopération interorganisations dans le domaine du contrôle des drogues; établissement de systèmes et de procédures pour le partage et l'échange de renseignements; augmentation du nombre des opérations conjointes dans le domaine du contrôle des drogues; augmentation du nombre des organisations de trafiquants de drogue démantelées.

217. Aboutissement: renforcement de la coopération régionale entre les organismes responsables du contrôle des drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: conclusion au niveau régional d'accords de coopération interorganisations en matière de contrôle des drogues, pour la conduite d'opérations conjointes, pour l'échange d'informations, etc.; augmentation du nombre des opérations conjointes en matière de contrôle des drogues; augmentation du nombre des livraisons surveillées dans la région et au-delà; augmentation du nombre des organisations de trafiquants de drogue démantelées.

**e) Budget et financement**

218. Le programme pour l'Asie centrale porte sur la période 2002-2005 et représente un budget total d'environ 19 millions de dollars. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 5,3 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 17 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à fins générales ou

ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si des fonds supplémentaires non prévus au budget venaient à être dégagés en temps opportun, il serait possible d'exécuter, au cours de l'exercice biennal, d'autres activités pour un montant de 2,4 millions de dollars. Ce montant n'a pas été inscrit au projet de budget.

Tableau 17

**Programme pour l'Asie centrale: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
Orientations, législation et sensibilisation	574,0	--	--	574,0	<b>574,0</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	205,8	--	--	205,8	<b>205,8</b>
Répression du trafic des drogues	3 459,2	1 009,4	756,6	3 712,0	<b>4 468,6</b>
<b>Total</b>	<b>4 239,0</b>	<b>1 009,4</b>	<b>756,6</b>	<b>4 491,8</b>	<b>5 248,4</b>

## 5. Programme pour la République islamique d'Iran

### a) Analyse de la situation

219. Avec l'émergence, au début des années 80, de l'Afghanistan comme principal producteur de pavot à opium à l'échelle mondiale, le territoire de la République islamique d'Iran est devenu le principal couloir de trafic de stupéfiants en provenance d'Afghanistan et à destination des marchés européens. Malgré les quantités importantes d'opium, de morphine et d'héroïne en provenance d'Afghanistan saisies par les services de répression iraniens, les trafiquants n'ont pas relâché la pression qu'ils exercent aux frontières orientales du pays, où plus de 3 100 agents des services de répression ont perdu la vie lors d'affrontements armés avec des groupes de trafiquants. La détérioration des conditions de vie en Afghanistan et ses répercussions sur le trafic n'ont fait qu'envenimer les conditions de sécurité dans les régions frontalières, forçant les populations locales à abandonner leurs villages.

220. La République islamique d'Iran est également en butte à un problème d'abus des drogues inquiétant qui touche directement près de 2 % (1,2 million de personnes) de sa population. La consommation d'opium dans un cadre traditionnel et culturel est à présent aggravée par l'apparition sur le marché intérieur de l'héroïne, qui remplace progressivement l'opium comme drogue la plus largement consommée. On considère que quelque 70 % de tous les cas de VIH/sida recensés dans le pays sont liés à la consommation d'héroïne par injection.

**b) Objectif**

221. L'objectif est de favoriser l'intégration des mesures multidisciplinaires prises par les autorités iraniennes dans les mesures de contrôle général des stupéfiants aux niveaux régional et international et de renforcer l'efficacité de ces mesures.

**c) Stratégie**

222. Le programme comprend deux éléments complémentaires. Premièrement, il contribuera à assurer la dynamique de la politique iranienne de contrôle des drogues en soutenant les nouvelles initiatives lancées aux niveaux national, régional et international et en favorisant l'interaction entre les organismes iraniens chargés du contrôle des drogues et leurs homologues, institutionnels ou autres, de la communauté internationale. Dans ce contexte, on accordera une attention particulière à la question afghane, au Caucase, ainsi qu'au renforcement de la coopération en matière de contrôle des drogues dans la région du golfe Persique.

223. Deuxièmement, le programme visera à mieux adapter les stratégies iraniennes de contrôle de drogues aux problèmes croissants que posent le trafic et l'abus des drogues aux niveaux national et international. Dans ce contexte, le programme prévoit l'exécution d'activités de coopération technique dans le cadre du Programme unifié de réduction des stupéfiants (NOROUZ) et en favorisant la participation de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales, des universités et des associations bénévoles, aux mesures de contrôle des drogues au plan national. Le programme NOROUZ, approuvé en 1999 pour une durée de quatre ans, est une stratégie multidisciplinaire comportant quatre projets complémentaires: réduction de l'offre; traitement et réinsertion des toxicomanes; prévention et mobilisation sociale; et assistance en matière législative.

224. En outre, le programme, qui s'inscrit dans la stratégie régionale de contrôle des drogues du PNUCID, continuera d'aider le secrétariat de l'Organisation de coopération économique (OCE) à exécuter son plan régional de contrôle des drogues en fournissant des services techniques et consultatifs à la nouvelle cellule de coordination de la lutte contre la drogue du secrétariat de l'OCE. Cette cellule, créée conjointement par le secrétariat de l'OCE et le PNUCID en 1999, fait partie intégrante d'un programme opérationnel pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le contrôle des drogues de l'OCE adopté par le Conseil des ministres de cette organisation le 11 mai 1996.

225. Le programme du PNUCID pour la République islamique d'Iran continuera de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et dans le cadre du groupe thématique sur le VIH/sida et de contribuer à la rédaction et à la finalisation du rapport de la République islamique d'Iran sur le développement humain pour 2001. D'un point de vue opérationnel, on veillera à ce qu'il n'y ait pas de chevauchements entre d'autres projets bilatéraux et l'assistance technique du PNUCID. On cherchera à promouvoir les synergies et la complémentarité des actions dans le domaine de la réduction de l'offre dans le cadre des projets bilatéraux visant notamment à améliorer les moyens de détection aux frontières occidentales du pays.

226. Parmi les facteurs externes importants, on peut mentionner notamment l'évolution politique en République islamique d'Iran, qui a une incidence sur la politique de contrôle des drogues en général et sur les priorités de financement ainsi



que sur le maintien effectif de l'interdiction de la culture du pavot à opium en Afghanistan.

**d) Résultats**

227. Aboutissement: renforcement des capacités d'interception et de saisie par les services de police iraniens des envois illicites de stupéfiants et de précurseurs chimiques. Indicateurs objectivement vérifiables: rapports de saisies; prix des drogues illicites en République islamique d'Iran; élaboration de techniques et de services opérationnels en République islamique d'Iran; coopération opérationnelle avec les organismes chargés du contrôle des drogues dans la région et dans le reste du monde.

228. Aboutissement: collaboration accrue entre les services de police antidrogue iraniens et leurs homologues aux niveaux régional et international. Indicateurs objectivement vérifiables: flux d'informations techniques en provenance et à destination des services de police antidrogue iraniens; contribution et participation des services de police antidrogue iraniens à des stages de formation à l'échelon régional ou international ainsi qu'à d'autres initiatives de réduction de l'offre.

229. Aboutissement: amélioration de la coopération en matière de réduction de l'offre entre les États membres de l'OCE. Indicateurs objectivement vérifiables: lancement et mise en œuvre par la cellule de coordination de la lutte contre la drogue d'activités et d'initiatives; échange et analyse d'informations relatives aux questions de contrôle des drogues dans la région de l'OCE; appui aux activités du secrétariat de l'OCE relatives au contrôle des drogues dans la région.

230. Aboutissement: amélioration des moyens de traitement et de réinsertion en République islamique d'Iran. Indicateurs objectivement vérifiables: qualité des services fournis par les infrastructures publiques ou autres; accès aux services fournis par les organisations gouvernementales et non gouvernementales; création d'installations; mise à l'épreuve de nouvelles méthodologies; disponibilité de ressources humaines spécialisées et ayant reçu une formation.

231. Aboutissement: amélioration du suivi, de l'analyse et de la prévision des principales tendances en matière d'abus des drogues dans le pays. Indicateurs objectivement vérifiables: élaboration d'un système de collecte d'informations à l'échelle nationale; analyses et prévisions; disponibilité de ressources humaines spécialisées.

232. Aboutissement: amélioration des échanges dans le domaine de la réduction de la demande de drogues entre les institutions gouvernementales et non gouvernementales iraniennes et leurs homologues aux niveaux régional et international. Indicateurs objectivement vérifiables: flux accru d'informations techniques; qualité des rapports techniques; contribution et participation des organismes iraniens chargés de la réduction de la demande de drogues à des stages de formation à l'échelon régional ou international ainsi qu'à d'autres initiatives de réduction de la demande de drogues.

233. Aboutissement: développement d'une coopération en matière de réduction de la demande dans la région de l'OCE. Indicateurs objectivement vérifiables: initiative mise en œuvre par le secrétariat de l'OCE; communication de données sur la

consommation et les tendances en matière de drogue; création d'un réseau de spécialistes de la réduction de la demande dans la région.

234. Aboutissement: renforcement des instruments juridiques et des moyens judiciaires pour lutter contre les problèmes de la drogue et de la criminalité internationale. Indicateurs objectivement vérifiables: révision de la législation et des procédures juridiques; participation d'universitaires et de responsables politiques à des débats sur le contrôle des drogues; harmonisation des sanctions pénales pour les infractions liées à la drogue dans l'ensemble du pays; formation de ressources humaines; création de réseaux rassemblant des représentants du pouvoir judiciaire iranien et leurs homologues aux niveaux régional et international.

235. Aboutissement: sensibilisation croissante de la communauté internationale aux mesures de contrôle des drogues prises par la République islamique d'Iran. Indicateurs objectivement vérifiables: couverture médiatique nationale et internationale concernant l'action des autorités iraniennes dans le domaine de la lutte contre la drogue; participation de délégations iraniennes à des manifestations internationales axées sur la lutte mondiale contre la drogue.

236. Aboutissement: participation active de la société iranienne à la lutte contre la drogue. Indicateurs objectivement vérifiables: lancement d'initiatives locales; mesures de contrôle des drogues prises par le Gouvernement et les organisations non gouvernementales, les associations bénévoles et d'éminentes personnalités; élaboration de plans de contrôle des drogues au niveau provincial par la méthode participative.

#### e) Budget et financement

237. Le programme pour la République islamique d'Iran porte sur la période 2002-2005 et représente un budget total d'environ 6,8 millions de dollars. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 18 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière).

Tableau 18

#### Programme pour la République islamique d'Iran: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
Orientations, législation et sensibilisation	1 327,0	--	--	1 327,0	<b>1 327,0</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	2 255,0	---	--	2 255,0	<b>2 255,0</b>
Répression du trafic des drogues	2 451,6	--	--	2 451,6	<b>2 451,6</b>
<b>Total</b>	<b>6 033,6</b>	--	--	<b>6 033,6</b>	<b>6 033,6</b>

## **6. Programme pour le Pakistan**

### **a) Analyse de la situation**

238. La culture du pavot à opium au Pakistan a fortement chuté au cours des 10 dernières années, jusqu'à devenir quasiment inexistante en 1999. Cette évolution s'est maintenue en 2000 et en 2001. Dans la zone cible du PNUCID, à savoir le district de Dir, dans la province frontalière du nord-ouest du pays, il n'a pas été cultivé de pavot à opium en 2001, soit pour la troisième année consécutive. Toutefois, compte tenu de sa proximité géographique de l'Afghanistan, qui jusqu'en 2000 était un gros producteur d'opium, le Pakistan se trouve dans une position vulnérable pour ce qui est de l'abus et du trafic des drogues. Selon les résultats d'une évaluation nationale récente de l'abus des drogues réalisée avec l'appui du PNUCID, il y avait environ 500 000 héroïnomanes chroniques. Ce chiffre, bien qu'inférieur aux estimations antérieures, témoigne toutefois de la gravité extrême du problème de l'héroïnomanie dans le pays. Le Pakistan reste l'un des principaux couloirs de trafic de l'héroïne, de la morphine base, de l'opium et du hachisch provenant d'Afghanistan. Le principal itinéraire du trafic des drogues à partir de l'Afghanistan rejoint, par-delà la frontière, la province du Baluchistan, puis passe du Pakistan en République islamique d'Iran, par la province iranienne du Sistan-Baluchistan. La drogue est ensuite acheminée vers la Turquie et vers l'Europe. Les autres zones sensibles sont la frontière avec l'Afghanistan dans la province frontalière du nord-ouest, les ports à conteneurs de Karachi et de Port Qasim ainsi que les aéroports internationaux.

### **b) Objectif**

239. L'objectif est d'aider le Gouvernement pakistanais à appliquer ses politiques de contrôle des drogues, à travers une assistance technique et des activités de sensibilisation ciblées.

### **c) Stratégie**

240. Compte tenu des faits nouveaux intervenus récemment, la stratégie du PNUCID pour le Pakistan, initialement axée sur la réduction de l'offre, a été concentrée ces dernières années sur la répression en matière de drogues et la réduction de la demande de drogues. Le présent programme pour le Pakistan repose sur la stratégie visant à renforcer les moyens d'interception des pays voisins de l'Afghanistan adoptée par le Groupe des "Six plus Deux", compte tenu de la production record d'opium en Afghanistan en 1999 et en 2000. La situation a évolué à la suite de l'adoption par les Taliban en juillet 2000 du décret interdisant la culture du pavot à opium. À cet égard, selon l'enquête du PNUCID sur le pavot à opium en Afghanistan publiée en octobre 2001, il est estimé que la production d'opium brut en Afghanistan en 2001 ne dépasserait pas 185 tonnes, ce qui montre que l'interdiction aurait eu un effet important. Toutefois, les données relatives aux saisies d'opiacés dans les pays voisins continuent d'être élevées en raison des stocks importants d'opium et d'héroïne disponibles en Afghanistan. Si l'interdiction est aussi scrupuleusement respectée dans les années à venir, lorsque les stocks disponibles seront épuisés, il est possible que les cultures de pavot à opium soient déplacées vers d'autres pays de la région, particulièrement en Asie centrale. Dès lors, il faudrait revoir les stratégies de lutte contre les stupéfiants dans cette région, au Pakistan, en République islamique d'Iran et en Turquie. Le PNUCID et les

gouvernements doivent surveiller la situation et mettre en place un système d'alerte rapide pour détecter tout déplacement des cultures. Si l'interdiction est maintenue et qu'il n'y a pas de déplacements de cultures, d'autres drogues illicites risquent d'être introduites dans la région, notamment des stimulants de type amphétamine. Il faudra alors mettre en œuvre des stratégies de lutte adéquates dans cette éventualité.

241. La stratégie du PNUCID pour le Pakistan est étroitement liée au plan directeur national de lutte contre l'abus des drogues pour la période 1998-2003, élaboré avec l'aide du PNUCID et approuvé par le Gouvernement pakistanais en février 1999. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le PNUCID continuera d'aider le Gouvernement à exécuter ce plan, en apportant au besoin des conseils pratiques ainsi qu'une assistance dans les domaines de la répression et de la réduction de la demande de drogues. Les activités du PNUCID en matière de répression, lancées en 1999, visent à réduire le trafic des drogues au Pakistan et dans la région en développant les liens de coopération existant entre le Pakistan et la République islamique d'Iran et en explorant les possibilités de coopération avec les États du golfe Persique. Les services nationaux de détection et de répression bénéficient en outre d'un appui. Une fois le programme terminé, on envisage de nouveaux projets axés sur le renforcement des services de détection et de répression dans les zones tribales et sur la promotion de la coopération avec les autres pays de la région. S'agissant de la réduction de la demande de drogues, les projets du PNUCID ont pour objet: a) d'appuyer la création d'un réseau de centres de traitement offrant aux toxicomanes des services de traitement et de réinsertion de qualité; b) d'appuyer les activités de prévention en matière de drogue à l'échelon communautaire, en y associant aussi des organisations nationales de jeunesse; et c) d'aider le Gouvernement à prévenir la propagation du VIH/sida parmi les consommateurs de drogue par injection à Karachi, en coopération avec l'ONUSIDA.

#### **d) Résultats**

242. Aboutissement: amélioration des moyens opérationnels dont disposent les services nationaux de détection et de répression. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation du nombre des saisies faites par les services de détection et de répression dans des zones clefs; nombre d'agents des services de détection et de répression formés; fourniture de matériel pour la détection et la répression; communication de rapports d'évaluation sur la situation en matière de répression dans les zones tribales sous administration fédérale ou provinciale.

243. Aboutissement: renforcement des moyens d'analyse des drogues pour pouvoir plus systématiquement arrêter et condamner les trafiquants. Indicateurs objectivement vérifiables: fourniture de matériel; nombre de techniciens de laboratoire formés; accroissement du nombre des affaires de trafic de drogues portées devant la justice et ayant donné lieu à des condamnations.

244. Aboutissement: promotion de la coopération sous-régionale. Indicateurs objectivement vérifiables: organisation de plusieurs réunions transfrontière entre le Pakistan et la République islamique d'Iran, avec communication de rapports; évaluation de la coopération entre le Pakistan et les États du golfe Persique, avec communication d'un rapport.

245. Aboutissement: création d'un réseau de 17 centres de traitement et de réinsertion des toxicomanes au Pakistan. Indicateurs objectivement vérifiables:

analyse de la situation en matière de traitement des toxicomanes; mise en place d'un réseau de centres de traitement; nombre de soignants formés pour les centres de traitement; accroissement du nombre des patients sollicitant un traitement; réduction sensible du taux de rechute des patients du réseau de centres de traitement.

246. Aboutissement: rationalisation des initiatives de prévention de l'abus des drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: création de comités de prévention de l'abus des drogues à l'échelon des districts, opérationnels dans 16 districts; production de matériels de prévention de l'abus des drogues; intégration d'activités de prévention dans les initiatives actuellement menées par les organisations nationales de jeunesse; publication d'études relatives à divers aspects de l'abus des drogues au Pakistan.

247. Aboutissement: réduction des conséquences sanitaires et sociales néfastes du phénomène de l'injection de drogue à Karachi. Indicateurs objectivement vérifiables: évaluation rapide de la situation et communication du rapport; création d'une équipe spéciale sur les drogues et le VIH/sida au niveau provincial; nombre de membres des organisations non gouvernementales formés à certains types d'intervention; création de deux centres d'accueil pour les toxicomanes par voie intraveineuse; organisation d'activités de sensibilisation; organisation de campagnes d'information; évaluation postintervention et communication du rapport.

#### e) Budget et financement

248. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 2,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 19 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière).

Tableau 19

#### Programme pour le Pakistan: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
Prévention et réduction de l'abus des drogues	629,2	--	--	629,2	<b>629,2</b>
Répression du trafic des drogues	2 068,7	--	--	2 068,7	<b>2 068,7</b>
<b>Total</b>	<b>2 697,9</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>2 697,9</b>	<b>2 697,9</b>

## **7. Programme pour la Turquie**

### **a) Analyse de la situation**

249. En raison de sa situation géographique, la Turquie constitue un lien essentiel entre l'Afghanistan, qui était jusqu'en 2000 l'un des principaux pays producteurs d'opium, et les pays consommateurs d'héroïne d'Europe occidentale. Dès 2001, l'interdiction par les Taliban de la culture du pavot à opium était dans une grande mesure respectée. Toutefois, selon les renseignements disponibles, d'importantes saisies d'opiacés continuent à être opérées dans les pays voisins de l'Afghanistan, des stocks considérables d'opium et d'héroïne existant encore en Afghanistan. Les drogues afghanes entrent en Turquie en traversant les frontières terrestres avec la République islamique d'Iran, la Géorgie et, dans un degré moindre, la République arabe syrienne, ou en passant par les nombreux ports de la Méditerranée, de la mer Noire et la mer de Marmara. De Turquie, les drogues sont ensuite acheminées par la route des Balkans vers les marchés d'Europe occidentale. Selon certaines indications, une partie de l'opium et la morphine base introduite en Turquie y est transformée en héroïne dans des laboratoires clandestins. S'ajoutant à l'introduction clandestine de drogues illicites, et surtout d'opiacés, en provenance des pays producteurs situés à l'est, le trafic de produits chimiques précurseurs pose un problème croissant au pays. En outre, le trafic de cocaïne et de drogues synthétiques en provenance des pays occidentaux destinées à la Turquie, commence à poser problème.

250. L'abus de drogues continue à être considéré comme un problème relativement mineur en Turquie, mais les responsables des services de santé admettent que l'héroïnomanie et la cocaïnomanie ne cessent de progresser et risquent de se propager encore. Faute de données et de statistiques épidémiologiques, les estimations concernant le nombre réel de toxicomanes fournies par les spécialistes locaux du contrôle des drogues et de la santé varient entre quelques milliers pour le pays tout entier à 500 000 pour la seule population d'Istanbul.

251. La Turquie est un grand producteur d'opium licite. Le système d'agrément et les sanctions pénales limitant les détournements et abus permettent de contrôler réellement la production de paille de pavot. Depuis la mise en place du système en 1974, aucune saisie d'opium obtenu à partir de pavot turc n'a été signalée dans le pays ou à l'extérieur.

### **b) Objectif**

252. L'objectif consiste à aider le Gouvernement turc à utiliser de manière optimale les moyens nationaux de contrôle des drogues et à encourager la coopération régionale.

### **c) Stratégie**

253. Le programme pour la Turquie repose sur une stratégie de renforcement des moyens d'interception que le groupe des "Six plus Deux" a adoptée en tenant compte de la production record d'opium relevée en Afghanistan en 1999 et 2000. La situation a changé en juillet 2000, lorsque les Taliban interdisaient la culture du pavot à opium. Si cette interdiction est appliquée avec la même vigueur au cours des prochaines années après l'épuisement des stocks existants, la culture du pavot à opium risque de se déplacer vers d'autres pays de la région, notamment d'Asie

centrale, obligeant les pays d'Asie centrale, la République islamique d'Iran, le Pakistan et la Turquie à réexaminer leur stratégie de lutte contre les stupéfiants. Le PNUCID et les gouvernements doivent surveiller la situation et établir un système d'alerte rapide pour détecter tout déplacement. Si l'interdiction continue à être appliquée et aucun déplacement de cultures n'a lieu, d'autres drogues illicites, comme les stimulants de type amphétamine, pourraient être introduites dans la région. Des stratégies adaptées devraient être adoptées pour faire face à cette éventualité.

254. Au fil des années, la Turquie a acquis une expérience considérable en luttant contre le problème des drogues illicites, devenant ainsi l'un des pays les plus avancés de la région en matière de contrôle des drogues. Le rôle important et la compétence de la Turquie en matière de détection et de répression des infractions liées aux drogues et de contrôle des opérations licites et les moyens de formation dont elle dispose sont bien connus.

255. La stratégie du PNUCID pour la période biennale 2002-2003 vise principalement à renforcer encore les moyens existants et à soutenir le rôle de premier plan que la Turquie joue dans la région, en ce qui concerne en particulier la formation à la détection et à la répression des infractions en matière de drogues. À cette fin, l'Académie internationale turque de lutte contre la drogue et la criminalité organisée d'Ankara, qui a été inaugurée en juin 2000, continuera à bénéficier d'un appui. Les activités tendront essentiellement à développer progressivement la qualité et le nombre de programmes de formation disponibles à l'échelle régionale et à renforcer l'expertise et les mécanismes de coopération régionale requis. Par ailleurs, l'enseignement assisté par ordinateur sera introduit à l'Académie et, à terme, dans les pays de la région.

256. La Turquie compte également parmi les pays qui coopéreront avec le PNUCID dans le cadre du Programme mondial d'évaluation de l'ampleur de l'abus des drogues élaboré conformément à la Déclaration politique que l'Assemblée générale a adoptée à sa vingtième session extraordinaire. Un conseiller épidémiologique en poste à Ankara ne surveillera pas seulement les activités dans les pays d'Asie occidentale et centrale, mais supervisera aussi l'évaluation de l'abus des drogues devant être entreprise en Turquie. Compte tenu des résultats de cette évaluation et des fonds disponibles, on envisage de préparer des interventions ciblées dans le domaine de la réduction de la demande de drogues en Turquie.

#### **d) Résultats**

257. Aboutissement: amélioration des moyens nationaux et régionaux de formation à l'Académie. Indicateurs objectivement vérifiables: recrutement d'un conseiller pour la formation internationale; formation d'agents des différents services de détection et de répression de la Turquie et des pays de la région; exécution d'une évaluation des besoins dans les pays de la région; évaluation des programmes de formation.

258. Aboutissement: renforcement des mécanismes nationaux et régionaux de coopération et de coordination en matière de lutte contre la drogue et la criminalité qui s'y rattache. Indicateurs objectivement vérifiables: tenue régulière des réunions du Comité consultatif régional et des réunions opérationnelles régionales; tenue

régulière des réunions de l'Organe consultatif national auxquelles assistent toutes les institutions compétentes.

259. Aboutissement: mise en place de moyens d'enseignement assisté par ordinateur à l'Académie et dans les centres de ressources pédagogiques de toute la Turquie. Indicateurs objectivement vérifiables: publication d'un CD-ROM de formation en turc; tenue d'ateliers pour présenter l'enseignement assisté par ordinateur à l'Académie et dans d'autres services de détection et de répression; nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation à l'Académie et dans les centres de ressources pédagogiques faisant appel à l'enseignement assisté par ordinateur.

260. Aboutissement: Évaluation de la situation en Turquie en ce qui concerne l'abus des drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: publication du rapport sur l'évaluation; mise en place en Turquie d'un réseau épidémiologique opérationnel de toutes les institutions compétentes.

#### e) Budget et financement

261. Un budget biennal de 1,2 million de dollars pour 2002-2003 a été établi après analyse des perspectives de financement des activités prioritaires relevant du programme. Le tableau 20 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière).

Tableau 20

#### Programme pour la Turquie: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
Prévention et réduction de l'abus des drogues	--	100	--	100	<b>100</b>
Répression du trafic des drogues	--	1 060	--	1 060	<b>1 060</b>
<b>Total</b>	<b>--</b>	<b>1 160</b>	<b>--</b>	<b>1 160</b>	<b>1 160</b>

### 8. Programme pour le Moyen-Orient

#### a) Analyse de la situation

262. L'augmentation des actions d'interception sur la route des Balkans et sur d'autres filières de trafic situées plus à l'est, qui mènent des zones de culture et de production d'Asie du Sud-Ouest vers l'Europe, peut déplacer les circuits de contrebande vers la Méditerranée orientale et l'Égypte, où le contrôle continue à être faible. L'intensification du trafic de drogues illicites le long de la côte sud de la Méditerranée constitue à cet égard un premier indice. Les pays de la péninsule arabique connaissent également en matière de contrôle de drogues des problèmes



du principalement au trafic et à l'abus de drogues illicites. Suivant l'une des principales voies de transit traversant la Turquie et la République arabe syrienne, l'héroïne et les stimulants sont acheminés vers les marchés des États du Golfe. En outre, des drogues illicites en provenance de l'Asie du Sud-Ouest sont introduites dans la péninsule arabique en passant par l'Oman et les Émirats arabes unis. À l'heure actuelle, la production de drogues synthétiques se limite à quelques rares cas signalés dans les Émirats arabes unis.

263. En même temps, la plupart des pays du Moyen-Orient fournissent des données révélatrices d'une progression, surtout parmi la jeunesse, de l'abus de drogues comme le cannabis, l'héroïne et les stimulants. Étant donné le clivage socioéconomique considérable qui existe au sein de ces sociétés, l'abus et le trafic de drogues risquent de devenir de plus en plus chose courante pour un nombre croissant de jeunes marginalisés dans la région. Les observateurs sont nombreux à signaler que les restrictions culturelles et sociales peuvent empêcher les toxicomanes d'admettre qu'ils consomment des drogues. L'ampleur de la toxicomanie cachée peut donc être considérable. Le trafic continu et à grande échelle de fénétylline vers la région du Golfe semble également confirmer la supposition que l'abus de cette drogue est très répandu. Les renseignements sur l'abus des drogues dans les États du Golfe sont cependant particulièrement rares.

264. En général, les systèmes de contrôle de la production et de la distribution licites des produits pharmaceutiques sont insuffisants dans les pays de la région.

#### **b) Objectifs**

265. Les objectifs sont les suivants:

a) Aider les Gouvernements de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, de la République arabe syrienne et des Zones palestiniennes autonomes à inverser la tendance à la progression de la production, du trafic et de l'abus de drogues;

b) Lancer dans les Émirats arabes unis des activités concertées de contrôle des drogues en y associant les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG).

#### **c) Stratégie**

266. Le programme sous-régional de coopération en matière de contrôle des drogues au Moyen-Orient et dans la région du Golfe se compose, comme les États participants en sont convenus, de cinq volets: coordination et planification; cadre de coopération juridique et de contrôle des drogues; répression du trafic; élimination des cultures illicites; réduction de la demande. La transposition des sous-programmes en modules de programmes nationaux ou régionaux de coopération technique et l'exécution ultérieure des activités se fait en trois tranches: engagement politique et mise en place du cadre technique (1998-1999); mise au point des modules de programmes (2000-2001); mise en place des modules de programmes (2001-2005). Le PNUCID fournira les produits conçus au cours de la phase de mise au point et indiqués dans les documents de projet. L'action sera axée sur l'élaboration d'un programme sous-régional de sensibilisation à la prévention. Ce programme sera complété par des projets nationaux de prévention, de soins et de réadaptation conformes aux conditions et aux besoins locaux. Pour s'attaquer au

problème posé par la progression des toxicomanies, en particulier chez les jeunes, on agira sur deux fronts. Les mesures visant à mieux informer le public afin de prévenir l'abus des drogues en faisant appel aux établissements scolaires et aux médias seront donc complétées par une action ciblée sur des groupes à risque, comme les enfants des rues, et des comportements et situations à risque, et destinée à renforcer les moyens de prévention de certains organismes publics et de certaines organisations non gouvernementales.

267. Par ailleurs, le PNUCID aidera les pays à empêcher le trafic de drogues illicites à travers la région en renforçant, sur le plan national et régional, les moyens de détection et de répression des infractions en matière de drogues et de contrôle aux frontières et en améliorant la coordination et la coopération entre les pays concernés. À titre complémentaire, le PNUCID coopérera aussi étroitement avec les pouvoirs publics pour moderniser le système de contrôle des substances licites dans la région et pour résoudre les problèmes posés par l'insuffisance des systèmes de contrôle de la production et distribution licites de produits pharmaceutiques.

268. Pour finir, le PNUCID aidera les Gouvernements égyptien et libanais à soutenir l'élimination progressive de cultures illicites dans les parties septentrionale et méridionale du Sinaï et dans la vallée de la Bekaa. Axée sur le développement rural intégré des zones de culture du pavot à opium et du cannabis, la stratégie associera la gestion durable des ressources humaines à la modernisation des productions agricoles, au développement du tourisme, à la mise en valeur des ressources humaines et au développement social.

269. Le PNUCID continuera à coopérer étroitement, aux niveaux de la stratégie et des opérations, avec d'autres organismes nationaux et internationaux dans l'exécution du programme pour le Moyen-Orient et à coordonner et harmoniser ses activités relatives au contrôle des drogues avec celles du Centre pour la prévention internationale du crime afin d'en accroître la synergie.

270. Le programme dans son ensemble et ses éléments font l'objet d'une supervision, de réexamens et d'évaluations réguliers. Les évaluations et les réunions d'examen tripartites auront lieu comme prévu dans les descriptifs de projet, c'est-à-dire normalement à mi-parcours du projet et à sa fin. Les projets relevant de plusieurs institutions feront l'objet d'évaluations communes.

#### **d) Résultats**

271. Aboutissement: établissement d'un groupe de coordination des programmes sous-régionaux qui fonctionne. Indicateurs objectivement vérifiables: mise en place des modules de programmes nationaux et sous-régionaux.

272. Aboutissement: établissement d'un mécanisme national de coordination en matière de drogues dans les Émirats arabes unis. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre d'actions de formation communes menées dans les pays du CCG.

273. Aboutissement: établissement et application de systèmes de contrôle des mouvements licites de stupéfiants, de substances psychotropes et de produits chimiques précurseurs. Indicateurs objectivement vérifiables: adoption d'une législation sur le contrôle national et international des précurseurs; mise en place

d'un système national opérationnel de base de données pour le contrôle national et international; nombre d'inspections conduites.

274. Aboutissement: renforcement de la coopération régionale et des moyens nationaux et sous-régionaux de contrôle aux frontières et de détection et de répression des infractions en matière de drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: mise en place et utilisation de l'équipement nécessaire pour le contrôle aux frontières et pour la détection et la répression des infractions en matière de drogues; nombre d'agents des douanes et de la police aux frontières ayant suivi une formation qui leur permette d'utiliser cet équipement; nombre d'actions communes de formation à la détection et la répression des infractions en matière de drogues; augmentation du nombre d'opérations de livraison surveillée; nombre des saisies et quantités saisies.

275. Aboutissement: création de conditions permettant l'élimination progressive et durable des cultures illicites dans le Sinaï et dans la vallée de la Bekaa, grâce au développement rural intégré des zones de culture du pavot à opium et du cannabis. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de personnes bénéficiant d'une assistance en matière d'approvisionnement durable en eau destinée à la consommation humaine et à l'agriculture; existence et utilisation d'un plan de lutte contre l'érosion et d'un plan d'occupation des sols; nombre de services agricoles efficaces mis à la disposition des collectivités locales; nombre d'actions de développement communautaire, notamment à orientation sociale, engagées sur le plan local; établissement d'un plan directeur pour l'écotourisme dans le Sinaï.

276. Aboutissement: amélioration des moyens des services de prévention de l'abus des drogues, de soins et de réadaptation. Indicateurs objectivement vérifiables: existence et utilisation par les enseignants de modules de formation à la prévention de l'abus des drogues; nombre d'actions menées par les organisations non gouvernementales; augmentation du nombre d'enfants des rues bénéficiant de services; introduction dans les établissements universitaires d'une formation à la réduction de la demande; élaboration, dans les Émirats arabes unis, d'un plan directeur pour la réduction de la demande; mise au point d'un protocole de soins aux toxicomanes et adoption de ce protocole par certains établissements hospitaliers et par des organisations non gouvernementales; mise en place d'un système de collecte et de traitement des données; mise au point d'un système viable de services postcure et de réadaptation; gestion des centres de réadaptation par le secteur de la santé.

#### e) Budget et financement

277. Le budget total du programme pour le Moyen-Orient, qui couvre la période 2002-2005, s'élève à 3,7 millions de dollars. Un budget biennal de 653 300 dollars pour 2002-2003 a été établi après une analyse des perspectives de financement des activités prioritaires. Le tableau 21 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si des ressources supplémentaires actuellement non prévues étaient dégagées en temps opportun, il serait possible d'exécuter, au cours de l'exercice biennal, d'autres activités pour un montant de 720 000 dollars. Ce montant n'est cependant pas inclus dans les présentes prévisions budgétaires.

Tableau 21  
**Programme pour le Moyen-Orient: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**  
(en milliers de dollars)

<i>Secteur thématique</i>	<i>Activités</i>		<i>Ressources</i>		<i>Total</i>
	<i>En cours</i>	<i>Dans la filière</i>	<i>À des fins générales</i>	<i>À des fins spéciales</i>	
Orientations, législation et sensibilisation	125,4	--	49,6	75,8	<b>125,4</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	195,3	--	50,0	195,3	<b>195,3</b>
Répression du trafic des drogues	--	332,6	--	282,6	<b>332,6</b>
<b>Total</b>	<b>320,7</b>	<b>332,6</b>	<b>99,6</b>	<b>553,7</b>	<b>653,3</b>

## D. Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique

### 1. Programme pour l'Asie du Sud

#### a) Analyse de la situation

278. L'Asie du Sud, qui comprend le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal et Sri Lanka, est coincée entre les deux principales zones de production d'opium illicite de la planète, le Croissant d'Or et le Triangle d'Or. Dans la région même, on cultive illicitement le pavot à opium et le cannabis, produit de l'héroïne et du hachisch, se livre au trafic et au détournement de produits chimiques précurseurs et de drogues. L'opium et le cannabis, dont l'abus est coutumier, cèdent la place à l'héroïne, drogue plus dangereuse et à la prise de drogues par voie intraveineuse qui va de pair avec la diffusion de l'infection par le VIH. Un certain nombre de produits pharmaceutiques fabriqués par une industrie du médicament dynamique, donnent également lieu à des abus. Selon les estimations, le nombre de toxicomanes dépasse les 4 millions dans la sous-région et tend à augmenter surtout parmi les jeunes. Le risque de montée rapide de l'abus, du trafic et de la production des drogues dans la sous-région est grand.

279. Les mouvements transfrontière des réfugiés et d'habitants des zones frontalières accentuent la propagation de l'abus et du trafic de drogues. Les troubles politiques actuels et les violences qui s'y rattachent ont amené avec eux la contrebande de drogues et d'armes. Les circuits terrestre, aérien et maritime du trafic de drogues s'entrecroisent dans la sous-région, variant en fonction du type de drogues et changeant souvent lorsque les trafiquants tentent d'éviter qu'on ne les détecte. Les trafiquants utilisent les pays de la sous-région pour le transit vers d'autres sous-régions ou continents. Quelques trafiquants de drogues venus de l'extérieur se sont également établis dans la sous-région créant un réseau de fournisseurs locaux et de convoyeurs internationaux.

280. L'héroïne en provenance de l'Afghanistan et du Pakistan entre en Inde par le nord-ouest, celle en provenance du Myanmar passe par le Bangladesh et les États du nord-est de l'Inde. Les saisies d'héroïne en Inde ont représenté 1 240 kg en 2000

(équivalent des quantités d'héroïne saisies en 1999 aux États-Unis d'Amérique). L'opium, l'héroïne, le cannabis, le hachisch, des substances psychotropes comme la méthqualone et des préparations pharmaceutiques comme le sirop antitussif à base de codéine et la buprénorphine, traversent les frontières terrestres entre l'Inde et le Bangladesh ou entre l'Inde et le Népal ou suivent les couloirs de navigation maritime entre l'Inde, Sri Lanka et les Maldives. Les trafiquants de drogues et les insurgés sri-lankais se servent de plus en plus des ports méridionaux de l'Inde pour envoyer de l'héroïne et du cannabis aux Maldives et à Sri Lanka. Des produits chimiques précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues (comme l'anhydride acétique dans le cas de l'héroïne) sont fabriqués en Inde. La disponibilité de ces produits chimiques et la production d'opium ont créé les conditions nécessaires à la fabrication illicite d'héroïne. L'Inde pratique la culture licite du pavot à opium et produit entre 1 200 et 1 500 tonnes d'opium par an. Entre 10 % et 20 % peuvent en être détournés, selon des estimations de services gouvernementaux.

281. L'Asie du Sud connaît une épidémie de VIH/sida. Dans certaines localités, les coûts humains et financiers sont insupportables. La prise de drogues par voie intraveineuse est le mode de transmission courant tout comme les relations sexuelles entre des toxicomanes par voie intraveineuse et des individus ne consommant pas de drogues. La forte prévalence du VIH chez les toxicomanes de la région est révélatrice de différences d'ordre épidémiologique: la prévalence signalée du VIH va jusqu'à 80 % parmi les toxicomanes par voie intraveineuse dans les États du nord-est de l'Inde, qui comptent ensemble plus de 100 000 toxicomanes par voie intraveineuse. L'infection par le VIH a progressé rapidement au cours de l'année écoulée, la prévalence du VIH chez les toxicomanes par voie intraveineuse passant dans certaines localités de la région de zéro à plus de 50 %. La transmission par voie sanguine de l'hépatite B et C, du VIH et d'autres maladies est l'une des principales conséquences sanitaires de la prise de drogues par voie intraveineuse. Le lien entre la toxicomanie et le VIH/sida continue à être peu connu dans la plupart des pays de la région.

**b) Objectif**

282. Il s'agit de donner aux gouvernements de la région les moyens de réduire notablement le trafic de drogues et de produits chimiques précurseurs illicites, tout comme la demande de stupéfiants et de substances psychotropes.

**c) Stratégie**

283. L'assistance du PNUCID se concentre dans une large mesure sur l'Inde, le Bangladesh et Sri Lanka. La coopération à l'échelon national est axée sur le renforcement des moyens techniques des services de détection et de répression des infractions liées aux drogues et sur la mise au point de méthodes d'évaluation de la situation en matière de contrôle des drogues. L'assistance juridique en vue de la révision ou de l'adaptation de la législation applicable est également prioritaire en particulier pour le Bangladesh et le Népal.

284. L'assistance continuera à viser à encourager et à faciliter la définition de stratégies nationales et à réunir les éléments nécessaires pour l'établissement de plans directeurs dans les pays ne disposant pas encore d'un tel document, dont notamment les Maldives. Envisageant dans une optique mieux équilibrée la

réduction de la demande de drogues et la répression, le programme aspire à renforcer les capacités nationales de détection et de répression en Inde et au Bangladesh, et à promouvoir la coopération sous-régionale et transfrontalière entre l'Inde, le Bangladesh et le Myanmar.

285. Le PNUCID continuera à renforcer ses liens avec l'ONUSIDA et les organismes qui y sont reliés aux niveaux à la fois national et régional. Venant s'ajouter à certains projets nationaux qui font déjà une grande part à la prévention des toxicomanies et de la transmission du VIH, une initiative régionale spéciale concernant l'abus des drogues et le VIH/sida sera élaborée. Le PNUCID continuera à encourager et à appuyer les voyages d'étude de personnel des services publics et des organisations non gouvernementales dans les différents pays de la région. Les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales de la région ont mis en place une vaste gamme de services de soins aux toxicomanes, en fonction des conditions qui varient d'un pays à l'autre. Il faut étudier l'efficacité de ces services et méthodes, analyser les dysfonctionnements des systèmes, définir des principes directeurs relatifs aux niveaux minimums de soins et améliorer les capacités techniques des dispensateurs de soins. L'avant-projet concernant la réduction de la demande grâce à la constitution d'un réseau sous-régional d'organisations non gouvernementales et à l'échange de données d'expérience entre ces organisations expose concrètement les modalités propres à faciliter cette tâche.

286. Le détournement de produits chimiques précurseurs des circuits licites vers le trafic illicite et leur sortie clandestine de la région est chose courante. Un projet régional de contrôle des précurseurs dans les pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, qui a redémarré fin 2000, continuera à renforcer les dispositifs de contrôle dans les pays concernés et à en améliorer les moyens de répression.

287. Le succès du programme dépendra dans une large mesure du niveau de soutien de contrepartie aux niveaux national et sous-régional et des tendances en matière de contrôle des drogues exerçant une influence sur la sous-région. Les modifications des circuits de trafic de précurseurs que le maintien de l'interdiction de la culture du pavot à opium en Afghanistan pourrait entraîner, devraient tout particulièrement retenir l'intérêt.

288. Les évaluations font partie intégrante de chaque projet. Elles seront également analysées dans le cadre d'éventuelles évaluations portant sur des sujets qu'intéressent les projets en cours dans la sous-région.

#### **d) Résultats**

289. Aboutissement: renforcement des capacités des pays d'Asie du Sud en matière d'élaboration d'une politique de contrôle des drogues et renforcement de leurs moyens institutionnels. Indicateurs objectivement vérifiables: adoption d'une législation et de plans directeurs relatifs au contrôle des drogues dans certains pays.

290. Aboutissement: réduction de la quantité de produits chimiques précurseurs détournés soit vers la production de drogues illicites dans la région, soit vers des exportations propres à faciliter la fabrication de drogues dans d'autres pays. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation des saisies de drogues illicites, arrestation de trafiquants présumés et réduction des cas de détournement de produits chimiques précurseurs vers la fabrication de drogues illicites.

291. Aboutissement: renforcement de la capacité des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales et des collectivités de la région à maîtriser l'épidémie de VIH/sida eu égard en particulier à ses rapports avec les toxicomanies. Indicateurs objectivement vérifiables: base de données complète sur l'abus des drogues établissant et diffusant, par exemple, des rapports périodiques sur les tendances de l'abus des drogues dans la région.

292. Aboutissement: réduction du nombre de toxicomanes dans les zones de projet et du nombre de cas de transmission du VIH lié à la drogue parmi les toxicomanes par voie intraveineuse et/ou dans la population ne faisant pas abus de drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: base de données complète sur les toxicomanies établissant et diffusant, par exemple, des rapports périodiques sur les tendances de l'abus de drogues dans la région; réduction du nombre de cas de transmission du VIH liée à la drogue et baisse de l'incidence et de la prévalence du VIH/sida; réduction de la demande de drogues, en particulier d'opiacés et d'amphétamines dans les zones de projet.

293. Aboutissement: accroissement de la capacité d'interception de trafiquants de drogues, augmentation des saisies de drogues illicites, réduction des cas de détournement d'opium licite vers les circuits illicites et réduction des cas de détournement de produits chimiques précurseurs vers la fabrication de drogues illicites; amélioration du cadre législatif et des plans directeurs dans certains pays. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation des saisies de drogues illicites, arrestation de trafiquants présumés et réduction des cas de détournement de produits chimiques précurseurs vers la fabrication de drogues illicites.

#### e) Budget et financement

294. Un budget biennal de 1,7 million de dollars pour 2002-2003 a été établi après analyse des perspectives de financement des activités prioritaires relevant du programme. Le tableau 22 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si des ressources supplémentaires actuellement non prévues étaient dégagées en temps opportun, il serait possible d'exécuter, au cours de la période biennale, d'autres activités pour un montant de 350 000 dollars. Ce montant n'est cependant pas inclus dans les présentes prévisions budgétaires.

Tableau 22

#### Programme pour l'Asie du Sud: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
Prévention et réduction de l'abus des drogues	625,0	627,0	250,0	1 002,0	<b>1 252,0</b>
Répression du trafic des drogues	458,3	--	--	458,3	<b>458,3</b>

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
<b>Total</b>	<b>1 083,3</b>	<b>627,0</b>	<b>250,0</b>	<b>1 460,3</b>	<b>1 710,3</b>

## 2. Programme pour l'Asie de l'Est et le Pacifique

### a) Analyse de la situation

295. La région de l'Asie de l'Est et du Pacifique continue d'être une source majeure de pavot à opium et de cannabis cultivés illicitement et de produire d'importantes quantités d'héroïne et de drogues synthétiques. S'agissant de la fabrication, du trafic et de la consommation de stimulants de type amphétamine, la tendance à la hausse ne cesse de s'accroître dans toute la région. L'abus d'opium et d'héroïne a diminué dans certains pays (en Thaïlande par exemple), mais il augmente dans d'autres (Australie, Chine, Indonésie, Myanmar et Viet Nam). Ces tendances exacerbent la propagation rapide de la pandémie d'infection à VIH dans les pays où les consommateurs d'héroïne ont surtout recours à l'injection et se partagent des seringues contaminées et où les relations sexuelles sous l'influence de la drogue contribuent à la propagation de l'infection.

296. La superficie des cultures d'opium en République démocratique populaire lao et au Myanmar a baissé les cinq dernières années. Toutefois, à la suite de l'interdiction en 2001 de la culture d'opium en Afghanistan, le Myanmar est devenu le plus grand producteur d'opium illicite dans le monde, suivi de la République démocratique populaire lao. L'Amérique du Nord et l'Europe ne constituent plus les principales destinations de l'héroïne provenant de l'Asie de l'Est, mais c'est la Chine qui est devenue le principal pays de destination et de transit de la plupart de l'héroïne produite dans le Triangle d'Or. L'Australie est une nouvelle destination importante et la Thaïlande reste un grand pays de transit.

297. Pour la production de méthamphétamine, les précurseurs essentiels tels que l'éphédrine et la pseudoéphédrine sont passés en contrebande, principalement de la Chine, de l'Inde et de la Thaïlande, vers les régions de production. Le procédé de fabrication étant relativement simple, il y a aussi de plus en plus de petits laboratoires clandestins dans les principales villes de la région. Celle-ci est en train de devenir aussi la source de fabrication de nouvelles drogues synthétiques, comme l'ecstasy, en particulier. Bien que l'abus des stupéfiants soit en train d'augmenter, c'est l'accroissement de la consommation de stimulants de type amphétamine, parmi les jeunes notamment, qui ne va pas tarder à occuper le premier rang des préoccupations des décideurs dans la région.

298. Le Cambodge est encore une source majeure de culture de cannabis dans la région et cette culture est également pratiquée, de façon dispersée, au nord-est de la Thaïlande. Le cannabis est également cultivé dans les pays insulaires du Pacifique, en Papouasie-Nouvelle-Guinée en particulier et, dans une moindre mesure, à Samoa et à Fidji.



**b) Objectif**

299. L'objectif consiste à renforcer la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues conformément au mémorandum d'accord instituant le Plan d'action sous-régional pour le contrôle des drogues signé par six pays (le Cambodge, la Chine, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam) et dans le cadre des activités de coopération de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses, ou Plan d'action ACCORD.

**c) Stratégie**

300. Le PNUCID est bien placé pour aider les gouvernements de la sous-région à agir en amont et de concert face aux problèmes du contrôle des drogues. Les domaines devant bénéficier d'une attention particulière sont notamment le contrôle des précurseurs, le contrôle des stimulants de type amphétamine, l'aide à la mise au point de législations, l'abus des drogues et la transmission du VIH/sida liée aux drogues, le renforcement des capacités en matière de détection et de répression et la coopération transfrontière.

301. Le PNUCID atteindra ses objectifs s'il aide les gouvernements et les institutions de la société civile à mieux lutter contre les problèmes de contrôle des drogues au niveau régional, en s'appuyant sur les meilleures pratiques en matière de prévention, en réalisant des projets d'assistance technique dans un certain nombre de domaines et en suivant véritablement les tendances en matière de contrôle des drogues afin d'améliorer sans cesse les mesures correspondantes prises. En outre, le PNUCID aidera les pays de la région à collaborer afin d'améliorer le contrôle de la culture, de la production, du trafic et de l'abus des drogues illicites. À cette fin, le mécanisme prévu dans le mémorandum d'accord pour l'Asie du Sud-Est sera consolidé et élargi, et des liens opérationnels seront créés entre le plan d'action ACCORD et le plan d'action sous-régional, une assistance technique étant notamment fournie pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et projets communs en matière de contrôle des drogues. De plus, le PNUCID continuera à plaider pour une région de l'Asie de l'Est et du Pacifique libérée de la drogue en sensibilisant le public et les responsables politiques par l'intermédiaire des médias et de la société civile en général.

302. Les partenariats avec les organismes des Nations Unies, et les commissions régionales de l'ONU telles que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et les donateurs bilatéraux et multilatéraux seront renforcés. Le PNUCID continuera de contribuer activement à l'élaboration des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à participer aux travaux des groupes thématiques du système des Nations Unies qui se penchent sur des questions telles que le contrôle des drogues et la prévention du crime, la gouvernance, l'éducation, le VIH/sida et la sexospécificité. Le PNUCID continuera aussi de collaborer avec la CESAP pour créer le réseau destiné à promouvoir l'idée de pactes mondiaux dans la région de l'Asie et du Pacifique ainsi que pour d'autres initiatives favorisant la coopération avec le secteur privé. Il appuiera en outre le renforcement de la coopération avec la Banque asiatique de développement, notamment dans le contexte du développement socioéconomique des collectivités, et des groupes vulnérables en particulier, qui sont touchés par l'abus des drogues dans le Triangle d'Or.

303. L'Équipe interpays Asie-Pacifique de l'ONUSIDA restera pour le PNUCID le principal cadre de coopération en ce qui concerne l'abus des drogues et le VIH/sida. Le PNUCID et les autres membres de l'équipe interpays continueront d'échanger des informations et des données d'expérience et poursuivront l'élaboration d'une stratégie régionale afin d'intégrer les orientations nationales dans les programmes des organismes qui s'occupent de la santé et du contrôle des drogues, dans la perspective d'une prévention concertée du VIH/sida et de l'abus des drogues. Le PNUCID poursuivra sa collaboration avec le Groupe spécial de l'ONUSIDA sur la consommation de drogue et la vulnérabilité au VIH/sida.

304. Le succès de cette stratégie implique directement l'engagement soutenu des six États signataires du mémorandum d'accord relatif au Plan d'action sous-régional et des autres pays de la région en faveur d'une coopération plus poussée en matière de contrôle des drogues.

305. Chacun des projets nationaux fera l'objet d'une évaluation et sera également examiné lors de l'évaluation des projets sous-régionaux prévue dans le cadre du réexamen du Plan d'action sous-régional.

**d) Résultats**

306. Aboutissement: prise en main accrue du mémorandum d'accord par les pays concernés. Indicateurs objectivement vérifiables: accords relatifs à la participation aux coûts avec les gouvernements; extension du mémorandum d'accord à d'autres pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE); coopération plus intense avec des pays n'appartenant pas au groupe des États signataires du mémorandum d'accord.

307. Aboutissement: coopération transfrontière accrue en matière de détection et de répression et de contrôle des précurseurs. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation des saisies de drogues illicites.

308. Aboutissement: capacité accrue en matière de détection et de prévention du blanchiment de l'argent. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation du nombre des poursuites judiciaires impliquant plus qu'un seul pays engagées avec succès.

309. Aboutissement: entraide judiciaire renforcée. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation du nombre des poursuites judiciaires impliquant plus qu'un seul pays engagées avec succès.

310. Aboutissement: capacité renforcée des gouvernements de la région à contrôler l'épidémie de VIH/sida, liée à l'abus des drogues en particulier. Indicateurs objectivement vérifiables: création et maintien d'une base de données complète sur l'abus des drogues; augmentation du nombre des programmes de réduction de la demande dans les pays participants; réduction des taux de transmission du VIH en relation avec les drogues et diminution de l'incidence et de la prévalence de la contamination par le VIH/sida.

311. Aboutissement: capacité renforcée des services de détection et de répression (police et douanes) à intercepter le trafic des drogues dans le pays ainsi qu'en collaboration avec les pays voisins. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation des saisies de drogues illicites.

312. Aboutissement: capacité accrue du système judiciaire à engager des poursuites dans les affaires de drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation du nombre des poursuites judiciaires engagées avec succès.

#### e) Budget et financement

313. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 7,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 23 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si des ressources supplémentaires, actuellement non prévues, étaient dégagées en temps opportun, il serait possible d'exécuter, au cours de l'exercice biennal, d'autres activités pour un montant de 2,6 millions de dollars. Ce montant n'est cependant pas inclus dans les présentes prévisions budgétaires.

Tableau 23

#### Programme pour l'Asie de l'Est et le Pacifique: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	En cours	Dans la filière	À des fins générales	À des fins spéciales	
Orientations, législation et sensibilisation	1 109,2	1 200	100,0	2 209,2	<b>2 309,2</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	668,6	1 750	127,0	2 291,6	<b>2 418,6</b>
Répression du trafic des drogues	2 459,0	600	377,3	2 681,7	<b>3 059,0</b>
Élimination des cultures illicites	113,0	--	--	113,0	<b>113,0</b>
<b>Total</b>	<b>4 349,8</b>	<b>3 550</b>	<b>604,3</b>	<b>7 295,5</b>	<b>7 899,8</b>

### 3. Programme pour la République démocratique populaire lao

#### a) Analyse de la situation

314. La République démocratique populaire lao est l'un des trois principaux producteurs mondiaux d'opium illicite et détient la deuxième place dans le monde pour ce qui est de l'opiomanie. En 1999, le Gouvernement lao s'était engagé à mettre en œuvre, avec l'aide du PNUCID, une stratégie équilibrée de contrôle des drogues prévoyant à la fois des mesures de réduction de l'offre et de la demande et fixant l'année 2006 comme date limite pour l'élimination de toute production d'opium illicite. La République démocratique populaire lao a récemment avancé cette date, fixée désormais à 2005.

315. Selon l'enquête sur l'opium effectuée en République démocratique populaire lao pour ce qui concerne 2001, 17 255 hectares sont cultivés en pavot à opium (chiffre en recul de 36 % par rapport à 1998) avec un potentiel de production

d'opium brut d'environ 134 tonnes. Cet opium est produit par 70 000 familles rurales dans environ 2 000 villages situés dans les zones montagneuses pauvres et isolées de 10 provinces du nord. La population de cette région souffre de pénuries alimentaires saisonnières, d'un accès insuffisant aux infrastructures médicales et scolaires et manque de possibilités de se procurer des revenus de façon licite. L'option des activités de substitution s'est déjà avérée valable et susceptible d'aboutir à des résultats concrets. Compte tenu de la petite taille des parcelles cultivées en pavot à opium et du fait que le rendement moyen par hectare est relativement faible, le revenu par ménage est d'environ 100 dollars par an aux prix courants au niveau de l'exploitation. Si l'on ajoute à cela qu'environ la moitié de la récolte est consommée par la famille qui la produit (la plupart comptant au moins un opiomane), il est évident que la culture du pavot à opium n'est pas une activité lucrative. Ainsi, les cultures de substitution sont accueillies favorablement. En fait, c'est dans les provinces où des activités de substitution sont menées qu'on a pu surtout réduire les surfaces cultivées en pavot à opium.

316. Comme il a été déjà mentionné, 70 tonnes de la récolte totale d'opium sont consommées sur place. Quinze à 20 tonnes sont utilisées à des fins médico-sociales et le reste va aux toxicomanes lao, au nombre d'au moins 60 000 (surtout dans le nord du pays, dont 80 % d'hommes). Il reste donc un excédent d'environ 60 tonnes (dont pourraient être extraites 6 tonnes d'héroïne) pour les marchés illicites mondiaux. Rien n'indique qu'il y ait une production d'héroïne de grande envergure dans le pays.

317. En outre, la République démocratique populaire lao est de plus en plus utilisée comme itinéraire pour le trafic des drogues à cause de ses frontières avec le Myanmar (le plus grand producteur mondial d'opium) et d'autres pays comme le Cambodge, la Chine, la Thaïlande et le Viet Nam, qui constituent soit des destinations, soit des points de transit sur l'itinéraire menant vers les marchés de l'opium et de l'héroïne en Asie, en Australie, en Europe, au Japon et aux États-Unis.

318. Comme le Cambodge, la Chine, le Myanmar, la Thaïlande et le Viet Nam, la République démocratique populaire lao a signé le mémorandum d'accord relatif au contrôle des drogues appuyé par le PNUCID. Elle participe aussi aux activités en matière de contrôle des drogues menées dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur le thème "Une ANASE sans drogue en 2015".

#### **b) Objectif**

319. L'objectif consiste à consolider et développer les activités de substitution, de réduction de la demande et de détection et de répression en cours, afin de parvenir à réduire durablement la culture du pavot à opium, la production d'opium et la toxicomanie dans la République démocratique populaire lao.

#### **c) Stratégie**

320. La stratégie d'élimination de l'opium de la République démocratique populaire lao est axée sur une méthode prévoyant la réduction équilibrée de l'offre et de la demande et consiste pour les autorités à réaliser certaines activités essentielles avec l'aide du PNUCID. Le PNUCID fournit une assistance technique, notamment des conseils en matière de politique à la Commission nationale lao pour le contrôle et la surveillance des drogues, qui est l'organisme national de contrepartie pour toute

l'assistance du PNUCID au pays. La stratégie d'élimination de l'opium est également liée à la réduction de la pauvreté.

321. En particulier, l'assistance technique fournie par le PNUCID au Gouvernement de la République démocratique populaire lao sera axée sur l'exécution de 15 projets nationaux et d'un certain nombre d'autres activités dans le cadre de projets sous-régionaux et mondiaux, dans des domaines stratégiques tels que le renforcement et l'élargissement des activités de substitution en zone rurale dans un nombre limité de provinces du nord touchées par la production et la consommation d'opium. Ces projets comprendront des actions de lutte contre la pauvreté par l'intermédiaire d'initiatives de développement locales, en créant durablement des emplois et des revenus (dans les secteurs tant agricole et que non agricole) et avec des systèmes de crédit et d'aide à la commercialisation, et une amélioration des infrastructures routières et autres infrastructures productives; des levés terrestres pour la surveillance des cultures illicites; des programmes pilotes locaux de prévention et de réadaptation en matière de drogues; une amélioration des services médicaux et scolaires, surtout dans les régions touchées par la production et la consommation d'opium, pour réduire l'usage excessif de cette substance dans la médecine traditionnelle; et une aide à la coopération transfrontière en matière de détection et de répression, notamment pour le contrôle des précurseurs et la réforme judiciaire, aide qui devrait être intensifiée dans le contexte du plan d'action sous-régional déjà en cours.

322. Des synergies seront créées ou renforcées, sur les plans stratégique et opérationnel, avec les institutions multilatérales, bilatérales et nationales compétentes, y compris l'Agence allemande de coopération technique, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la Banque asiatique de développement, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres organismes des Nations Unies. Par ailleurs, des éléments intersectoriels essentiels, tels que la participation des femmes et le VIH/sida, seront intégrés, lorsqu'il y a lieu, aux différentes activités. La participation à part entière des communautés à toutes les activités en cours ou prévues sera encouragée. Une collaboration plus intense avec des organisations non gouvernementales compétentes est également envisagée.

323. Le rôle technique du Groupe d'appui au programme, créé à la fin de 1999 et dirigé par un directeur national et un conseiller technique en chef, sera renforcé. Ce groupe aide considérablement le Gouvernement et le Bureau extérieur du PNUCID à mettre en œuvre et à planifier, suivre et évaluer les différents éléments du programme pour la République démocratique populaire lao.

324. La mise en œuvre de la stratégie et les aboutissements qui en sont escomptés dépendent de trois facteurs externes: la communauté internationale doit être disposée à assurer le financement requis, sur une base bilatérale et multilatérale, au Gouvernement lao; le Gouvernement lao doit continuer d'améliorer ses capacités en matière de planification, de coordination, de surveillance et d'évaluation dans le domaine du contrôle des drogues; et les organismes qui s'occupent de développement doivent davantage tenir compte de la réduction de la pauvreté dans les projets axés sur les activités de substitution en cours ou prévus dans les provinces du nord du pays.

325. Chacun des projets nationaux fera l'objet d'une évaluation. Il sera procédé à un nouvel examen lors de l'évaluation des projets sous-régionaux prévue dans le cadre du réexamen du Plan d'action sous-régional.

**d) Résultats**

326. Aboutissement: diminution sensible de la dépendance économique des exploitants agricoles à l'égard du pavot à opium dans les régions où des projets d'activités de substitution sont en cours (provinces de Beng, de Huaphan, de Pongsali Nord et de Long) ou prévus (Khuai Mai et autres provinces) et contribution à la réduction des surfaces cultivées en pavot à opium. Indicateurs objectivement vérifiables: ampleur de la réduction de la culture du pavot à opium dans les régions où des projets sont menés; accroissement de la superficie des terres réservées à des cultures licites; augmentation du revenu des exploitants agricoles dans les régions où des projets sont menés grâce à des activités de substitution tant agricoles que non agricoles de caractère licite.

327. Aboutissement: réduction sensible de la consommation d'opium dans les communautés visées, compte tenu notamment des composantes santé et éducation des projets d'activités de substitution. Indicateurs objectivement vérifiables: diminution de la prévalence de l'abus des drogues dans les communautés touchées par la production du pavot à opium et du recours à l'opium dans la médecine traditionnelle; augmentation du nombre des associations et des initiatives locales ayant pour vocation le traitement des toxicomanes.

328. Aboutissement: nette amélioration du système de contrôle des drogues illicites (héroïne et stimulants de type amphétamine en particulier) et précurseurs chimiques. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation des saisies de précurseurs, d'héroïne et de stimulants de type amphétamine.

329. Aboutissement: renforcement de la capacité concernant la planification, la surveillance, l'évaluation, la mobilisation de fonds et la mise au point de législations en matière de contrôle des drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: succès des efforts conjoints de mobilisation de fonds pour la stratégie d'élimination de l'opium, avec une augmentation importante du financement assuré par un plus grand nombre d'organismes et de gouvernements, dans un cadre bilatéral ou multilatéral; adoption d'une nouvelle législation conforme aux normes internationales reconnues.

**e) Budget et financement**

330. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 9,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 24 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si des fonds supplémentaires, non prévus au budget, venaient à être dégagés en temps opportun, il serait possible d'exécuter, au cours de l'exercice biennal, d'autres activités pour un montant de 2,3 millions de dollars. Ce montant n'est cependant pas inclus dans les présentes prévisions budgétaires.

Tableau 24

**Programme pour la République démocratique populaire lao: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	en cours	dans la filière	à des fins générales	à des fins spéciales	
Orientations, législation et sensibilisation	--	200,0	--	200,0	<b>200,0</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	--	400,0	--	400,0	<b>400,0</b>
Élimination des cultures illicites	4 367,6	4 940,0	--	9 307,6	<b>9 307,6</b>
<b>Total</b>	<b>4 367,6</b>	<b>5 540,0</b>	<b>--</b>	<b>9 907,6</b>	<b>9 907,6</b>

#### 4. Programme pour le Myanmar

##### a) Analyse de la situation

331. Compte tenu des réductions récentes de la culture de l'opium en Afghanistan, le Myanmar est devenu le plus grand producteur mondial d'opium illicite. En dépit d'une réduction de 38 % de la production d'opium, qui est tombée de 1 760 tonnes en 1996 à 1 087 tonnes en 2000, on estime que 300 000 personnes pratiquent encore la culture du pavot à opium. La plupart des cultures de pavot à opium se trouvent dans les régions montagneuses du plateau Shan, qui s'étend sur presque toute la longueur de l'État de Shan au nord-est du Myanmar, et dans la région de Wa. Plusieurs minorités ethniques qui s'y trouvent, comme les Kokang, les Shan et les Wa, s'adonnent à la culture, à la production, au trafic et à l'abus de drogues. La plupart de l'opium qui n'est pas consommé sur place est transformé en héroïne dans des raffineries dissimulées dans des zones forestières et protégées par des groupes armés. Les principales destinations des opiacés illicites provenant du Myanmar sont les pays voisins, la Chine en particulier, ainsi que certains pays du bassin du Pacifique tels que l'Australie.

332. La production et le trafic de stimulants de type amphétamine (méthamphétamine en particulier) ont également continué à augmenter de façon considérable, exacerbant les tensions avec les pays voisins, notamment la Thaïlande. Les précurseurs chimiques nécessaires à la fabrication des stimulants de type amphétamine, l'éphédrine en particulier, sont introduits clandestinement au Myanmar depuis la Chine et, plus récemment, l'Inde. L'abus des drogues reste largement répandu dans de nombreuses parties du pays, mais les données sur la situation actuelle concernant l'usage des drogues au Myanmar sont limitées du fait qu'aucune enquête épidémiologique exhaustive n'a été réalisée. En 1999, les autorités avaient officiellement enregistré 86 000 toxicomanes, mais le nombre total de consommateurs d'opiacés est probablement beaucoup plus élevé. La pratique généralisée de l'injection de drogues illicites est en train de causer une épidémie de VIH/sida parmi les groupes à risque et dans la population en général. Le nombre total de personnes vivant avec le VIH/sida était estimé à 530 000 à la fin de 1999. Le Myanmar est aujourd'hui l'un des pays d'Asie ayant la plus forte prévalence de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine en Asie.

333. L'équipe de pays du système des Nations Unies au Myanmar, face à ces tendances alarmantes, a fait de la lutte en commun contre les drogues illicites l'une de ses trois priorités essentielles. Les deux autres, à savoir le VIH/sida et la sécurité alimentaire, sont aussi étroitement liées et correspondent aux activités du PNUCID dans le pays. Le programme de l'équipe de pays s'inscrit dans un processus de plus vaste ampleur qui comprend une surveillance continue de la situation humanitaire dans le pays par le système des Nations Unies ainsi qu'un dialogue.

334. Le Myanmar, comme le Cambodge, la Chine, la République démocratique populaire Lao, la Thaïlande et le Viet Nam, a signé le mémorandum d'accord relatif au contrôle des drogues appuyé par le PNUCID. Le Myanmar participe également aux activités en matière de contrôle des drogues menées dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur le thème "Une ANASE sans drogue en 2015".

335. Tout en posant un défi majeur en matière de contrôle des drogues, le Myanmar demeure dans une situation particulière vis-à-vis de la communauté internationale. Les sanctions imposées par plusieurs gouvernements donateurs importants et par l'OIT prévoient notamment une limitation de l'assistance extérieure aux seuls besoins humanitaires de base, un boycott concernant les échanges commerciaux et les investissements et une interdiction de voyage pour les hauts fonctionnaires du gouvernement. En outre, et contrairement à ce qui est le cas dans beaucoup d'autres pays en développement, le système des Nations Unies, malgré les limites de son mandat, est le principal fournisseur d'aide publique au développement à ce pays. L'éventualité d'une augmentation de la culture illicite du pavot à opium et de la production illicite d'opium et d'héroïne en vue de compenser la baisse survenue en Afghanistan risquerait d'élargir le fossé entre le Gouvernement du Myanmar et la communauté internationale et d'aggraver la situation humanitaire déjà critique dans le pays.

**b) Objectif**

336. L'objectif consiste à maintenir et, dans la mesure du possible, à développer la coopération en matière de contrôle des drogues au Myanmar, principalement pour ce qui concerne les activités de substitution ainsi que le contrôle et la prévention de l'infection à VIH/sida liée à la drogue.

**c) Stratégie**

337. Le programme du PNUCID au Myanmar s'articulera autour de quatre domaines stratégiques. Premièrement, le PNUCID poursuivra des interventions essentielles, conformément au Plan d'éradication de l'opium en 15 ans, en achevant le projet d'activités de substitution mené dans la région de Wa avant la fin de 2003 et en entamant la deuxième phase d'un projet d'activités de substitution dans le district de Laukkai de la région de Kokang (État de Shan). Deuxièmement, le PNUCID continuera, à une échelle limitée, à effectuer des enquêtes annuelles sur le rendement des cultures de pavot à opium dans l'État de Shan, avec la formation de personnel de contrepartie, ce qui permettra de surveiller étroitement la culture du pavot à opium, en particulier dans les zones où le projet d'activités de substitution dans la région de Wa est exécuté. Troisièmement, le PNUCID continuera à jouer un rôle essentiel dans les initiatives du système des Nations Unies visant à lutter contre l'épidémie de VIH/sida au Myanmar. Compte tenu de son rôle central dans le



sous-groupe stratégique sur le VIH/sida de l'équipe de pays du système des Nations Unies, le PNUCID s'attachera à mettre en place un grand programme, dans le cadre d'un plan d'action conjoint du système des Nations Unies, en vue de prévenir le VIH/sida et la toxicomanie par voie intraveineuse, afin de réduire le taux de transmission du VIH lié à l'usage des drogues. Les personnels de contrepartie, organismes et organisations non gouvernementales concernés seront étroitement associés tant à l'élaboration qu'à l'exécution du programme. Enfin, le PNUCID a déjà engagé avec la communauté internationale un dialogue structuré, en vue notamment de déterminer les moyens les plus efficaces de lutter contre les problèmes de la drogue dans une plus vaste perspective, où l'extrême pauvreté et la situation humanitaire de la population dans son ensemble seront prises en compte.

338. Le succès de la stratégie dépend du degré d'engagement des partenaires. Il dépendra aussi, dans une grande mesure, de l'engagement durable des six pays signataires du mémorandum d'accord en faveur d'une collaboration renforcée en matière de contrôle des drogues. Cet élément est particulièrement important dans le cas du Myanmar, compte tenu du contexte politique mentionné plus haut

339. Chacun des projets nationaux fera l'objet d'une évaluation. Il sera procédé à un nouvel examen lors de l'évaluation des projets sous-régionaux prévue dans le cadre du réexamen du plan d'action sous-régional.

#### **d) Résultats**

340. Aboutissement: développement durable au niveau local dans la région de Wa, en vue d'aboutir à l'élimination de l'opium. Indicateurs objectivement vérifiables: amélioration du niveau de vie dans les zones couvertes par le projet, grâce à une amélioration sensible de la sécurité alimentaire et des revenus provenant d'activités licites; meilleur accès aux soins de santé dans les villages; meilleur accès aux infrastructures sanitaires de base; construction de nouvelles routes et entretien du réseau.

341. Aboutissement: développement durable au niveau local dans les districts de Laukkai, en vue d'aboutir à l'élimination de l'opium. Indicateurs objectivement vérifiables: amélioration du niveau de vie dans les zones couvertes par le projet grâce à une amélioration sensible de la sécurité alimentaire et des revenus provenant d'activités licites; meilleur accès aux soins de santé dans les villages; meilleur accès aux infrastructures sanitaires de base; construction de nouvelles routes et entretien du réseau.

342. Aboutissement: diminution de la prévalence et de l'incidence de l'infection par le VIH/sida, en particulier parmi les toxicomanes ayant recours à l'injection. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation du nombre des alliances stratégiques conclues avec d'autres partenaires pour lutter contre la drogue; organisation d'enquêtes sur l'abus des drogues et la transmission du VIH, et analyse et diffusion des résultats.

343. Aboutissement: informations objectives et crédibles sur la situation en matière de contrôle des drogues dans le pays. Indicateurs objectivement vérifiables: publication de rapports et de statistiques par le Gouvernement; observations et évaluations faites par les partenaires du Gouvernement concernant la rigueur et la qualité des rapports.

344. Aboutissement: dialogue structuré sur les activités en cours ou prévues en matière de contrôle des drogues dans le pays permettant de mobiliser un appui accru. Indicateurs objectivement vérifiables: ressources supplémentaires fournies par la communauté internationale pour lutter contre la drogue au Myanmar.

#### e) Budget et financement

345. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 3,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 25 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière).

Tableau 25

#### Programme pour le Myanmar: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	en cours	dans la filière	à des fins générales	à des fins spéciales	
Prévention et réduction de l'abus des drogues	72,1	254,3	--	326,4	<b>326,4</b>
Élimination des cultures illicites	2 390,0	452,0	--	2 842,0	<b>2 842,0</b>
<b>Total</b>	<b>2 462,1</b>	<b>706,3</b>	<b>--</b>	<b>3 168,4</b>	<b>3 168,4</b>

### 5. Programme pour le Viet Nam

#### a) Analyse de la situation

346. Après avoir éradiqué, avec beaucoup de succès, les cultures de pavot à opium, le Viet Nam est devenu un pays producteur d'opium relativement peu important (environ 400 hectares cultivés). Du cannabis est encore cultivé dans les provinces du sud. En outre, selon des sources non confirmées, certains précurseurs et, peut-être même des stimulants de type amphétamine seraient produits dans le pays. Le Viet Nam est toutefois confronté à une aggravation des problèmes d'abus de drogues – notamment d'héroïne, d'opium et de stimulants de type amphétamine – ainsi que de trafic. Les services vietnamiens de détection et de répression rencontrent des difficultés dues en partie à l'étendue des frontières et de la zone côtière qui offrent un accès aisé aux trafiquants. Tant les saisies que le nombre de personnes impliquées dans le trafic de drogues ont augmenté en raison de la proximité du Triangle d'or et des bénéfices substantiels que procure cette activité. En conséquence, l'offre de stimulants de type amphétamine est devenue importante dans les principales villes et dans certaines provinces. La consommation toujours plus fréquente des drogues par injection et la pratique consistant à partager constamment les seringues contribuent à la propagation rapide de l'infection à VIH/sida. Le Viet Nam compte actuellement un peu plus de 100 000 toxicomanes, dont près de 11 000 sont des détenus. Environ 80 % des toxicomanes ont moins de

35 ans et moins de 6 % sont des femmes. Les infractions liées à la drogue sont en progression dans tout le pays. Selon les estimations, 40 % des infractions graves sont commises par des toxicomanes et 85,5 % des toxicomanes sont d'anciens détenus.

347. Sur l'initiative du PNUCID, le Viet Nam a signé, avec le Cambodge, la Chine, le Myanmar, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande, le mémorandum d'accord donnant naissance au plan d'action sous-régional pour le contrôle des drogues. Le pays participe également aux activités de contrôle des drogues dans le cadre d'une initiative de l'ANASE visant à éradiquer les drogues dans ses pays membres d'ici à 2015. L'Assemblée nationale a adopté sa première loi sur le contrôle et la prévention en matière de drogues en décembre 2000. Cette loi, qui est entrée en vigueur en juin 2001, reconnaît que la prévalence de l'usage des drogues est un problème social et que les toxicomanes ne sont ni des délinquants ni des criminels. Avec l'aide du PNUCID, le Viet Nam s'attache actuellement à finaliser son deuxième plan directeur national pour le contrôle des drogues, qui portera sur la période 2001-2010.

**b) Objectifs**

348. L'objectif est de donner au Gouvernement vietnamien davantage de moyens pour élaborer et appliquer des politiques et des programmes nationaux efficaces en matière de contrôle des drogues.

**c) Stratégie**

349. Le PNUCID continuera à aider davantage le Viet Nam en s'attachant essentiellement à consolider la stratégie, la politique et le plan d'action dont ce pays s'est doté dans le domaine du contrôle des drogues grâce à l'élaboration d'un nouveau plan directeur en la matière pour la période 2001-2010. À cet égard, on privilégiera une démarche équilibrée qui permettra de mettre au point un programme visant à renforcer les moyens à la fois de détection et de répression, de prévention et de traitement de l'abus de drogues et de promotion du développement rural dans les régions isolées où le pavot à opium continue à être cultivé de manière illicite. Une aide à l'éradication des cultures de pavot sera fournie dans le cadre de programmes plus vastes de développement socioéconomique exécutés par d'autres organismes dans les zones montagneuses, tels que le programme vietnamien de lutte contre la pauvreté, auquel collabore avec la Banque mondiale, et les projets de développement rural de la FAO et de la Communauté européenne. De cette manière, les activités de substitution s'inscriraient dans le contexte plus général du développement rural et de la réduction de la pauvreté, ce qui permettra de mobiliser les ressources nécessaires et d'assurer la mise en place d'infrastructures sociales suffisantes, notamment de routes, de réseaux électriques, de systèmes d'approvisionnement en eau, d'écoles et de centres de soins. Des données seront recueillies dans le cadre de ce qui permettra de dresser un tableau réaliste de l'ampleur du trafic et de la consommation de drogues mais également de surveiller la situation. Le PNUCID continuera de faire appel à la société civile et aux organisations non gouvernementales, en particulier dans le domaine de la prévention, pour assurer une participation et une mobilisation des ressources humaines des plus larges. L'aide du PNUCID reste nécessaire dans tous les domaines, notamment dans le renforcement des capacités nationales, la recherche, la

collecte de données, l'échange d'informations, l'éducation préventive et la réduction des risques liés à la drogue, s'agissant en particulier de l'émergence des stimulants de type amphétamine et du lien entre l'injection de drogues et l'infection à VIH/sida. Il faut redoubler d'efforts pour doter les services vietnamiens de détection et de répression de moyens renforcés et pour aider le pays à faire entrer en vigueur les nouvelles lois sur la drogue et à compléter sa législation sur le contrôle des drogues.

350. Le programme pour le Viet Nam entre dans une phase nouvelle. Un certain nombre de projets nationaux ont été menés à bien au cours de l'exercice 2000-2001 et plusieurs nouveaux projets viennent d'être lancés. Parallèlement, des activités régionales qui visent également le Viet Nam se poursuivent dans le cadre de projets exécutés conformément au plan d'action sous-régional. D'autres projets venant compléter et élargir ces activités sont en cours d'élaboration dans différents domaines du contrôle des drogues.

351. Le succès du programme dépendra dans une large mesure de l'importance de l'aide fournie par les partenaires, et notamment de leurs contributions, aux échelons national et sous-régional, ainsi que des tendances en matière de contrôle des drogues ayant une influence sur la sous-région.

352. Chacun des projets nationaux fera l'objet d'une évaluation. Il sera procédé à un nouvel examen lors de l'évaluation des projets sous-régionaux prévue dans le cadre du réexamen du plan d'action sous-régional.

#### **d) Résultats**

353. Aboutissement: lancement de deux grands projets d'activités de substitution, à savoir la deuxième phase du projet Ky Son (début 2002), suite au succès du projet pilote VIE/B09, et le projet Song Ma, qui concerne le problème de la reprise de la culture de pavot à opium et l'abus de drogues dans les zones montagneuses touchées par une pauvreté chronique. Indicateurs objectivement vérifiables: diminution constante des cultures de pavot à opium et prévention de la reprise des cultures dans les zones où le pavot avait déjà été éradiqué.

354. Aboutissement: meilleure planification du contrôle des drogues dans le pays. Indicateurs objectivement vérifiables: finalisation et approbation par le Gouvernement du plan directeur national pour 2001-2010.

355. Aboutissement: renforcement des moyens dont dispose le Gouvernement pour élaborer et appliquer une politique globale concernant l'infection à VIH/sida liée à l'usage de drogues et pour prévenir l'abus des drogues chez les jeunes. Indicateurs objectivement vérifiables: réduction de la demande de drogues, en particulier d'opiacés et d'amphétamines; réduction des cas de transmission du VIH liée à la drogue.

356. Aboutissement: renforcement des moyens dont disposent les services de détection et de répression (police et douanes) pour intercepter le trafic de drogues dans le pays et pour coopérer avec les pays voisins. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation des saisies de drogues illicites et arrestation des personnes soupçonnées de trafic.

357. Aboutissement: renforcement des moyens dont disposent les magistrats pour engager des poursuites dans les affaires de drogue. Indicateurs objectivement vérifiables: augmentation du nombre d'affaires ayant donné lieu à des poursuites.

#### e) Budget et financement

358. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 3,3 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 26 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si des fonds supplémentaires non prévus au budget venaient à être dégagés en temps opportun, il serait possible d'exécuter, au cours de l'exercice biennal, d'autres activités pour un montant de 600 000 dollars. Ce montant n'a pas été pris en compte dans les présentes prévisions budgétaires.

Tableau 26

#### Programme pour le Viet Nam: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	en cours	dans la filière	à des fins générales	à des fins spéciales	
Orientations, législation et sensibilisation	53,4	--	--	53,4	<b>53,4</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	432,3	544,6	--	976,9	<b>976,9</b>
Élimination des cultures illicites	--	2 310,0	--	2 310,0	<b>2 310,0</b>
<b>Total</b>	<b>485,7</b>	<b>2 854,6</b>	<b>--</b>	<b>3 340,3</b>	<b>3 340,3</b>

## E. Amérique latine et Caraïbes

### 1. Programme pour la Bolivie

#### a) Analyse de la situation

359. La Bolivie a triomphé du scepticisme dont la communauté internationale avait fait preuve initialement et a ramené les cultures illicites de cocaïer de 33 800 hectares à 3 100 hectares entre 1997 et 2001. Les résultats les plus remarquables ont été obtenus dans la région du Chapare, où les cultures illicites ont été presque entièrement éliminées. De ce fait, la production potentielle de cocaïne en Bolivie a diminué de 88 %. La part dans le produit intérieur brut, du revenu total tiré de l'industrie illicite du cocaïer et de la cocaïne est passée à seulement 0,74 %. Le programme bolivien d'activités de substitution a été relancé et touche actuellement – selon les estimations – 40 % des anciens cultivateurs de coca et d'autres habitants de la région du Chapare. Fait tout aussi important, le Gouvernement bolivien a accompli des progrès considérables dans le domaine de la détection et de la répression des infractions liées à la drogue et a notamment renforcé son système de contrôle des précurseurs. Bien que l'abus de drogues

demeure un grave problème dans plusieurs villes, il s'est stabilisé et a même reculé après une forte progression dans le milieu des années 90. La collaboration et la coordination entre ministères pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle des drogues (1998-2002) se sont sensiblement améliorées, de même que la concertation entre les pouvoirs publics et les donateurs locaux en vue d'une meilleure coordination de toutes les politiques et activités en matière de développement. Il faudra par la suite assurer la pérennité des principaux résultats obtenus grâce à l'application continue de la législation nationale sur le contrôle des drogues ainsi qu'à l'élargissement et à la consolidation du plan national d'activités de substitution, pour lequel des ressources internationales supplémentaires seront nécessaires.

**b) Objectif**

360. L'objectif est d'aider le Gouvernement bolivien dans la mise en œuvre globale de sa stratégie nationale de contrôle des drogues grâce à des orientations concrètes et à une assistance technique efficace.

**c) Stratégie**

361. Le PNUCID a élaboré le programme pour la Bolivie conjointement avec le Gouvernement pour aider ce dernier à appliquer la stratégie bolivienne de lutte contre le trafic de drogues (1998-2002). Cette stratégie vise à sortir le pays du réseau international de trafic d'ici à 2002. Elle exige la mise au point de programmes de consolidation qui assureront la pérennité des principaux résultats obtenus au cours des dernières années dans le domaine du contrôle des drogues. Les élections présidentielles devant se tenir au milieu de 2002, le programme tel qu'actuellement conçu pour l'exercice biennal 2002-2003 s'appuie sur ladite stratégie, mais sera revu conjointement avec le pays peu après l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement.

362. La principale tâche du PNUCID durant l'exercice biennal 2002-2003 sera de collaborer étroitement avec le Gouvernement dans ses efforts pour étendre la portée géographique des activités de substitution, en particulier dans la région du Chapare, ce qui est indispensable pour pérenniser les résultats obtenus en matière de contrôle des drogues pour la période 1998-2002. Il faut également renforcer davantage les moyens dont disposent les ministères et organismes publics compétents aux niveaux national, régional et local pour le contrôle des précurseurs et la prévention de l'abus de drogues ainsi que l'élaboration, la planification et le suivi des politiques.

363. Le programme pour la Bolivie comprendra six projets. Trois d'entre eux viseront à appuyer le plan de travail bolivien pour l'élimination des cultures illicites au moyen d'activités de substitution, ce qui permettra au PNUCID de promouvoir l'agroforesterie et la formation professionnelle dans la région du Chapare. Il s'agit principalement d'aider le Gouvernement à continuer de créer et de maintenir des conditions propres à une économie légale dans cette région et à mettre sur pied des dispositifs de surveillance des cultures illicites dans la région des Yungas. Dans un autre projet, le PNUCID continuera à soutenir la réforme de l'enseignement et s'attachera à promouvoir les programmes de prévention de l'abus de drogues dans les écoles primaires, secondaires et parallèles, grâce à la formation des enseignants et à l'intégration de ce type de prévention dans les différentes disciplines des programmes scolaires. Un autre projet encore, auquel participent conjointement la

Bolivie et d'autres pays de la région conformément au mémorandum d'accord sur la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues entre États du cône Sud – Argentine, Bolivie, Chili, Pérou et Uruguay – signé à l'initiative du PNUCID, permettra de continuer à cofinancer diverses enquêtes sur l'abus de drogues. En ce qui concerne la détection et la répression des infractions en matière de drogue, le PNUCID poursuivra le programme en cours, qui a pour but d'améliorer la planification et la coordination au sein des organismes publics ayant pour mission de surveiller les substances placées sous contrôle et d'enquêter sur elles, de mener des investigations financières et d'administrer les produits saisis, grâce à la définition d'orientations et de procédures claires, à l'organisation de formations et à la fourniture de nouveaux systèmes et équipements informatiques spécialisés.

364. Le PNUCID s'emploiera à nouer des liens stratégiques et pratiques avec des organismes nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre la pauvreté en Bolivie. Il continuera en outre à participer activement à la finalisation et au lancement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En concertation avec la CICAD, il continuera à collaborer avec les pays du cône Sud signataires du mémorandum d'accord sur la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues. Une étroite collaboration est également prévue avec la société civile et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec USAID, et plusieurs organisations du système des Nations Unies, telles qu'UNICEF, le FNUAP, l'OIT et la FAO.

365. En raison des prochaines élections présidentielles devant se tenir dans le pays en 2002, le programme du PNUCID tel qu'actuellement conçu sera revu conjointement avec le Gouvernement en fonction des nouvelles priorités.

366. À l'appui des mesures adoptées récemment pour assurer une exécution des programmes à la fois efficace et axée sur les résultats, le programme pour la Bolivie fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation externe. Des évaluations sont prévues au cours de l'exercice biennal 2002-2003 pour les projets suivants: gestion, conservation et utilisation des ressources forestières dans la zone tropicale de Cochabamba; formation professionnelle et promotion des microentreprises en vue de réduire la culture du cocaïer dans la zone tropicale de Cochabamba; système de gestion et de surveillance de l'utilisation des sols pour les Yungas de la région de La Paz; aide au Conseil national de lutte contre le trafic de drogues (CONALTID); éducation préventive et promotion de la santé dans les écoles; et contribution au contrôle des précurseurs et à d'autres mesures de détection et de répression.

#### **d) Résultats**

367. Aboutissement: instauration des conditions fondamentales pour garantir une réduction durable des cultures de cocaïer dans la région du Chapare grâce à des programmes visant à promouvoir l'agroforesterie, l'utilisation rationnelle des ressources forestières et la protection des sols. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de familles bénéficiant d'une aide en matière d'agroforesterie et d'aménagement forestier; nombre d'hectares de cultures licites dans le cadre de systèmes d'agroforesterie; nombre de plans de gestion forestière exécutés, d'hectares visés et de familles concernées; nombre d'entreprises privées achetant des produits dérivés du bois aux familles et aux organisations recevant une aide au titre du projet; nombre et type d'organisations recevant une aide, selon la nature et l'importance de cette aide.

368. Aboutissement: fourniture d'un appui pour garantir la réduction durable des cultures de cocaïer dans le Chapare grâce à la formation professionnelle des jeunes et à la création de microentreprises. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de jeunes formés dans chaque discipline; nombre de microentreprises créées; nombre et durée des stages de formation dans chaque discipline et nombre de participants à ces stages.

369. Aboutissement: mise en place de dispositifs nationaux de surveillance des cultures illicites. Indicateurs objectivement vérifiables: mise en service d'un système de surveillance faisant appel à des images satellite et à un système d'information géographique; accès à des données sur les cultures de cocaïer dans la région des Yungas; nombre de techniciens formés.

370. Aboutissement: introduction de concepts généraux de prévention de l'abus de drogues dans les programmes des écoles primaires, secondaires et parallèles. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre d'écoles primaires, secondaires et parallèles ayant adopté les programmes de prévention; nombre d'enseignants et de directeurs d'établissements scolaires formés.

371. Aboutissement: coordination du contrôle des drogues assurée avec efficacité par le CONALTID. Indicateurs objectivement vérifiables: création et mise en service d'un système national d'information sur tous les aspects du contrôle des drogues.

372. Aboutissement: amélioration de la planification, des moyens d'action et de la coordination dans les services compétents du Vice-Ministère de la défense sociale. Indicateurs objectivement vérifiables: définition de mandats et de procédures clairs pour les services s'occupant des produits saisis et des enquêtes financières; nombre de fonctionnaires formés par discipline; mise en service d'un système informatisé reliant tous les services compétents du Vice-Ministère de la défense sociale.

**e) Budget et financement**

373. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 9,1 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 27 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si des ressources supplémentaires, d'un montant de 1,4 million de dollars, étaient dégagées, il serait possible d'étendre considérablement le programme de formation professionnelle et de réaliser, comme prévu, l'enquête nationale auprès des ménages sur la prévalence de l'abus de drogues. Ce montant n'est cependant pas inclus dans les présentes prévisions budgétaires.



Tableau 27  
**Programme pour la Bolivie: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**  
(en milliers de dollars)

<i>Secteur thématique</i>	<i>Activités</i>		<i>Ressources</i>		<i>Total</i>
	<i>en cours</i>	<i>dans la filière</i>	<i>à des fins générales</i>	<i>à des fins spéciales</i>	
Orientations, législation et sensibilisation	30,7	--	--	30,7	<b>30,7</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	700,8	--	--	700,8	<b>700,8</b>
Répression du trafic des drogues	500,0	--	--	500,0	<b>500,0</b>
Élimination des cultures illicites	7 853,4	--	1 000,0	6 853,4	<b>7 853,4</b>
<b>Total</b>	<b>9 084,9</b>	<b>--</b>	<b>1 000,0</b>	<b>8 084,9</b>	<b>9 084,9</b>

## 2. Programme pour la Colombie

### a) Analyse de la situation

374. Malgré les efforts considérables déployés par le Gouvernement et l'aide fournie par la communauté internationale pour mettre fin au conflit armé déjà ancien dont l'État, les guérillas et les forces paramilitaires sont les protagonistes, la situation dans le pays reste marquée par une violence considérable, des déplacements internes, des assassinats et des enlèvements. Il est aujourd'hui essentiel que la communauté internationale s'engage à aider le Gouvernement colombien dans ses efforts pour renforcer les institutions, la justice sociale et l'état de droit. Bien que le commerce de la drogue sur le territoire ne soit pas la cause première des problèmes sociaux de la Colombie, il demeure évident que la production et le trafic de drogues alimentent le conflit armé et mettent en péril la sécurité, la démocratie et le développement économique du pays. C'est dans les zones de conflit que se trouvent la plupart des cultures illicites (jusqu'à 163 000 hectares) et que sont produites une grande partie des drogues (la production pouvant atteindre chaque année 695 tonnes pour la cocaïne et 9 tonnes pour l'héroïne). On sait aussi que les guérillas tout comme les groupes paramilitaires contrôlent ces activités illicites et en tirent d'importants revenus.

375. Plus de 70 % de la cocaïne produite dans le monde proviennent de la Colombie. La demande mondiale de drogues illicites reste forte et la valeur à la revente des drogues produites illicitement dans ce pays est estimée à près de 50 milliards de dollars par an. L'évolution de la situation en Colombie est suivie avec préoccupation dans la région. L'Équateur et le Venezuela sont particulièrement vulnérables aux répercussions que le conflit armé, ainsi que le non-respect de la loi et la corruption sur lesquels le commerce illicite de la drogue, peuvent avoir dans leurs régions limitrophes de la Colombie. En ce qui concerne l'abus de drogues, il est facile de se procurer la plupart des substances – notamment de l'héroïne, de la cocaïne et de l'ecstasy – sur le marché colombien pour la consommation locale. L'abus de drogues a progressé lentement mais régulièrement au cours des cinq dernières années. La Colombie connaît également de graves problèmes de contrôle

des précurseurs, de blanchiment d'argent ainsi que de violence et de corruption liées à la drogue.

376. Le conflit armé interne et le problème mondial des drogues pèsent lourdement sur la Colombie. Toutefois, le Gouvernement applique rigoureusement une politique de contrôle des drogues bien définie, en particulier dans le domaine de la détection et de la répression des infractions en matière de drogue et de la coopération internationale. En ce qui concerne l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites, le pays a recours à la pulvérisation aérienne pour les champs de cocaïers de plus de 3 hectares. Pour les terrains de moins de 3 hectares, généralement cultivés par de petites familles d'agriculteurs, une aide au développement axé sur des activités de substitution est fournie en échange de l'élimination volontaire des cultures illicites. Environ 35 000 familles ont besoin d'une aide régulière de ce type.

**b) Objectif**

377. L'objectif est d'aider le Gouvernement colombien dans la mise en œuvre globale de sa stratégie nationale de contrôle des drogues grâce à des orientations concrètes et à une assistance technique efficace.

**c) Stratégie**

378. Le programme, élaboré conjointement avec le Gouvernement, se fonde sur des priorités définies d'un commun accord. Bien que reposant sur une approche équilibrée, il met plus particulièrement l'accent sur les activités de substitution, conformément au Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution, adopté par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. En 2000, le Gouvernement colombien a élaboré le "Plan Colombia", pour un montant de 7,5 milliards de dollars, afin de consolider les institutions s'occupant de la sécurité, de la justice sociale et du développement économique. L'un des principaux volets de ce plan, qui a trait au renforcement des institutions et au développement social, définit les priorités pour des projets d'activités de substitution dans trois zones géographiques. À cet égard, le PNUCID a prévu, dans son programme, un projet visant à favoriser le développement de l'élevage de bétail dans les régions de Caqueta et de Nariño.

379. Le programme comprendra quatre projets visant l'élimination des cultures illicites, un projet en matière d'orientations et de prévention de l'abus des drogues et un projet dans le domaine de la répression du trafic des drogues. Dans le cadre du plan de travail colombien pour l'élimination des cultures illicites grâce à des activités de substitution, le PNUCID continuera d'aider les petites familles d'agriculteurs et les organisations sociales dans les zones de culture illicite. Une aide sera fournie dans les domaines suivants: élevage de bétail, agroforesterie et cultures vivrières, transformation des viandes et des produits laitiers, services de santé de base, mise en place d'organisations sociales et commercialisation des produits de substitution. On poursuivra le projet de mise en place d'un système national de surveillance des cultures illicites afin d'obtenir des données annuelles sur les cultures de cocaïer et de pavot pour l'ensemble du territoire. S'agissant des orientations et de la prévention de l'abus de drogues, le PNUCID aidera la Direction nationale des stupéfiants à exécuter le plan directeur national de contrôle des

drogues en contribuant à la mise en place de bureaux de coordination du contrôle des drogues aux niveaux municipal et départemental et en continuant de soutenir les organisations non gouvernementales et d'autres institutions menant une action de sensibilisation sur les drogues et d'autres activités sociales connexes dans les populations locales. Le PNUCID poursuivra également le programme de formation au contrôle des précurseurs à l'intention du Bureau du procureur général. En Équateur, le PNUCID apportera son concours à un projet relatif à la détection et la répression des infractions en matière de drogue ainsi qu'à l'administration de la justice, qui prévoit essentiellement une formation, le renforcement des institutions et une coopération transfrontière entre la Colombie et l'Équateur. Le PNUCID continuera en outre à soutenir des initiatives des Nations Unies destinées aux pays – comme le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement – en vue d'améliorer la planification et la coordination. Le PNUCID participe activement à des groupes thématiques locaux des Nations Unies. En outre, les principales initiatives font toutes l'objet d'une étroite concertation avec le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la Colombie.

380. En ce qui concerne la Colombie, en raison de la situation politique complexe, et des prochaines élections présidentielles en 2002, le programme du PNUCID tel qu'actuellement conçu sera revu conjointement avec le Gouvernement en fonction des nouvelles priorités.

381. Le programme pour la Colombie fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation externe. Une évaluation finale est prévue au cours de l'exercice biennal 2002-2003 pour les projets suivants: renforcement des moyens d'action des bureaux du plan national d'activités de substitution (PLANTE); système de surveillance des cultures illicites en Colombie; activités de substitution dans les régions de Meta et Caqueta; programme de formation au contrôle des drogues et des précurseurs; décentralisation du plan directeur de contrôle des drogues en Colombie. Il convient de noter que la conclusion de ces projets et, partant, la réalisation d'évaluations finales dépendra des fonds disponibles.

#### **d) Résultats**

382. Aboutissement: aide au développement axé sur des activités de substitution fournie aux agriculteurs cultivant des plantes servant à la fabrication de drogues illicites dans les régions visées par le PLANTE. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de familles d'agriculteurs cultivant ou ayant cultivé ce type de plantes qui reçoivent une aide; volume et nature de l'assistance technique fournie; volume annuel des produits de substitution par bénéficiaire de projet; nombre de techniciens fournissant une assistance.

383. Aboutissement: réduction des cultures de cocaïer et de pavot à opium dans la zone visée par le projet. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre d'hectares de cultures illicites supprimés et remplacés par des cultures de substitution; nombre d'accords volontaires signés et appliqués.

384. Aboutissement: création et mise en service d'un système national de surveillance des cultures illicites. Indicateurs objectivement vérifiables: chiffres annuels sur les cultures de cocaïer et de pavot.

385. Aboutissement: application décentralisée du plan directeur national dans tous les départements de la Colombie. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre

d'organismes de contrôle des drogues et de comités multisectoriels mis en place; nombre de stratégies et de plans locaux et régionaux de contrôle des drogues élaborés; nombre d'initiatives locales de la société civile ayant bénéficié d'un appui.

386. Aboutissement: adoption de procédures harmonisées d'analyse sur le terrain pour le contrôle des précurseurs dans toutes les institutions concernées et formation appropriée du personnel. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre d'agents formés par catégorie professionnelle.

387. Aboutissement: priorités concernant la future coopération technique dans l'administration de la justice définies pour l'Équateur. Indicateurs objectivement vérifiables: modification du programme de coopération.

#### e) Budget et financement

388. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire pour l'exercice biennal 2002-2003 se chiffre à 5,9 millions de dollars pour la Colombie et à 600 000 dollars pour l'Équateur. Les tableaux 28 et 29 ventilent chacun des montants par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si des fonds supplémentaires étaient dégagés, le PNUCID pourrait aider à la consolidation du système de surveillance des cultures illicites et apporter un appui supplémentaire au programme national d'activités de substitution. Ces montants ne sont cependant pas inclus dans les présentes prévisions budgétaires.

Tableau 28

#### Programme pour la Colombie: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	en cours	dans la filière	à des fins générales	à des fins spéciales	
Prévention et réduction de l'abus des drogues	484,3	--	--	484,3	<b>484,3</b>
Répression du trafic des drogues	986,0	--	--	986,0	<b>986,0</b>
Élimination des cultures illicites	4 474,3	--	--	4 474,3	<b>4 474,3</b>
<b>Total</b>	<b>5 944,6</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>5 944,6</b>	<b>5 944,6</b>

Tableau 29

**Programme pour l'Équateur: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	en cours	dans la filière	à des fins générales	à des fins spéciales	
Répression du trafic des drogues	600	--	200	400	<b>600</b>
<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>--</b>	<b>200</b>	<b>400</b>	<b>600</b>

### 3. Programme pour le Pérou

#### a) Analyse de la situation

389. Le Pérou était à une certaine époque le principal producteur mondial de coca, mais la culture du cocaïer a été considérablement réduite, passant de 115 000 hectares au milieu des années 90 à 34 100 hectares à l'heure actuelle. Cette réduction est due à l'effet combiné de programmes d'interception aérienne, de l'augmentation de la culture du cocaïer en Colombie, de l'abandon de cette culture par les agriculteurs péruviens et d'un meilleur programme d'activités de substitution. Le Pérou, dont le potentiel actuel de production de cocaïne est de 145 tonnes, reste néanmoins le deuxième producteur de feuilles de coca après la Colombie. Étant donné les effets que devrait avoir le renforcement de la répression et des mesures de réduction des cultures en Colombie, on craint d'une manière générale que les paysans pauvres ne remettent prochainement en exploitation certains champs de cocaïer abandonnés. C'est pourquoi il est urgent de pérenniser les principaux résultats obtenus en matière de réduction de la production de coca et de continuer à renforcer l'actuel programme national d'activités de substitution. Un effort de prévention accru est également nécessaire étant donné l'augmentation de l'abus des drogues à Lima et dans les régions tropicales où le cocaïer est cultivé. Au Pérou, l'abus de pâte de coca et de substances inhalables est supérieur à la moyenne nationale dans les zones rurales. La Commission nationale de contrôle des drogues, CONTRADROGAS, planifie et coordonne des activités de réduction de la demande et de substitution et anime de façon efficace des activités d'appel de fonds et des consultations internationales. Il en a résulté une meilleure planification et une meilleure coordination de l'assistance multilatérale et bilatérale ainsi qu'une augmentation des contributions versées par le Gouvernement au programme du PNUCID au titre du partage des coûts.

#### b) Objectif

390. L'objectif est d'appuyer l'application globale par le Gouvernement péruvien de sa stratégie nationale de contrôle des drogues en donnant des orientations rationnelles et en fournissant une assistance technique destinée à jouer un rôle de catalyseur.

**c) Stratégie**

391. Le programme pour le Pérou a été élaboré conjointement avec le Gouvernement sur la base du plan national de prévention et de contrôle des drogues de 1994 et du programme national de prévention et de réadaptation pour la période 1998-2002. Étant donné qu'il y eu récemment un changement de gouvernement, il se peut que le programme du PNUCID soit réexaminé conjointement avec le nouveau Gouvernement. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le PNUCID devra avant tout collaborer étroitement aux efforts que déploie le Gouvernement pour accroître la portée géographique des activités de substitution. Cela est essentiel pour pérenniser les principaux résultats obtenus récemment en matière de contrôle des drogues et empêcher une reprise de la culture du cocaïer. Il est également nécessaire de continuer à renforcer les capacités dont dispose le pays pour prévenir l'abus des drogues, sensibiliser la communauté internationale, mobiliser des ressources et surveiller les cultures destinées à la production de drogue.

392. Le programme pour 2002-2003 comprendra huit projets. Cinq projets destinés à appuyer le plan d'action péruvien pour l'élimination des cultures illicites grâce à des activités de substitution auront pour objectif de renforcer les activités de substitution en cours, d'étendre leur portée géographique et d'accroître leur impact sur les familles qui pratiquent actuellement la culture du cocaïer ou qui l'ont pratiquée dans le passé. Il est également nécessaire de mettre en place plus d'installations et de structures pour assurer le traitement et la commercialisation de la production agricole encouragée par les activités de substitution en général. Afin de maintenir une approche équilibrée, le PNUCID poursuivra également deux projets de prévention de l'abus des drogues qui sont déjà en cours d'exécution. L'un de ces projets qui appuiera un programme de prévention de l'abus des drogues destiné aux écoles primaires, permettra de former des enseignants et d'intégrer la prévention de l'abus des drogues dans les programmes scolaires en tant que question pluridisciplinaire. L'autre projet, qui sera mené dans le cadre du mémorandum d'accord sur la coopération régionale en matière de contrôle des drogues dans le cône Sud appuiera des recherches supplémentaires sur l'abus des drogues. S'agissant des orientations, la poursuite du projet d'appui à CONTRADROGAS permettra de continuer à renforcer les capacités de celle-ci en matière de communication, d'information, de sensibilisation et de mobilisation de ressources.

393. Le PNUCID s'efforcera d'établir des liens stratégiques et opérationnels avec des entités nationales et internationales et continuera de participer activement à la finalisation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Conjointement avec la CICAD, il continuera de collaborer avec les signataires du mémorandum d'accord sur la coopération régionale en matière de contrôle des drogues dans le cône Sud (Argentine, Bolivie, Chili, Pérou et Uruguay). Une coopération étroite est également envisagée avec la société civile, les organisations communautaires et les organisations non gouvernementales ainsi qu'avec plusieurs organismes des Nations Unies, dont le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'UNICEF et le FNUAP.

394. Le programme du PNUCID au Pérou fera l'objet d'activités de surveillance et d'évaluation au niveau du programme et des projets. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, des évaluations finales sont prévues pour les projets suivants: système de surveillance de la coca; activités de substitution dans la vallée de l'Apurimac-Ene; activités de substitution dans la vallée du bas Huallaga; activités

de substitution dans la zone Pichis-Palcazu-Aguaytia; activités de substitution dans les régions de l'Inambari et du Tambopata; renforcement institutionnel de CONTRADROGAS; programme intégré de prévention de l'abus de drogues dans l'enseignement primaire et formation des enseignants à cette prévention; prévention intégrée dans les zones urbaines de Lima.

395. Le programme pourra être révisé pour tenir compte des priorités fixées par le nouveau Gouvernement.

#### **d) Résultats**

396. Aboutissement: Assistance pour l'exécution d'activités de substitution disponible dans les cinq principales zones de culture du cocaïer. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de familles recevant une assistance dans le cadre d'activités agricoles licites; superficie des terres exploitées à des fins licites et valeur marchande de leur production; nombre et type d'entreprises achetant la production agricole licite des familles et organisations appuyées par le programme; volume et nature de l'assistance que les organisations d'agriculteurs appuyées par le programme fournissent aux agriculteurs qui cultivent illicitement des plantes destinées à la production de drogue.

397. Aboutissement: système renforcé de surveillance des cultures destinées à la production de drogue. Indicateurs objectivement vérifiables: production et publication de statistiques annuelles sur la culture du cocaïer.

398. Aboutissement: programmes d'enseignement primaire intégrant la prévention de l'abus des drogues sous tous ses aspects. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre d'écoles primaires adoptant ces programmes; nombre d'enseignants et de directeurs d'écoles et d'établissements d'enseignement formés.

399. Aboutissement: renforcement, grâce à l'intégration de données pertinentes concernant le Pérou, du système d'information sous-régional sur l'abus de drogues mis en place dans le cadre du mémorandum d'accord sur la coopération régionale en matière de contrôle des drogues dans le cône Sud. Indicateurs objectivement vérifiables: réalisation d'une enquête sur les écoles; données disponibles sur la prévalence de l'abus des drogues en milieu scolaire.

400. Aboutissement: aptitude accrue de CONTRADROGAS à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées en matière de contrôle des drogues. Indicateurs objectivement vérifiables: Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'information; nombre de personnes formées par sujet; nombre de réunions organisées en vue de mobiliser des fonds pour des activités de contrôle des drogues.

#### **e) Budget et financement**

401. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 5,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 30 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si un montant supplémentaire de 400 000 dollars venait à être dégagé, le système de surveillance des cultures

destinées à la production de drogue pourrait être maintenu et une enquête nationale sur la prévalence de l'abus des drogues dans les ménages pourrait être réalisée. Ce dernier montant n'a pas été inscrit au projet de budget.

Tableau 30

**Programme pour le Pérou: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	en cours	dans la filière	à des fins générales	à des fins spéciales	
Orientations, législation et sensibilisation	674,5	--	--	674,5	<b>674,5</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	72,2	400,0	--	472,2	<b>472,2</b>
Élimination des cultures illicites	3 210,9	1 000,0	--	4 210,9	<b>4 210,9</b>
<b>Total</b>	<b>3 957,6</b>	<b>1 400,0</b>	--	<b>5 357,6</b>	<b>5 357,6</b>

#### 4. Programme pour le Brésil et le cône Sud

##### a) Analyse de la situation

402. Le Brésil constitue une importante voie d'accès aux marchés mondiaux pour les drogues illicites produites dans la région andine et en particulier pour la cocaïne. La longueur considérable des frontières qu'il partage avec les pays producteurs de drogue ainsi que son vaste réseau de transport fluvial, aérien et routier offre de nombreux itinéraires pour la contrebande de drogue et de précurseurs. Néanmoins, le Gouvernement a pris des mesures pour intensifier considérablement la répression antidrogue dans les zones frontalières du pays, en coopération étroite avec les pays voisins. Le Brésil produit 7 des 11 précurseurs placés sous contrôle international. La violence liée à la drogue est un problème national particulièrement grave contre lequel le Gouvernement lutte dans le cadre d'un plan de sécurité nationale. L'abus des drogues s'accroît au Brésil et la demande locale de cocaïne-crack et de pâte de coca est forte. Des drogues transitent également par l'Argentine et le Chili, mais en bien moins grande quantité. L'abus des drogues est le principal problème qui se pose dans ces pays, qui ont en particulier les taux d'abus de cocaïne les plus élevés de la région. On constate également un accroissement des infections par le VIH/sida parmi les consommateurs de drogues par voie intraveineuse. La proportion de cas de VIH/sida résultant de l'abus de drogues serait selon les estimations de 42 % en Argentine, de 33 % en Uruguay et de 10 % au Paraguay. Par contre, ce pourcentage est tombé de 26 à 12 % au Brésil au cours des six dernières années en raison de la mise en œuvre énergique d'un programme national de prévention du VIH/sida qui a retenu l'attention du monde entier.

##### b) Objectifs

403. Les objectifs sont les suivants:



a) Aider le Gouvernement brésilien à mettre en œuvre des politiques efficaces en matière de répression antidrogue et de prévention de l'abus des drogues;

b) Aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales compétentes en Argentine, au Chili, au Paraguay et en Uruguay à mettre en œuvre des programmes sous-régionaux visant à élaborer des mécanismes d'information sur l'abus des drogues et des politiques de prévention du VIH/sida efficaces.

**c) Stratégie**

404. Le programme du PNUCID pour le Brésil et les pays du cône Sud a été élaboré conjointement avec les gouvernements concernés sur la base de priorités convenues. Au Brésil, le programme met l'accent sur deux secteurs thématiques: le renforcement des services de répression et la prévention du VIH/sida. Les projets exécutés au Brésil sont financés directement par le Gouvernement brésilien à hauteur de 90 %. Pour la promotion d'activités de prévention de la transmission du VIH/sida par voie intraveineuse dans les autres pays, le PNUCID a largement recours aux pratiques les plus efficaces qui ont été mises au point au Brésil au cours des dernières années dans le cadre de ses projets.

405. Le programme de répression brésilien, dont le coût s'élève à 23 millions de dollars, a été élaboré conjointement avec les services de répression compétents et a pour objectif de renforcer le dispositif de sécurité nationale, en particulier le système d'information pour la sécurité nationale et le système de contrôle des précurseurs. La plupart des activités prévues dans le cadre de ce programme devaient être achevées d'ici à la fin de l'exercice biennal 2000-2001. Toutefois, en raison de réformes institutionnelles et de l'adoption du plan de sécurité nationale, le programme a été révisé et étoffé. Par ailleurs, en raison d'une dévaluation de 52 % de la monnaie brésilienne et du taux de décaissement plus faible des ressources libellées en dollars qui en a résulté, le Gouvernement brésilien et le PNUCID ont pu développer le programme et le prolonger jusqu'en 2002-2003. Le programme national de prévention du VIH/sida au Brésil est en voie d'achèvement, mais une nouvelle phase pourra être entreprise au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Le PNUCID continuera à jouer un rôle de coordonnateur au sein du groupe thématique d'ONUSIDA concernant les activités nationales de prévention du VIH/sida afin de veiller à ce qu'il soit tenu compte des mandats pertinents ayant trait aux drogues qui ont été donnés par ONUSIDA et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida. Dans le prolongement d'un projet modèle qu'il a mené à bien conjointement avec la Fédération des entreprises privées dans l'État du Rio Grande do Sul, le PNUCID va entreprendre un nouveau projet de prévention sur les lieux de travail conjointement avec ELECTRONORTE, une compagnie d'électricité contrôlée par le Gouvernement. Ce projet d'une durée de deux ans, qui sera entièrement financé par ELECTRONORTE, sera exécuté au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

406. Le PNUCID lancera un nouveau projet d'un montant de 4,5 millions de dollars pour aider l'Agence nationale de surveillance sanitaire à renforcer les capacités nationales de contrôle et d'inspection des substances illicites, telles que celles-ci sont définies par les conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Ce projet fait directement suite aux recommandations de l'Organe international de

contrôle des stupéfiants concernant la nécessité d'améliorer les conditions d'enregistrement et la réglementation en matière de prescription.

407. En ce qui concerne la coopération sous-régionale visant à harmoniser les systèmes d'information sur l'abus des drogues dans les pays du cône Sud, le PNUCID cofinancera une enquête sur les écoles et des réunions de groupes d'experts connexes en Argentine, au Chili, au Paraguay et en Uruguay. Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du programme national brésilien de prévention du VIH/sida, un projet pour l'Argentine, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay a été élaboré sous l'égide du groupe thématique ONUSIDA sur le VIH/sida au Brésil. Ce projet sous-régional, qui fait intervenir conjointement les pouvoirs publics et les ONG compétentes, vise à promouvoir une approche commune de la prévention du VIH/sida parmi les pays participants. Il sera cofinancé par ONUSIDA, et exécuté au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

408. Le PNUCID continuera à participer à la finalisation du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement dans la sous-région.

409. Le programme du PNUCID pour le Brésil fera l'objet de toutes les activités de surveillance et d'évaluation requises au niveau du programme et des projets. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, des évaluations finales sont prévues pour les projets ci-après: abus des drogues et prévention du sida; renforcement institutionnel de l'École nationale de police; formation de professionnels de la sécurité publique; renforcement du contrôle des précurseurs chimiques; système national intégré d'information sur la justice et la sécurité publique.

410. Compte tenu du fait que le Gouvernement brésilien fournit entre 90 et 100 % des ressources nécessaires pour financer les projets dont bénéficie le pays, une mauvaise situation macroéconomique pourrait avoir une incidence sur l'exécution de ces projets.

**d) Résultats**

411. Aboutissement: modernisation de l'École nationale de police, ce qui permettra au Brésil de former des professionnels de la sécurité publique ainsi que les cadres de l'École. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre d'instructeurs formés; nombre de policiers formés; matériel installé (quantité et composants); mise en conformité des programmes de formation de la police avec les normes internationales; quantités saisies par type de drogue.

412. Aboutissement: mise en place d'un système de contrôle des précurseurs opérationnel dans tout le pays. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre d'États brésiliens et de services décentralisés reliés au système central informatisé de contrôle des précurseurs; quantités saisies par produit; nombre de personnes formées à l'enregistrement et au contrôle des précurseurs, par catégorie de personnel.

413. Aboutissement: prévention et prise en charge du VIH/sida assurées dans tous les États brésiliens et mise en place de capacités de recherche adéquates. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de personnes ayant bénéficié de services parmi les divers groupes cibles (enfants et adolescents, toxicomanes, prisonniers, prostituées, camionneurs et prospecteurs; nombre de personnes ayant bénéficié des

services des centres de traitement et de prise en charge; nombre de recherches effectuées; taux d'infection par le VIH/sida chez les toxicomanes.

414. Aboutissement: modèle de prévention sur les lieux de travail opérationnel chez ELECTRONORTE. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre d'employés formés et participant activement aux efforts en matière de contrôle des drogues.

415. Aboutissement: renforcement, notamment grâce à des données à jour provenant de nouvelles recherches, du système sous-régional d'information sur l'abus des drogues mis en place dans le cadre du mémorandum d'accord signé par les États du cône Sud. Indicateurs objectivement vérifiables: enquêtes sur les écoles effectuées dans les cinq États signataires du mémorandum d'accord; données disponibles sur la prévalence de l'abus des drogues en milieu scolaire.

416. Aboutissement: mise en place d'une approche de prévention du VIH/sida commune aux quatre pays du cône Sud. Indicateurs objectivement vérifiables: études de référence disponibles pour chaque pays; stratégies de prévention et de réduction des risques d'abus des drogues qui ont été mises au point.

#### e) Budget et financement

417. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 32,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 31 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). En ce qui concerne les activités à mener en Argentine, au Chili, au Paraguay et en Uruguay, la fourniture d'une assistance au cours du prochain exercice biennal sera subordonnée à l'obtention de ressources. Si un montant supplémentaire d'un million de dollars est obtenu, une enquête nationale sur la prévalence de l'abus des drogues dans les ménages pourra être cofinancée dans chacun des pays signataires du mémorandum d'accord sur la coopération régionale en matière de contrôle des drogues (Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou et Uruguay). La proposition de projet sous-régional sur la prévention du VIH/sida a été soumise à ONUSIDA pour financement. Ces ressources n'ont pas été inscrites au projet de budget.

Tableau 31

#### Programme pour le Brésil et le cône Sud: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	en cours	dans la filière	à des fins générales	à des fins spéciales	
Prévention et réduction de l'abus des drogues	14 616,0	2 335,4	500,0	16 451,4	<b>16 951,4</b>
Répression du trafic des drogues	15 510,1	--	316,7	15 193,4	<b>15 510,1</b>
<b>Total</b>	<b>30 126,1</b>	<b>2 335,4</b>	<b>816,7</b>	<b>31 644,8</b>	<b>32 461,5</b>

## **5. Programme pour les Caraïbes**

### **a) Analyse de la situation**

418. Les Caraïbes sont une importante zone de transit pour les drogues illicites et en particulier pour la cocaïne sud-américaine destinée au monde entier. Les petits pays et territoires des Caraïbes sont extrêmement vulnérables à l'influence qu'exerce le trafic de drogues aux niveaux politique, économique et social. Le trafic international de drogues a contribué à l'abus de drogues ainsi qu'à l'augmentation de la criminalité et de la violence au niveau local. La corruption et le blanchiment d'argent liés à la drogue restent un problème dans de nombreux pays. Le Plan d'action de la Barbade pour la coordination et la coopération en matière de contrôle des drogues dans les Caraïbes (1996) établi par le PNUCID, la CICAD et la Commission européenne a servi de cadre pour la collecte et l'analyse de données régionales et la tenue de consultations régionales aux niveaux politique et technique et a servi de base pour les activités du PNUCID dans la région. Des progrès ont été réalisés par les gouvernements dans la mise en œuvre du Plan d'action de la Barbade, mais les efforts nationaux et régionaux en matière de contrôle des drogues continuent de présenter des faiblesses. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour: renforcer les capacités en matière de définition d'orientations et de planification et les capacités techniques des organismes nationaux de coordination antidrogue; moderniser les cadres juridiques et les systèmes de justice pénale; mettre en œuvre les mécanismes d'entraide judiciaire; et faire en sorte que les grands criminels soient poursuivis de façon plus efficace et que leurs biens soient confisqués. Pour ce qui est de la réduction de la demande, il est nécessaire de recueillir des données sur l'abus des drogues pour faire en sorte que les politiques et les programmes sanitaires et sociaux tiennent davantage compte des réalités et que les groupes vulnérables reçoivent une attention accrue.

### **b) Objectif**

419. L'objectif est d'accroître l'aptitude des gouvernements des pays de la région à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des programmes nationaux et régionaux efficaces en matière de contrôle des drogues.

### **c) Stratégie**

420. Le programme du PNUCID pour les Caraïbes se fonde sur le Plan d'action de la Barbade qui a été adopté par les pays des Caraïbes en 1996 et révisé plusieurs fois depuis. Ce plan recommande que des mesures précises soient prises en ce qui concerne chaque grand secteur d'activité antidrogue, depuis la réduction de la demande jusqu'à la coopération maritime. Le programme du PNUCID pour l'exercice biennal 2002-2003 comprend sept projets, dont cinq concernent la réduction de la demande, un la répression du trafic des drogues, et un les orientations. Dans le cadre du Programme mondial d'évaluation de l'ampleur de l'abus des drogues, le conseiller régional en épidémiologie appuiera le réseau régional d'information sur les drogues pour les Caraïbes en donnant des avis et en assurant une formation à la collecte des données et aux méthodes de recherche. Les travaux sont menés conjointement avec le Centre d'épidémiologie des Caraïbes, la CICAD et la Commission européenne. En Jamaïque et en République dominicaine, le PNUCID travaillera en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies pour prévenir l'abus des drogues chez les jeunes et la violence liée au trafic de

drogues dans les quartiers pauvres de certaines grandes villes. Avec le soutien d'ONUSIDA, le PNUCID prévoit également de prodiguer des conseils et une formation à des organisations de jeunes dans certains territoires des Caraïbes afin qu'elles puissent faire fonction d'agents de prévention de l'abus des drogues et du VIH/sida chez les jeunes. Par ailleurs, les efforts de prévention de l'abus des drogues et de renforcement des capacités déployés par Cuba continueront d'être soutenus. Il est prévu d'exécuter un important programme de réforme pénale et de traitement des délinquants toxicomanes dans différents pays de la région. Dans le cadre de ce programme, le PNUCID dispensera une formation, des conseils et une assistance matérielle, pour aider les gouvernements à assurer des services de traitement et de réadaptation dans certaines prisons et encouragera d'autres solutions que l'incarcération dans le cas des petits délinquants. En République dominicaine, le PNUCID continuera à assurer une formation aux fonctions judiciaires et à fournir des conseils aux fins des enquêtes et des poursuites concernant telle ou telle affaire de trafic de drogues, de blanchiment d'argent et de corruption. Il est également prévu de contribuer à la création d'un réseau de base de données sur la criminalité organisée. En coordination avec la CICAD, des avis d'expert et une assistance seront fournis à 14 pays des Caraïbes aux fins de l'élaboration de textes législatifs nouveaux ou révisés sur le contrôle des précurseurs.

421. Le PNUCID continuera d'attacher une grande importance aux activités visant à encourager les efforts régionaux de sensibilisation en faveur du contrôle des drogues et de styles de vie sains; l'élaboration d'accords et de politiques régionales en matière de contrôle des drogues et les échanges de données d'expérience et de pratiques optimales entre les pays de la région.

422. Le programme pourra être révisé pour tenir compte des priorités fixées par les pays des Caraïbes lors des réunions d'examen organisées dans le cadre du Plan d'action de la Barbade.

423. Le programme du PNUCID pour les Caraïbes fera l'objet d'une surveillance et d'une évaluation externe au niveau du programme et des projets. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, des évaluations sont prévues pour les projets suivants: réforme pénale et traitement des toxicomanes délinquants dans les Caraïbes; prévention de l'abus des drogues et du VIH/sida dans les Caraïbes orientales; prévention de l'abus des drogues chez les jeunes à risque; jeunes à risque; amélioration du système judiciaire pour combattre la criminalité liée à la drogue en République dominicaine; coordination régionale des activités de contrôle des drogues dans la région des Caraïbes; et assistance au Gouvernement cubain aux fins de la prévention de l'abus des drogues et de leur contrôle.

#### **d) Résultats**

424. Aboutissement: capacité accrue de surveillance de la situation en matière d'abus des drogues grâce à la mise en place d'un système de surveillance des drogues et à une meilleure compréhension des caractéristiques et des tendances de l'abus des drogues aux niveaux national et régional. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre accru d'experts techniques dans la région; rapports annuels sur les tendances de l'abus des drogues dans les Caraïbes; enquêtes sur les écoles dans 10 pays; évaluations ciblées des populations à haut risque et vulnérables dans 10 pays.

425. Aboutissement: intégration de la prévention de l'abus des drogues dans les programmes sociaux en faveur des jeunes à risque dans certaines communautés de la Jamaïque et de la République dominicaine. Indicateurs objectivement vérifiables: jeunes mieux informés au sujet de l'abus des drogues; nombre de jeunes qui s'inscrivent et participent jusqu'au bout avec succès à des programmes d'alphabétisation et de qualification.

426. Aboutissement: amélioration des services de traitement et de réadaptation dans certaines prisons à la Barbade et en République dominicaine. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de délinquants participant jusqu'au bout et avec succès à des programmes de traitement.

427. Aboutissement: recours à d'autres solutions que l'incarcération pour les toxicomanes et les petits délinquants à la Barbade, à la Grenade, en Jamaïque, à Sainte-Lucie et à Trinité-et-Tobago. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre accru de peines de substitution prononcées.

428. Aboutissement: capacité accrue de mener des enquêtes et d'engager des poursuites en ce qui concerne les affaires de blanchiment d'argent en République dominicaine. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre accru d'affaires de blanchiment d'argent ayant fait l'objet d'enquêtes et de poursuites qui ont abouti.

429. Aboutissement: législation actualisée en matière de contrôle des précurseurs prête à être approuvée par le parlement dans 14 pays. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de projets de loi en attente qui ont été visés par les ministères responsables; nombre de projets de loi examinés ou approuvés par les parlements.

430. Aboutissement: aptitude accrue du Gouvernement cubain à faire face au problème de la drogue. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de professionnels de la santé et de l'enseignement formés à la prévention et au traitement de l'abus des drogues; nombre accru des saisies de drogues.

**e) Budget et financement**

431. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 2,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 32 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Si des fonds supplémentaires, non prévus au budget, venaient à être dégagés en temps opportun, il serait possible d'exécuter, au cours de l'exercice biennal, d'autres activités pour un montant de 558,000 dollars. Ce dernier montant n'a pas été inscrit au projet de budget.

Tableau 32  
**Programme pour les Caraïbes: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	en cours	dans la filière	à des fins générales	à des fins spéciales	
Orientations, législation et sensibilisation	35,5	--	--	35,5	<b>35,5</b>
Prévention et réduction de l'abus des drogues	691,0	1 340,3	--	2 031,3	<b>2 031,3</b>
Répression du trafic des drogues	462,0	--	--	462,0	<b>462,0</b>
<b>Total</b>	<b>1 188,5</b>	<b>1 340,3</b>	--	<b>2 528,8</b>	<b>2 528,8</b>

## 6. Programme pour le Mexique et l'Amérique centrale

### a) Analyse de la situation

432. Le Mexique et l'Amérique centrale sont des zones de transit importantes pour les drogues produites en Amérique du Sud et destinées aux marchés des États-Unis, du Canada, de l'Europe et d'autres pays. Les drogues illicites sont vendues localement à des prix relativement bas. Selon les données disponibles, l'abus de cocaïne, de cocaïne sous forme de crack, de substances inhalables et de stimulants de type amphétamine a considérablement augmenté ces dernières années, en particulier en Amérique centrale, cet abus commençant de plus en plus tôt chez les jeunes. La violence et la corruption liées à la drogue constituent également une préoccupation importante dans la région. Même si les gouvernements et l'ensemble de la population connaissent mieux les effets nocifs du trafic et de l'abus des drogues et sont mieux éduqués en la matière, les capacités institutionnelles qu'ont les États pour traiter de façon appropriée ces problèmes demeurent inégales au sein de la région. La Commission permanente centraméricaine pour l'élimination de la production, du trafic et de l'abus de stupéfiants et de substances psychotropes est devenue le cadre institutionnel pour l'intégration sous-régionale du contrôle des drogues. Cette Commission élabore, avec l'appui de la CICAD et du PNUCID, un plan d'action régional pour le contrôle des drogues.

### b) Objectif

433. L'objectif est de renforcer les moyens dont disposent les pays d'Amérique centrale et le Mexique pour formuler et appliquer des politiques et des programmes de contrôle des drogues efficaces aux niveaux national et sous-régional.

### c) Stratégie

434. Le programme du PNUCID pour le Mexique et l'Amérique centrale a été élaboré en collaboration avec les gouvernements des pays intéressés et est fondé sur les plans internationaux de contrôle des drogues. Une des principales activités de l'exercice biennal 2002-2003 sera d'appuyer activement le développement du plan d'action pour le contrôle des drogues dans la région d'Amérique centrale et de le

faire connaître au niveau international, en collaboration avec la CICAD. Le programme du PNUCID comprend sept interventions sous forme de projet centrées sur la prévention de l'abus des drogues et la répression du trafic illicite. En Amérique centrale, le PNUCID offrira des conseils techniques et une formation aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales afin qu'ils puissent améliorer la planification et l'exécution des programmes de prévention de l'abus des drogues, en tirant parti le plus possible des connaissances spécialisées et de l'expérience qui existent au sein de la région. Dans ce cadre, le PNUCID promouvra la mise en place de réseaux d'experts sous-régionaux formels et informels qui pourront servir, à l'avenir, de structures consultatives pour la prévention de l'abus des drogues. Au Mexique, le PNUCID coparrainera l'élaboration d'un programme d'études sur les toxicomanies à l'Université de Veracruz et contribuera à l'amélioration des services de traitement et de réadaptation offerts au Chiapas. Les capacités des laboratoires médico-légaux de la région seront également renforcées. Par ailleurs, certains pays d'Amérique centrale bénéficieront d'une aide juridique pour leur permettre d'actualiser les dispositions et pratiques juridiques relatives à la répression en matière de drogues, conformément à la Convention de 1988.

435. Le programme du PNUCID peut faire l'objet de modifications en fonction des priorités établies par les gouvernements et la Commission permanente centraméricaine.

436. Le programme du PNUCID au Mexique et en Amérique centrale sera soumis au suivi prévu pour les programmes et projets et à une évaluation externe. Pendant l'exercice biennal 2002-2003, des évaluations sont envisagées pour les projets suivants: programme sous-régional sur la prévention, la communication sociale et la réadaptation; conseils de jeunes pour la prévention de l'abus des drogues et de l'infection par le VIH/sida en Amérique centrale; centre de traitement et de réadaptation des toxicomanes au Chiapas; prévention pour les enfants et les adolescents exposés à l'abus des drogues et/ou à l'exploitation sexuelle; et renforcement des services des laboratoires médico-légaux.

#### **d) Résultats**

437. Aboutissement: exécution de plans pilotes de réduction de la demande dans tous les pays d'Amérique centrale. Indicateurs objectivement vérifiables: campagnes de prévention et de communications sociales en cours.

438. Aboutissement: programmes de prévention et de soins à l'intention des enfants et des adolescents exposés à l'abus des drogues et/ou à l'exploitation sexuelle dans neuf villes nicaraguayennes. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre d'enfants et d'adolescents bénéficiant des programmes.

439. Aboutissement: centre de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale pleinement opérationnel au Chiapas, ayant un effet multiplicateur pour la formation au traitement de l'abus des drogues dans cet État et dans d'autres régions du Mexique. Indicateurs objectivement vérifiables: pourcentage de patients ayant suivi avec succès le programme de traitement; nombre de professionnels externes formés.

440. Aboutissement: acquisition de connaissances spécialisées et participation de ressources humaines aux analyses de drogues dans des laboratoires médico-légaux, en vue d'appuyer les activités des responsables de la répression, des fonctionnaires de la justice et des services de santé. Indicateurs objectivement vérifiables:



augmentation du pourcentage de poursuites donnant lieu à des peines pour les infractions liées à la drogue; amélioration du ciblage des services de santé pour les toxicomanes.

441. Aboutissement: amélioration de la législation sur le blanchiment de l'argent et des capacités connexes dans certains pays d'Amérique centrale. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre d'enquêtes sur le blanchiment de l'argent menées à bien.

442. Aboutissement: création des capacités essentielles d'entraide judiciaire dans certains pays d'Amérique centrale. Indicateurs objectivement vérifiables: nombre de demandes d'entraide judiciaire déposées; nombre de réponses à ces demandes.

#### e) Budget et financement

443. Compte tenu de l'analyse des probabilités de financement des activités prioritaires au titre du programme, l'enveloppe budgétaire se chiffre à 819 000 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Le tableau 33 ventile les ressources prévues par secteur thématique, par type de financement (ressources à des fins générales ou ressources à des fins spéciales) et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière).

Tableau 33

#### **Programme pour le Mexique et l'Amérique centrale: ressources prévues au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

Secteur thématique	Activités		Ressources		Total
	en cours	dans la filière	à des fins générales	à des fins spéciales	
Prévention et réduction de l'abus des drogues	725,4	--	--	725,4	<b>725,4</b>
Répression du trafic des drogues	92,9	--	--	92,9	<b>92,9</b>
<b>Total</b>	<b>818,3</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>818,3</b>	<b>818,3</b>

#### Notes

<sup>1</sup> Documents officiels de la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, Vienne, 25 novembre-20 décembre 1988, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.XI.5).